



Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 14 - Numéro 32

17 août 2017



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

ISSN 1710-4149

Table des matières

1. Gouvernance de l’Autorité des marchés financiers	6
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
2. Tribunal administratif des marchés financiers	10
2.1 Rôle d’audiences	
2.2 Décisions	
3. Distribution de produits et services financiers	129
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Avis d’audiences	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires	
3.8 Autres décisions	
4. Indemnisation	157
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d’indemnisation des services financiers	
4.5 Fonds d’assurance-dépôts	

4.6 Autres décisions	
5. Institutions financières	164
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d’épargne et des statuts des coopératives de services financiers	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Autres décisions	
6. Marchés de valeurs et des instruments dérivés	171
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Agréments et autorisations de mise en marché de dérivés	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
7. Bourses, chambres de compensation, organismes d’autorégulation et autres entités réglementées	255
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l’Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d’autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	
8. Entreprises de services monétaires et Contrats publics	272
8.1 Avis et communiqués	
8.2 Réglementation	
8.3 Permis d’exploitation d’entreprises de services monétaires	
8.4 Autorisation de contracter / sous-contracter avec un organisme public	
8.5 Autres décisions	
9. Régimes volontaires d’épargne-retraite	286
9.1 Avis et communiqués	
9.2 Réglementation	

9.3 Autorisation d'agir comme
administrateur d'un régime volontaire
d'épargne-retraite

9.4 Autres décisions

Liste des acronymes et abréviation :

Autorité : Autorité des marchés financiers
instituée en vertu de la LAMF
TMF : Tribunal administratif des marchés financiers
CSF : Chambre de la sécurité financière
ChAD : Chambre de l'assurance de dommages
instituée en vertu de la LDPSF
OAR : Organismes d'autoréglementation et
organismes dispensés de reconnaissance
à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la
surveillance de l'Autorité
OCRCVM : Organisme canadien de réglementation
du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Tribunal administratif des marchés financiers

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

2.1 RÔLE D'AUDIENCES



RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
17 août 2017 – 9 h 30					
2017-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michel Plante Partie intimée SOLO International Inc. Partie intimée Frederick Langford Sharp Partie intimée Shawn Van Damme, Vincenzo Antonio Carnovale et Pasquale Antonio Rocca Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Marc R. Labrosse Langlois Avocats s.e.n.c.r.l. LCM Avocats inc.	Jean-Pierre Cristel	Requête de l'intimé Michel Plante en rejet de la demande	Audience pro forma

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
17 août 2017 – 9 h 30					
2017-008	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Michel Plante Partie intimée</p> <p>SOLO International Inc. Partie intimée</p> <p>Frederick Langford Sharp Partie intimée</p> <p>Shawn Van Damme, Vincenzo Antonio Carnovale et Pasquale Antonio Rocca Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>M^e Marc R. Labrosse</p> <p>Langlois Avocats s.e.n.c.r.l</p> <p>LCM Avocats inc.</p>	Jean-Pierre Cristel	Requête en exception déclinatoire des intimés Shawn Van Damme, Vincenzo Antonio Carnovale, Pasquale Antonio Rocca et Frederick Langford Sharp	Audience au fond
17 août 2017 – 14 h 00					
2015-024	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Gisements Pétroliers De Contrôle Britannique Ltée Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Bloomfield et Avocats - McCarthy Tétrault s.e.n.c.r.l., s.r.l.</p>	Jean-Pierre Cristel	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage et demande de levée partielle de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
17 août 2017 – 14 h 00					
2017-025	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Alex Estivern Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription et de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma
2017-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dany Lefebvre Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription et de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma
2017-028	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Bertrand Lussier et Options affaires Québec inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et de gestionnaire de fonds d'investissement, d'interdiction d'opérations sur valeurs, de refus de dispense, de mesures de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
18 août 2017 – 9 h 30					
2017-008	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Michel Plante Partie intimée</p> <p>SOLO International Inc. Partie intimée</p> <p>Frederick Langford Sharp Partie intimée</p> <p>Shawn Van Damme, Vincenzo Antonio Carnovale et Pasquale Antonio Rocca Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>M^e Marc R. Labrosse</p> <p>Langlois Avocats s.e.n.c.r.l</p> <p>LCM Avocats inc.</p>	Jean-Pierre Cristel	Requête en exception déclinatoire des intimés Shawn Van Damme, Vincenzo Antonio Carnovale, Pasquale Antonio Rocca et Frederick Langford Sharp	Au fond sur moyen préliminaire
24 août 2017 – 14 h 00					
2017-021	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Assurances M. Lagrange Inc. et Jonathan Laurin Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Cabinet de services juridiques inc.</p>	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable ou d'un chef de la conformité, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
24 août 2017 – 14 h 00					
2017-027	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 9190-4995 Québec inc. et Cindy Laflamme Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription et de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma
29 août 2017 – 9 h 00					
2016-018	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Gilles Fiset Partie intimée Procureure générale du Québec Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Daous Parayre Avocats inc. Bernard, Roy (Justice – Québec)	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition d'une pénalité administrative	Audience au fond À Rouyn-Noranda Tribunal administratif du travail Salle d'audience Jules Arsenault
30 août 2017 – 9 h 00					
2016-018	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Gilles Fiset Partie intimée Procureure générale du Québec Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Daous Parayre Avocats inc. Bernard, Roy (Justice – Québec)	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition d'une pénalité administrative	Audience au fond À Rouyn-Noranda Tribunal administratif du travail Salle d'audience Jules Arsenault

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
31 août 2017 – 14 h 00					
2017-013	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Crédit 2 GO Inc., Luc Dagenais et Sylvain Dagenais Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma
2017-016	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Antoine Robichaud Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur dérivés, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller en dérivés et de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma
31 août 2017 – 14 h 00					
2017-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Agronomix Canada Inc. et Ghislain DJA Parties intimées Agronomix France Partie intimée Banque de Montréal et Banque Royale du Canada Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Greenspoon Bellemare	Lise Girard	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>	Audience pro forma

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
11 septembre 2017 – 9 h 30					
2017-023	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Plexcorps et Plexcoin Parties intimées DL Innov inc., Gestio inc. et Dominic Lacroix Parties intimées Facebook Canada LTD Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers BCF s.e.n.c.r.l. Langlois avocats, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Elyse Turgeon	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>	Audience au fond
12 septembre 2017 – 9 h 30					
2017-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dominic Lacroix, Régis Roberge, DI Innov Inc., Micro-Prêts Inc. et Gap Transit Inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers BCF s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i> et demande de levée partielle de l'ordonnance de blocage	Audience au fond
13 septembre 2017 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff, et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./llp Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de communication de documents	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
14 septembre 2017 – 9 h 30					
2016-023	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Gescoro Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Jeannot & associés I.I.p. s.e.n.c.r.l	Jean-Pierre Cristel	Demande de suspension de permis, de pénalité administrative et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
14 septembre 2017 – 14 h 00					
2017-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Steve Carson Partie intimée Martin Giroux Partie intimée Yannick Jetté Partie intimée Unissa Assurances Inc. Partie intimée Corporation Inovalife Inc. et Martin Leblanc Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Morency Société d'Avocats, sencl Lévesque Lavoie Avocats inc. Lavery, De Billy s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, nomination d'un dirigeant responsable, radiation d'inscription, pénalité administrative, suspension d'inscription et mesure de redressement	Audience pro forma
2017-022	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Savaria Chabot gestion de patrimoine inc. et François Savaria Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers LGB Avocats Regroupement d'avocats autonomes	Lise Girard	Demande de pénalités administratives, de suspension d'inscription, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
15 septembre 2017 – 9 h 30					
2016-023	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Gescoro Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Jeannot & associés I.I.p. s.e.n.c.r.l	Jean-Pierre Cristel	Demande de suspension de permis, de pénalité administrative et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
25 septembre 2017 – 9 h 30					
2014-033	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Justin Maisonneuve-Strasbourg, Justin Jonathan Service Financier (Justin Maisonneuve-Strasbourg, f.a.s.l.r.s. « Justin Jonathan Service Financier ») Parties intimées Banque Alterna Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de redressement	Audience au fond
26 septembre 2017 – 9 h 30					
2017-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Charlito Hael et Charlito Hael, faisant affaires sous entreprise individuelle la dénomination sociale « Services financiers APO » Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Lazare & Altschuler	Jean-Pierre Cristel	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
27 septembre 2017 – 9 h 30					
2017-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Les agences d'assurance Copoloff Inc. et Sidney Copoloff Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Brunet & Brunet	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
28 septembre 2017 – 9 h 30					
2017-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Les agences d'assurance Copoloff Inc. et Sidney Copoloff Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Brunet & Brunet	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nomination d'un dirigeant responsable, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
28 septembre 2017 – 14 h 00					
2017-024	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Transactions Excel inc., Serge Lacroix et Stéphane Létourneau Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Lise Girard	Demande d'ordonnance de blocage, de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi	Audience pro forma

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
28 septembre 2017 – 14 h 00					
2017-018	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse O.T. Mining Corporation Inc. et Rosemary Christensen Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers BCF s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience pro forma
2 octobre 2017 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Pierre Gévry Partie intimée Alain Valiquette Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l. Les associés LHRA avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
3 octobre 2017 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Pierre Gévry Partie intimée Alain Valiquette Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l. Les associés LHRA avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
4 octobre 2017 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Pierre Gévry Partie intimée Alain Valiquette Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l. Les associés LHRA avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
5 octobre 2017 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Pierre Gévry Partie intimée Alain Valiquette Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l. Les associés LHRA avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond
6 octobre 2017 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Pierre Gévry Partie intimée Alain Valiquette Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l. Les associés LHRA avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
12 octobre 2017 – 14 h 00					
2016-016	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Pouya Hajiani Partie intimée Mahsa Sotoudeh et Bahador Bakhtiari Parties intimées RBC Direct Investing Inc. Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Langlois Avocats s.e.n.c.r.l. Cardinal Léonard Denis, Avocats	Lise Girard	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>	Audience pro forma
13 octobre 2017 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Lise Girard	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Conférence préparatoire

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
17 octobre 2017 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencrl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencrl</p>	Lise Girard	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	Conférence préparatoire
18 octobre 2017 – 9 h 30					
2017-023	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Plexcorps et Plexcoï Parties intimées</p> <p>DL Innov inc., Gestio inc. et Dominic Lacroix Parties intimées</p> <p>Facebook Canada LTD Partie mise en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>BCF s.e.n.c.r.l.</p> <p>Langlois avocats, s.e.n.c.r.l.</p>	Lise Girard Elyse Turgeon	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
23 octobre 2017 – 9 h 30					
2016-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Francesco Candido Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience au fond
24 octobre 2017 – 9 h 30					
2016-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Francesco Candido Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience au fond
25 octobre 2017 – 9 h 30					
2016-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Francesco Candido Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience au fond
26 octobre 2017 – 9 h 30					
2016-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Francesco Candido Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience au fond
27 octobre 2017 – 9 h 30					
2016-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Francesco Candido Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
30 octobre 2017 – 9 h 30					
2016-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Francesco Candido Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience au fond
31 octobre 2017 – 9 h 30					
2016-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Francesco Candido Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Woods, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience au fond
6 novembre 2017 – 9 h 30					
2017-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Craig Levett Partie intimée Rabbin Shalom Chriqui et Centre Chabad Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l. Dunton Rainville s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
7 novembre 2017 – 9 h 30					
2017-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Craig Levett Partie intimée Rabbin Shalom Chriqui et Centre Chabad Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l. Dunton Rainville s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative	Audience au fond
8 novembre 2017 – 9 h 30					
2017-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Craig Levett Partie intimée Rabbin Shalom Chriqui et Centre Chabad Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l. Dunton Rainville s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative	Audience au fond
9 novembre 2017 – 9 h 30					
2017-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Craig Levett Partie intimée Rabbin Shalom Chriqui et Centre Chabad Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l. Dunton Rainville s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
9 novembre 2017 – 14 h 00					
2017-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse William J. Henry & Associés Inc. et Édouard Guay Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, de nomination d'un dirigeant responsable, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, suspension d'inscription, conditions à l'inscription, mesure de redressement et mesure propre au respect de la loi	Conférence préparatoire
10 novembre 2017 – 9 h 30					
2017-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Craig Levett Partie intimée Rabbin Shalom Chriqui et Centre Chabad Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l. Dunton Rainville s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative	Audience au fond
29 novembre 2017 – 9 h 30					
2017-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse William J. Henry & Associés Inc. et Édouard Guay Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, de nomination d'un dirigeant responsable, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, suspension d'inscription, conditions à l'inscription, mesure de redressement et mesure propre au respect de la loi	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
30 novembre 2017 – 9 h 30					
2017-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse William J. Henry & Associés Inc. et Édouard Guay Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, de nomination d'un dirigeant responsable, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, suspension d'inscription, conditions à l'inscription, mesure de redressement et mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
1 ^{er} décembre 2017 – 9 h 30					
2017-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse William J. Henry & Associés Inc. et Édouard Guay Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Elyse Turgeon	Demande de pénalité administrative, de nomination d'un dirigeant responsable, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, suspension d'inscription, conditions à l'inscription, mesure de redressement et mesure propre au respect de la loi	Audience au fond
9 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
10 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond
11 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
12 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond
15 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
16 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond
17 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
18 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond
19 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
22 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond
23 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
24 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-026	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Richard Brouillard, Mario Corriveau, Johanne L'heureux et Luc Vallée Parties intimées Jocelyn Deschênes Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Pelletier & Cie Avocats	Jean-Pierre Cristel	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller et d'imposition de pénalité administrative	Audience au fond
29 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./llp Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond
30 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./llp Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
31 janvier 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./Ilp Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond
1^{er} février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./Ilp Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond
2 février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./Ilp Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
5 février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./Ilp Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond
6 février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./Ilp Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond
7 février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./Ilp Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCTEURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
8 février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./Ilp Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond
9 février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./Ilp Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond
12 février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./Ilp Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
13 février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./Ilp Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond
14 février 2018 – 9 h 30					
2016-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Christopher Minkoff et 6337741 Canada Inc. Parties intimées Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers DSL, s.e.n.c.r.l./Ilp Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience au fond

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
20 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencrl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencrl</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
21 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencrl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencrl</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
22 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencrl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencrl</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
23 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencrl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencrl</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
24 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencrl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencrl</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
27 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencrl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencrl</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
28 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencrl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencrl</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
29 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencrl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencrl</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
30 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencrl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencrl</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
31 août 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencrl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencrl</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
4 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencrl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencrl</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
5 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencrl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencrl</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
6 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencrl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencrl</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
7 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencrl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencrl</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
10 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencrl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencrl</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
11 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencrl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencrl</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
12 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencrl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencrl</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
13 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencrl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencrl</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
14 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencrl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencrl</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
17 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencrl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencrl</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
18 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencrl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencrl</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
19 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencrl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencrl</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
20 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencrl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencrl</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
21 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencrl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencrl</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
24 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencrl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencrl</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
25 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencrl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencrl</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
26 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencrl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencrl</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
27 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencrl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencrl</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

RÔLE DES AUDIENCES

N° DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE
28 septembre 2018 – 9 h 30					
2015-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées</p> <p>CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Létourneau Gagné sencrl</p> <p>Létourneau, Gangné, sencrl</p>	<p>Lise Girard Jean-Pierre Cristel</p>	<p>Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription</p>	<p>Audience au fond</p>

16 août 2017

2.2 DÉCISIONS

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DES MARCHÉS FINANCIERS**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2016-011

DÉCISION N° : 2016-011-019

DATE : 1^{er} août 2017

EN PRÉSENCE DE : M^e LISE GIRARD

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Demanderesse

c.

CRAIG LEVETT

Intimé/DEMANDEUR

et

DAVID BAAZOV

et

JOSH BAAZOV

Intimés

AMAYA GAMING GROUP INC.

Mise en cause

DÉCISION

DEMANDE EN REJET SOMMAIRE

2016-011-019

PAGE : 2

INTRODUCTION

[1] L'intimé Craig Levett enjoint le Tribunal de rejeter la demande de l'Autorité des marchés financiers d'émettre de nouvelles ordonnances de blocage et d'interdiction d'opérations sur valeurs à son égard étant donné notamment les ordonnances déjà en vigueur ayant fait l'objet d'une entente avec l'Autorité et entérinée par le Tribunal.

CONTEXTE DE LA PRÉSENTE DEMANDE

[2] L'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« Autorité ») a, le 20 mars 2017, saisi le Tribunal administratif des marchés financiers (ci-après le « Tribunal ») d'une demande d'audience *ex parte* visant à obtenir des ordonnances de blocage et d'interdiction d'opérations sur valeurs à l'encontre des intimés suivants, en vertu des articles 249 et 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹ (« LVM ») et des articles 93 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*² (« LAMF »):

- David Baazov;
- Josh Baazov;
- Craig Levett.

[3] La société Amaya Gaming Group inc. est mise en cause dans la demande de l'Autorité.

[4] Le 22 mars 2017, le Tribunal a tenu une audience *ex parte* afin d'entendre, au mérite, la demande de l'Autorité.

[5] Le 6 avril 2017³, le Tribunal a rejeté la demande d'audience *ex parte* de l'Autorité.

[6] Le 10 avril 2017, l'Autorité a déposé une demande visant à obtenir les ordonnances susmentionnées (ci-après « nouvelle demande »), mais cette fois, en avisant les parties impliquées. L'audience au mérite de cette demande a été fixée du 5 au 8, du 18 au 20 septembre 2017 et du 10 au 12 octobre 2017.

[7] Des moyens préliminaires ont été déposés par les parties intimées, dont trois demandes en communication de documents et une demande en rejet sommaire. Cette dernière est la demande de l'intimé Craig Levett pour laquelle le Tribunal doit se prononcer dans la présente décision.

HISTORIQUE DU DOSSIER

[8] En lien avec le présent dossier, l'Autorité a, le 7 mars 2016, saisi le Tribunal d'une demande d'audience *ex parte* visant à obtenir des ordonnances de blocage, des ordonnances d'interdiction d'opérations sur valeurs, de retrait de droits d'inscription et de suspension de certificat.

¹ RLRQ, c. V-1.1 (ci-après « LVM »).

² RLRQ, c. A-33.2 (ci-après « LAMF »).

³ *Autorité des marchés financiers c. Baazov*, 2017 QCTMF 32.

2016-011-019

PAGE : 3

[9] Le 22 mars 2016⁴ (ci-après « décision initiale »), le Tribunal a rendu une décision à l'égard de cette demande *ex parte* et a prononcé les mesures suivantes:

- Des ordonnances de blocage à l'encontre des intimés et à l'endroit des mis en cause suivants :

Intimés

- Josh Baazov;
- Craig Levett;
- Nathalie Bensmihan;
- Isam Mansour;
- Mona Kassfy;
- Allie Mansour;
- John Chatzidakis;
- Eleni Psicharis;
- Alain Anawati;
- Karl Fallenbaum;
- Earl Levett;
- Feras Antoon; et
- Mark Wael Antoon.

Mis en cause

- Banque Toronto-Dominion
 - Financière Banque Nationale;
 - TD Waterhouse Canada inc.;
 - RBC Direct Investing inc.;
 - Dundee Securities Ltd.;
 - BMO Ligne d'action inc.;
 - La Banque de Nouvelle-Écosse; et
 - Industrielle Alliance.
- Des interdictions d'opérations sur valeurs à l'encontre des intimés suivants :
 - Josh Baazov;
 - Craig Levett;
 - Nathalie Bensmihan;
 - Isam Mansour;
 - Mona Kassfy;
 - Allie Mansour;
 - John Chatzidakis;
 - Eleni Psicharis;
 - Alain Anawati;
 - Karl Fallenbaum;

⁴ *Autorité des marchés financiers c. Baazov*, 2016 QCBDR 32.

2016-011-019

PAGE : 4

- Earl Levett;
 - Feras Antoon; et
 - Mark Wael Antoon.
- Une suspension des droits conférés à l'intimé John Chatzidakis par son inscription à titre de représentant de courtier en épargne collective et une suspension de son certificat d'exercice, portant le numéro 106 973, dans toutes les disciplines pour lesquelles il est inscrit;
 - De plus, le Tribunal a ordonné la mise en cause de David Baazov et d'Amaya Gaming Group inc. (ci-après « Amaya ») au présent dossier, et ce, conformément à l'article 44 du *Règlement sur les règles de procédure du Tribunal administratif des marchés financiers*⁵.

[10] Les parties intimées ont subséquemment déposé, par l'entremise de leurs procureurs respectifs, des avis de contestation de la décision susmentionnée conformément à l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁶.

[11] Le 18 avril 2016⁷, le Tribunal a rendu une décision intérimaire par laquelle il modifiait les ordonnances de blocage initiales à l'égard de certains des intimés, et ce, afin de permettre à la mise en cause Dundee Securities Ltd. de conclure, pour le 22 avril 2016, une transaction avec Euro-Pacific Canada Ltd.

[12] Le 19 avril 2016⁸, le Tribunal a entériné une entente intervenue entre l'Autorité et l'intimé Alain Anawati, et en conséquence, a permis de lever partiellement les ordonnances de blocage prononcées à l'égard de cet intimé sous certaines conditions. Alain Anawati a alors renoncé envers l'Autorité à son avis de contestation daté du 31 mars 2016 et, sans aucune admission, à ne pas contester la décision rendue par le Tribunal le 22 mars 2016.

[13] Le 28 avril 2016⁹, le Tribunal a rendu une décision par laquelle il modifiait les ordonnances de blocage initiales à l'égard de certain des intimés de manière à permettre : (i) le remplacement du nom de la mise en cause Euro-Pacific Canada inc. par Echelon Wealth Partners inc. et (ii) la modification des numéros de comptes bancaires des intimés visés par la décision intérimaire du 18 avril 2016.

[14] Le 6 mai 2016¹⁰, le Tribunal a entériné une entente intervenue entre l'Autorité et l'intimé Josh Baazov, et en conséquence, a permis de lever partiellement les ordonnances de blocage prononcées à l'égard de cet intimé à certaines conditions. Josh Baazov a alors renoncé envers l'Autorité à son avis de contestation daté du 31

⁵ RLRQ, c. A-33.2., r. 1.

⁶ LAMF, préc., note 2.

⁷ *Autorité des marchés financiers c. Baazov*, 2016 QCBDR 43.

⁸ *Anawati c. Autorité des marchés financiers*, 2016 QCBDR 44.

⁹ *Dundee Securities Ltd. c. Autorité des marchés financiers*, 2016 QCBDR 48.

¹⁰ *Autorité des marchés financiers c. Baazov*, 2016 QCBDR 52.

2016-011-019

PAGE : 5

mars 2016 et, sans aucune admission, à ne pas contester la décision rendue par le Tribunal le 22 mars 2016.

[15] Le 9 mai 2016¹¹, le Tribunal a entériné une entente intervenue entre l'Autorité et les intimés Feras Antoon et Mark Wael Antoon, et en conséquence, a permis de lever partiellement les ordonnances de blocage prononcées à l'égard de ces intimés à certaines conditions. Feras Antoon et Mark Wael Antoon ont alors renoncé envers l'Autorité à leur avis de contestation daté du 1^{er} avril 2016 et, sans aucune admission et sous réserve des droits des parties concernées, à ne pas contester la décision rendue par le Tribunal le 22 mars 2016.

[16] Le 13 mai 2016¹², le Tribunal a entériné une entente intervenue entre l'Autorité et l'intimé Allie Mansour, et en conséquence, a permis de lever partiellement les ordonnances de blocage prononcées à l'égard de cet intimé à certaines conditions. Allie Mansour a alors renoncé envers l'Autorité à son avis de contestation daté du 5 avril 2016 et, sans aucune admission, à ne pas contester la décision rendue par le Tribunal le 22 mars 2016.

[17] Le 13 mai 2016¹³, le Tribunal a entériné une entente intervenue entre l'Autorité et l'intimé Karl Fallenbaum, et en conséquence, a permis de lever partiellement les ordonnances de blocage prononcées à l'égard de cet intimé à certaines conditions. Karl Fallenbaum a alors renoncé envers l'Autorité à son avis de contestation daté du 7 avril 2016 et, sans aucune admission, à ne pas contester la décision rendue par le Tribunal le 22 mars 2016.

[18] Le 23 juin 2016, le procureur de l'intimé Craig Levett a indiqué que son client n'entendait plus contester les ordonnances prononcées *ex parte* le concernant, ayant l'intention de demander une levée partielle.

[19] Le 18 juillet 2016¹⁴, à la suite d'une demande de l'Autorité en vue d'obtenir la prolongation des ordonnances de blocage en vigueur dans le présent dossier, le Tribunal a prolongé ces ordonnances de blocage, sauf celles concernant l'intimée Nathalie Bensmihan.

[20] Le 8 septembre 2016, l'Autorité a déposé une demande amendée ajoutant des allégués et des conclusions à sa demande initiale déposée le 7 mars 2016.

[21] Le 9 septembre 2016, le Tribunal a reçu les désistements des avis de contestation des intimés Mona Kassfy et Isam Mansour.

[22] L'audience donnant suite aux avis de contestation de la décision *ex parte* du Tribunal, rendue le 22 mars 2016, s'est tenue les 12 et 13 septembre 2016 et les 5 et 6 octobre 2016. Cette contestation *benne esse* du mis en cause David Baazov est présentement en délibéré.

¹¹ *Autorité des marchés financiers c. Antoon*, 2016 QCBDR 53.

¹² *Autorité des marchés financiers c. Mansour*, 2016 QCBDR 58.

¹³ *Autorité des marchés financiers c. Fallenbaum*, 2016 QCBDR 59.

¹⁴ *Autorité des marchés financiers c. Baazov*, 2016 QCTMF 1.

2016-011-019

PAGE : 6

[23] Le 12 septembre 2016, les procureurs de l'Autorité ont informé le Tribunal des désistements de contestation des intimés John Chatzidakis et Eleni Psicharis. Le procureur de l'intimé Earl Levett a aussi informé le Tribunal que son client se désistait de sa contestation et qu'une entente avec l'Autorité serait éventuellement déposée au Tribunal pour considération.

[24] De plus, les procureurs de l'Autorité ont soumis au Tribunal des ententes intervenues avec les intimés Craig Levett et Nathalie Bensmihan. Également, les procureurs de ces parties ont souligné que les intimés Craig Levett et Nathalie Bensmihan s'étaient ainsi désistés de leur contestation.

[25] Le 28 octobre 2016¹⁵, à la suite d'une demande de l'Autorité, le Tribunal a prolongé les ordonnances de blocage en vigueur au présent dossier.

[26] Le 31 octobre 2016¹⁶, le Tribunal a rendu une décision entérinant l'entente intervenue entre l'Autorité et l'intimée Nathalie Bensmihan et, en conséquence, a retiré cette dernière à titre d'intimée au dossier.

[27] Le 31 octobre 2016¹⁷, le Tribunal a aussi entériné l'entente intervenue entre l'Autorité et l'intimé Craig Levett, et a ainsi permis de lever partiellement les ordonnances de blocage prononcées à l'égard de cet intimé à certaines conditions.

[28] Le 9 mars 2017¹⁸, le Tribunal a prolongé les ordonnances de blocage encore en vigueur au présent dossier pour une période de 120 jours.

[29] Le 13 mars 2017¹⁹, le Tribunal a accordé une levée partielle des ordonnances d'interdiction d'opérations sur valeurs à l'égard des intimés Feras Antoon et Mark Wael Antoon relativement à deux sociétés afin de permettre l'acquisition, la disposition et le transfert d'actifs ou de droits afférents à des immeubles.

[30] Le 31 mars 2017²⁰, le Tribunal a ordonné la modification de l'ordonnance de levée partielle de blocage du 19 avril 2016 suivant la demande de l'intimé Alain Anawati et a prononcé une ordonnance de blocage visant les sommes transférées dans le compte en fidéicommiss de sa procureure.

[31] Le 28 juin 2017²¹, le Tribunal a prolongé les ordonnances de blocage en vigueur au présent dossier pour une période additionnelle de 120 jours.

¹⁵ *Autorité des marchés financiers c. Baazov*, 2016 QCTMF 32.

¹⁶ *Autorité des marchés financiers c. Bensmihan*, 2016 QCTMF 34.

¹⁷ *Autorité des marchés financiers c. Levett*, 2016 QCTMF 33.

¹⁸ *Autorité des marchés financiers c. Baazov*, 2017 QCTMF 20 (Cette décision a été rectifiée le 10 mars 2017).

¹⁹ *Autorité des marchés financiers c. Antoon*, 2017 QCTMF 24.

²⁰ *Autorité des marchés financiers c. Anawati*, 2017 QCTMF 29.

²¹ *Autorité des marchés financiers c. Baazov*, 2017 QCTMF 66.

2016-011-019

PAGE : 7

AUDIENCE

[32] Le 5 juin 2017, l'audience relative à la demande en rejet sommaire de l'intimé Craig Levett a procédé en présence des procureurs de l'Autorité et des procureurs des intimés et de la mise en cause.

[33] Il a été convenu d'emblée par les parties qu'aux fins de la présente demande en rejet sommaire, les faits allégués au soutien de la demande de l'Autorité soient tenus pour avérés.

Représentations des procureurs de l'intimé Craig Levett

[34] Le procureur de l'intimé Craig Levett invoque que la demande de l'Autorité visant l'émission de nouvelles mesures conservatoires à l'encontre de son client va à l'encontre de l'entente conclue entre les parties. Selon ses prétentions, cette entente constitue une transaction au sens du *Code civil du Québec*.

[35] Il mentionne que l'entente signée entre l'intimé et l'Autorité a été conclue par cette dernière en toute connaissance de cause.

[36] Il argue que cette dernière agit de mauvaise foi en tentant de contourner l'entente négociée de bonne foi par son client.

[37] De plus, il allègue que la nouvelle demande contreviendrait à la décision du Tribunal.

[38] Il ajoute de plus que le 9 mars 2017 lors de la dernière demande en prolongation des ordonnances de blocage au dossier, l'Autorité a plaidé que tous les motifs initiaux étaient encore en vigueur et que la situation était semblable à celle qui prévalait en octobre 2016, sans divulguer les éléments additionnels qui ont ensuite fait l'objet de la nouvelle demande de blocage *ex parte* présentée le 22 mars 2017.

[39] Selon lui, l'Autorité ne peut unilatéralement ignorer les engagements qui ont été pris, sinon ceci équivaldrait à dire qu'une entente avec l'Autorité ne vaut rien et que le jugement du Tribunal qui la rend exécutoire ne lie pas l'Autorité.

[40] Il plaide que l'Autorité ne pouvait tenter une demande requérant à nouveau des mesures conservatoires, car de telles ordonnances existent déjà au dossier.

[41] Pour lui, il devient abusif et dilatoire d'assujettir un intimé à deux procédures concurrentes qui demandent les mêmes conclusions. Cela ne devrait pas être toléré par le Tribunal.

[42] Il allègue que si l'Autorité voulait mettre fin à l'entente elle devait préalablement en demander l'annulation au Tribunal. Selon la jurisprudence, elle disposerait selon lui de 30 jours des faits nouveaux pour en demander l'annulation.

[43] Il ajoute qu'en octobre 2016, le Tribunal s'était enquis, dans le cadre de l'audience sur la contestation, à savoir si l'entente entre les parties tenait toujours compte tenu des allégations de l'Autorité à l'égard de l'intimé Levett.

2016-011-019

PAGE : 8

[44] Les parties ont répondu par la positive au Tribunal. Pour le procureur de l'intimé Craig Levett, l'Autorité n'aurait pas agi avec sincérité, car elle était alors en possession de tous les éléments invoqués dans sa nouvelle demande.

[45] Le procureur prétend que l'entente est une transaction au sens du *Code civil du Québec* puisqu'elle règle un différend, prévoit la réciprocité des concessions et vise la renonciation à un remède judiciaire. Selon ses prétentions, une transaction est indivisible et a l'autorité de la chose jugée entre les parties.

[46] Il souligne que l'intimé Craig Levett a fait des concessions dans le cadre de cette entente. Il s'est engagé à ne pas contester la décision rendue *ex parte* et les demandes en prolongation des ordonnances de blocage. En contrepartie, l'Autorité a consenti à modifier les ordonnances de blocage et d'interdiction d'opérations sur valeurs ainsi qu'à ne pas faire de demande supplémentaire de blocage visant le compte auprès de la RBC.

[47] Or, la nouvelle demande qui requiert l'émission d'une ordonnance de blocage générale va à l'encontre de ces engagements, puisqu'elle vise dorénavant tous les biens de l'intimé.

[48] Il allègue qu'il n'est plus loisible à son client de revenir dans le passé afin de modifier les concessions importantes qu'il a consenties.

[49] Il indique que ces concessions ont été durement négociées. L'intimé y a consenti en ayant la certitude que cette transaction en constituerait une finalité. Il a d'ailleurs accepté que la valeur des sommes bloquées le soit pour un montant supérieur aux gains qui seraient illicites selon les allégations de l'Autorité. L'intimé a également renoncé par cette entente à contester toute demande future en prolongation de blocage.

[50] Il mentionne que personne n'a forcé la main à l'Autorité pour conclure cette entente et qu'elle n'était pas dans un état de nécessité. L'entente a été signée sans réserve de recours quelconque.

[51] Il invoque que les parties auraient pu convenir de n'importe quelle condition dans l'entente. Or, il n'y a été aucunement stipulé la possibilité pour l'Autorité de modifier unilatéralement les termes de celle-ci si elle trouvait d'autres documents ou une nouvelle preuve. Le fait que l'enquête est en cours est connu de tous.

[52] De plus, il allègue que la preuve invoquée au soutien de sa nouvelle demande ne constitue pas de la preuve nouvelle.

[53] Lorsqu'elle a signé l'entente, l'Autorité connaissait déjà l'existence du fichier Excel ND-103 qui semble être la base de ses nouvelles demandes. Ce document était entre les mains de l'Autorité depuis juin 2016.

[54] Alors, l'Autorité savait qu'une transaction de 52 000 actions de WMS aurait eu lieu, qu'une ristourne aurait été prévue et qu'il y aurait eu un partage des profits.

2016-011-019

PAGE : 9

[55] Cette pièce ND-103 est en possession de l'Autorité depuis sa remise en juin 2016 suivant le débat sur la confidentialité de certains éléments perquisitionnés le 23 mars 2016 en Cour supérieure.

[56] Donc, la presque totalité des informations contenues dans la nouvelle demande de l'Autorité était connue bien avant le 5 octobre 2016.

[57] Or, en septembre et octobre 2016 dans le cadre de l'audience de novo, ils n'ont pas mentionné l'existence de ce fichier.

[58] L'Autorité avait déjà ces éléments-là en main. Elle aurait pu décider de ne pas régler avec l'intimé Levett à ce moment. L'Autorité était toujours en enquête et donc à la recherche d'autres informations pour compléter celle-ci. L'Autorité n'était pas obligée de conclure une entente avant d'obtenir toutes les informations en lien avec cette pièce.

[59] Maintenant un procès est fixé pour 10 jours à l'automne cette année. L'intimé avait spécifiquement conclu une entente pour éviter des coûts additionnels. Il est injuste qu'il doive à nouveau faire face à une telle demande de l'Autorité alors que ces faits étaient connus.

[60] Les conclusions demandées contre l'intimé Craig Levett sont identiques à celles déjà accordées en mars 2016 par le Tribunal.

[61] Il plaide qu'il s'agit des mêmes transactions alléguées dans la nouvelle demande que celles alléguées dans la demande initiale et réamendée en août 2016.

[62] L'Autorité tente donc indirectement de faire ce qu'elle ne peut faire directement. Il plaide que l'Autorité ne peut pas obtenir suivant l'entente « *another kick at the can* ».

[63] Il plaide que cette nouvelle demande est une attaque collatérale à la décision déjà rendue. Il indique que l'Autorité ne s'est pas désistée de l'autre demande qui est pendante et dont les ordonnances de blocage ont été renouvelées dans l'intérêt public. Si l'Autorité veut amender sa procédure, elle doit suivre les règles en semblable matière et ne pas en commencer une autre.

[64] Ainsi, selon lui, à la face même de la nouvelle demande, même prenant pour avérés les faits, il appert que celle-ci est mal fondée en droit et demande le rejet préliminaire.

Représentations de l'Autorité

[65] La procureure de l'Autorité a débuté en précisant que l'objectif de la nouvelle demande n'est pas de sanctionner les intimés, mais bien de prévenir la commission de manquements futurs, de rétablir la confiance des investisseurs dans l'intégrité des marchés financiers et de protéger le public.

[66] Elle ajoute que les ordonnances conservatoires recherchées sont prospectives et non punitives.

[67] Elle soumet que la loi doit prévoir un certain niveau de flexibilité afin de lui permettre d'atteindre son objectif de protection du public.

2016-011-019

PAGE : 10

[68] Elle mentionne que les enquêtes de l'Autorité sont évolutives et qu'il est possible que de nouveaux faits soient découverts au cours de l'enquête.

[69] Elle plaide que l'autorité de la chose jugée ne s'applique pas, car il n'y a pas identité de cause.

[70] Elle invoque que les nouvelles allégations de l'Autorité n'étaient pas à sa connaissance lors de la première demande.

[71] Elle indique que le procureur de l'intimé tente de présenter un portrait d'abus de procédure de la part de l'Autorité, alors que cela n'est pas le cas.

[72] L'Autorité ne cherche qu'à entreprendre des démarches pour assurer la protection du public face à des activités qu'auraient commis les intimés dans des comptes à l'étranger.

[73] En tenant pour avérés les faits énoncés dans la nouvelle demande, les transactions réalisées par le biais de comptes outremer auraient permis des profits de plus de 500 000 \$ sur des titres faisant l'objet de l'enquête.

[74] Elle indique que l'intimé tente d'amoindrir l'importance des faits découverts, soit l'utilisation d'une société et de comptes « *offshore* » afin de transiger sur des titres en lien avec les transactions énoncées dans la présente affaire, concernant un stratagème plus large de communication d'informations privilégiées et de délits d'initié.

[75] Elle indique que bien que l'Autorité avait en sa possession la pièce ND-103 depuis juin 2016, les enquêteurs n'étaient pas en mesure de confirmer qui avait effectué la transaction qui y était reliée, car il ne possédait que les initiales JC.

[76] Par la suite, l'Autorité a reçu les Bluesheets des transactions qui démontrent l'achat et la vente de 52 000 actions de WMS par la société Optivilla.

[77] Ce n'est qu'en novembre 2016 qu'elle a reçu des informations de CANAFE lui permettant d'apprendre que les intimés Josh Baazov et Craig Levett étaient les bénéficiaires de ce compte bancaire.

[78] Elle argue que ces faits n'étaient pas à la connaissance de l'Autorité au moment où l'entente a été entérinée.

[79] Elle plaide que le Tribunal doit dans l'intérêt public exercer sa discrétion afin de limiter la conduite future des intimés qui pourrait porter atteinte à l'intégrité des marchés.

[80] Elle mentionne que le Tribunal doit retirer des marchés les personnes dont la conduite est abusive et qui sont susceptibles de nuire à l'intégrité des marchés.

[81] Elle ajoute que le Tribunal est compétent pour agir dans les circonstances qu'il y ait ou non contravention à la loi afin de préserver l'intérêt public.

[82] Elle ajoute qu'il n'est pas rare que suivant l'évolution de l'enquête, l'Autorité découvre de nouveaux faits nécessitant un second blocage.

2016-011-019

PAGE : 11

[83] Relativement à l'argument de l'autorité de la chose jugée, elle plaide que c'est la décision du Tribunal qu'il faut analyser et non l'entente qui a été conclue.

[84] Elle plaide qu'il n'y a pas de chose jugée à la décision entérinant l'entente, car il n'y a pas identité d'objet ni de cause.

[85] Elle reconnaît que des faits s'entrecoupent entre la demande réamendée et la nouvelle demande, mais qu'en l'espèce l'Autorité a découvert de nouveaux faits en lien avec de nouvelles infractions.

[86] Elle allègue que toute transaction effectuée en possession d'information privilégiée constitue une nouvelle infraction.

[87] De plus, des profits ont été générés outre-mer pour certaines de ces transactions.

[88] Elle indique qu'on ne peut plaider l'autorité de la chose jugée lorsqu'aucune admission factuelle n'a été faite dans l'entente.

[89] Elle plaide que le Tribunal a le pouvoir de réviser ses décisions à tout moment en vertu de l'article 115.14 de la LAMF.

[90] Il est donc possible de modifier une ordonnance de blocage déjà rendue, même suivant une entente.

[91] Rien n'empêche que de nouvelles ordonnances de blocage plus larges soient recherchées suivant la découverte de nouveaux faits.

[92] Relativement à l'ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs qui est de nouveau demandée à l'encontre de l'intimé Craig Levett, la procureure soulève que l'Autorité souhaite revenir à une interdiction générale pour assurer la protection des marchés financiers, compte tenu de la perte de confiance à l'égard de l'intimé Levett.

[93] Quant à l'argument du procureur de l'intimé relativement à l'abus de procédure, elle indique que la multiplicité des recours n'est pas en soi abusive et que la nouvelle demande de l'Autorité ne porte pas atteinte à l'intégrité de la justice.

[94] En l'espèce, selon elle, il s'agit du même forum qui peut de surcroît réviser ses propres décisions.

[95] Elle ajoute que le procureur de l'intimé ne peut non plus se rabattre sur l'expectative légitime.

[96] Elle mentionne qu'il est faux de prétendre que l'Autorité s'était engagée à ne pas entreprendre d'autres recours.

[97] Elle prétend ne pas s'être engagée à n'intenter aucune autre procédure, cela aurait été contraire à l'objectif de la loi lorsqu'une enquête est toujours en cours.

[98] L'Autorité peut revenir en tout temps devant le Tribunal pour demander de nouvelles ordonnances de blocage.

2016-011-019

PAGE : 12

[99] Elle plaide que la demande de l'Autorité est loin d'être abusive, dilatoire ou frivole.

[100] La procureure de l'Autorité affirme qu'il est légitime de le faire étant donné les faits découverts qui démontrent que de nouveaux gains illicites auraient été réalisés par l'entremise de sociétés étrangères de l'ordre de plus de 500 000 \$.

Réplique

[101] Le procureur de l'intimé Craig Levett réplique en affirmant que ce n'est pas vrai que les faits n'étaient pas connus de l'Autorité. Les initiales JC pouvaient facilement faire référence à Josh et Craig.

[102] Il est pour lui évident que l'Autorité savait ce qu'elle cherchait à l'aide de la pièce ND-103 et des *Bluesheets*. L'Autorité a plutôt décidé de ne pas dévoiler ce qu'elle savait.

[103] Il ajoute qu'il n'y a aucune allégation contre l'intimé Craig Levett qui démontre qu'il a reçu un gain en rapport avec les transactions en lien avec la société Intertain.

[104] Il indique que sa prétention est à l'effet que c'est l'entente entérinée par le Tribunal qui a l'autorité de la chose jugée et qui lie les parties.

[105] Il ajoute que son client avait accepté dans l'entente que soient bloqués plus d'actifs que les gains qui lui étaient alloués à l'époque.

[106] Il indique avoir de la difficulté à comprendre ce que l'Autorité souhaite de plus avec sa demande pour l'émission d'une nouvelle ordonnance générale d'interdiction d'opérations sur valeurs contre son client. L'intimé Craig Levett étant déjà sous le coup d'une telle interdiction. Celle-ci lui permettant uniquement de vendre certains titres déjà détenus dans un compte spécifique.

ANALYSE

[107] La nouvelle demande de l'Autorité est déposée dans le dossier 2016-011, soit le même que celui dans lesquelles des ordonnances conservatoires prévalent à l'encontre de l'intimé Craig Levett relativement à la même trame factuelle de base.

[108] En effet, l'intimé Craig Levett était visé lors de la décision initiale du 22 mars 2016 par des ordonnances générales de blocage et d'interdiction globale d'opérations sur valeurs.

[109] Le 23 août 2016, l'Autorité avait déposé dans le cadre de la contestation de la décision initiale une demande réamendée où elle ajoutait des allégations découvertes dans l'enquête.

[110] Suivant cela, le Tribunal a entériné partiellement le 31 octobre 2016 une entente intervenue entre l'intimé Levett et l'Autorité.

[111] Cette entente convenait de réduire le montant de couverture de l'ordonnance de blocage. En contrepartie, l'intimé a souscrit à des engagements tels que de ne pas

2016-011-019

PAGE : 13

contester la décision initiale et de ne pas contester pour le futur, les demandes de renouvellement des ordonnances de blocage.

[112] Relativement aux renonciations de l'intimé d'exercer des droits futurs, le Tribunal a seulement pris acte de cet engagement sans se prononcer sur leur validité.

[113] La demande dans laquelle s'inscrit le recours en rejet tente de revenir à des ordonnances de blocage générales et à une ordonnance globale d'interdiction d'opérations sur valeurs.

[114] Ainsi, l'intimé invoque que cette nouvelle demande devrait être rejetée pour les motifs suivants :

- 1) Autorité de la chose jugée, en ce que l'entente intervenue entre les parties constitue une transaction au sens du CCQ. Elle visait à mettre fin à un litige relativement aux mesures conservatoires émises à son égard dans le présent dossier;
- 2) Absence de preuve, soit qu'il n'y aurait pas de preuve justifiant l'émission des nouvelles ordonnances demandées;
- 3) L'abus de procédure, soit que cette nouvelle demande est abusive à sa face même.

[115] À ce stade-ci, le Tribunal mentionne qu'il ne peut traiter le 2^{ième} motif, car les faits étant tenus pour avérés, il relèvera de la compétence du juge administratif qui entendra la demande sur le fond de répondre à cette question.

[116] En effet, s'il y a lieu, toute l'analyse concernant la présence ou non de faits nouveaux justifiant de nouvelles ordonnances seront de son ressort.

[117] En conséquence, le Tribunal examinera les questions en litige suivantes.

QUESTIONS EN LITIGE

[118] Pour déterminer si le Tribunal doit rejeter sommairement la nouvelle demande de l'Autorité à l'égard de l'intimé Craig Levett, il doit répondre aux questions suivantes :

1. Y-a-t-il en l'espèce, « autorité de la chose jugée » quant à la nouvelle demande de l'Autorité?
2. La nouvelle demande de l'Autorité, est-elle abusive en tenant compte des circonstances de la présente affaire?
 - a. Concernant l'ordonnance générale de blocage?
 - b. Concernant l'interdiction totale d'opérations sur valeurs?

Question 1 : L'autorité de la chose jugée

[119] L'un des premiers arguments de l'intimé Levett sur cette question est à l'effet que l'entente intervenue et ensuite entérinée par le Tribunal constitue une transaction

2016-011-019

PAGE : 14

au sens du *Code civil du Québec*²² et qu'en conséquence elle a le caractère de l'autorité de la chose jugée ne permettant pas au Tribunal de la revoir.

[120] La procureure de l'Autorité plaide pour sa part que ce n'est pas face à l'entente que l'on doit analyser l'autorité de la chose jugée, mais plutôt face à la décision rendue par le Tribunal qui a entériné cette entente. De plus, elle allègue que les critères de l'autorité de la chose jugée ne sont pas satisfaits.

Transaction

[121] Le *Code civil du Québec* définit ainsi une transaction :

2631. La transaction est le contrat par lequel les parties préviennent une contestation à naître, terminent un procès ou règlent les difficultés qui surviennent lors de l'exécution d'un jugement, au moyen de concessions ou de réserves réciproques.

Elle est indivisible quant à son objet.

[122] L'entente conclue entre l'intimé Craig Levett et l'Autorité constitue-t-elle une transaction au sens du *Code civil du Québec* opposable au Tribunal?

[123] La LVM a comme objectif d'établir un encadrement des marchés financiers dans le but de protéger le public et de favoriser le bon fonctionnement du marché des valeurs mobilières²³. Il s'agit d'une loi d'ordre public de protection²⁴.

[124] L'entente convenue entre les parties visait à obtenir notamment des ordonnances de blocage et d'interdiction d'opérations sur valeurs. Les parties l'ont soumise au Tribunal afin de l'entériner et de la rendre exécutoire.

[125] Le Tribunal ayant la compétence d'émettre des ordonnances de blocage ou d'interdiction d'opérations sur valeurs en vertu de cette loi²⁵, il doit lorsqu'une entente lui est soumise, exercer sa discrétion afin de déterminer si elle respecte l'intérêt public²⁶.

[126] En conséquence, le Tribunal ne peut être contraint d'entériner une entente intervenue entre les parties.

[127] Une transaction de nature privée entre deux parties ne saurait lier le Tribunal et le limiter dans l'application de sa discrétion qui s'inscrit dans la protection du public.

[128] À cet égard, dans la décision *Descôteaux c. Avocats (Ordre professionnel des)*²⁷, qui réfère également à l'affaire *Cloutier c. Comptables en management accrédités*²⁸, il a

²² *Code civil du Québec*, CCQ-1991.

²³ Art. 276, LVM, préc., note 1.

²⁴ *Pezim c. Colombie-Britannique (Superintendent of Brokers)*, [1994] 2 R.C.S. 557; *Pacific Coast Coin Exchange of Canada Ltd. (Re) c. Commission des valeurs mobilières de l'Ontario*, [1978] 2 R.C.S. 112; *Pemp inc. c. Leblanc, C.A.*, J.E. 95-1727.

²⁵ Art. 249 et 265, LVM, préc., note 1.

²⁶ Art. 93, LAMF, préc., note 2.

²⁷ *Descôteaux c. Avocats (Ordre professionnel des)*, 2012 QCTP 40 (CanLII).

²⁸ 2004 QCTP 116 (CanLII).

2016-011-019

PAGE : 15

été établi qu'en droit disciplinaire comme en droit administratif, lorsque la protection du public est en jeu, une transaction d'intérêt privé entre deux parties ne pouvait lier le comité dans l'exercice de sa discrétion :

« [25] D'autre part, et de façon encore plus déterminante, la protection du public, ne saurait faire l'objet d'une entente privée entre deux parties, dont l'effet serait de priver les Comités du Barreau d'exercer leur juridiction. C'est ce que souligne à juste titre le CDR en citant les auteurs Baudouin et Jobin au paragraphe 43 de la décision déjà reproduite dans le présent jugement.

[26] En outre, dans l'affaire Cloutier, le Tribunal des professions s'exprime sur le sujet :

[33] Même si la validité de cette «transaction» signée par les parties, conclue conformément à l'article 2631 du *Code civil du Québec*, ne semble pas être remise en cause par le Comité de discipline, ce dernier écrit que la «signature d'une «transaction» entre les «parties» ne saurait avoir le même effet que ne lui reconnaît le droit civil [...].»

[34] Le Tribunal est en accord avec cette affirmation du Comité en raison du caractère distinct du droit civil qui gère les litiges privés entre les parties par rapport au droit disciplinaire qui est d'intérêt public.

[...]

[37] Même si la preuve a établi que le contrat judiciaire intervenu entre le syndic-plaignant et le professionnel a été conclu après de sérieuses réflexions et négociations entre les avocats des parties, il ne peut lier d'aucune façon le Comité de discipline. Il en est de même d'une demande en retrait de plainte qui serait formulée par le procureur du syndic.

(Reproduction intégrale)

(Référence omise)

[27] Bien qu'il s'agissait, dans cette affaire, d'une question disciplinaire impliquant un syndic, les principes énoncés peuvent aussi valoir dans une affaire administrative (la réinscription au Tableau de l'Ordre des avocats) puisqu'ils sont fondés sur la protection du public. Il en ressort que la convention invoquée par l'appelant ne peut pas sceller l'issue du litige et ne lui confère pas un droit à la réinscription. »²⁹

[Nos soulignements – Références omises]

[129] De plus, une transaction au sens de l'article 2632 du *Code civil du Québec* ne peut traiter de questions d'ordre public :

« **2632.** On ne peut transiger relativement à l'état ou à la capacité des personnes ou sur les autres questions qui intéressent l'ordre public. »³⁰

[130] Le Tribunal cite à cet égard le passage suivant d'une décision de la Cour supérieure, où il fut conclu qu'il ne pouvait y avoir de transaction liant le tribunal lorsque ce dernier a un « rôle à jouer » dans l'approbation d'une entente :

²⁹ *Descôteaux c. Avocats (Ordre professionnel des)*, préc., note 27.

³⁰ CCQ, préc., note 22.

2016-011-019

PAGE : 16

« [46] De plus, le Tribunal se réfère à un jugement du juge Sénécal qui s'exprime ainsi :

«[210] Avec respect, c'est se méprendre sur le sens et la portée d'une entente portant sur les aliments des enfants. Il n'y a jamais «*transaction*» au sens du *Code civil* en cette matière d'ordre public. L'entente est toujours soumise à l'appréciation du tribunal, comme le prévoient les articles 17 (6.1) de la *Loi sur le divorce* et 587.3 du *Code civil du Québec*, et elle demeure toujours révisable (art. 17 (1) de la *Loi sur le divorce* et 594 C.C.Q.). Ces dispositions sont d'ordre public.

[...]

[50] En conséquence, le fait que le Tribunal a un rôle à jouer quant à l'approbation de toute entente de nature alimentaire, empêche de considérer ces volets de la convention sur les mesures accessoires comme étant une transaction au sens du *Code civil du Québec*. »³¹

[Nos soulignements]

[131] En l'espèce, le Tribunal joue un rôle déterminant dans l'approbation d'une entente relative à des ordonnances de blocage et d'interdiction d'opérations sur valeurs en vertu de la LVM puisqu'il est le seul à pouvoir les prononcer.

[132] Le Tribunal tient à préciser que malgré le fait qu'une entente conclue par les parties n'ait pas l'autorité de la chose jugée à elle seule liant le Tribunal, cela ne vient en rien diminuer l'importance que revêt, pour la bonne administration de la justice, la conclusion d'ententes par les parties.

[133] Les ententes relatives à des mesures conservatoires peuvent notamment alléger le déroulement des instances devant le Tribunal, mais peuvent également être favorables à la collaboration des parties pour faire progresser l'enquête et/ou le litige.

[134] Ainsi, l'entente en l'espèce ne saurait constituer une transaction au sens du CCQ et avoir les mêmes effets qu'en droit civil, car seul le Tribunal a compétence pour émettre les ordonnances demandées.

Autorité de la chose jugée

[135] Cependant, cette entente ayant été entérinée en partie par le Tribunal, cette décision a-t-elle alors l'état de l'«autorité de la chose jugée »?

[136] Le principe de l'autorité de la chose jugée édicté à l'article 2848 du CCQ s'applique en droit administratif³² :

« **Art. 2848.** L'autorité de la chose jugée est une présomption absolue; elle n'a lieu qu'à l'égard de ce qui a fait l'objet du jugement, lorsque la demande est fondée sur la même cause et mue entre les mêmes parties, agissant dans les mêmes qualités, et que la chose demandée est la même.

³¹ *Droit de la famille - 1441*, 2014 QCCS 74 (CanLII).

³² *Boucher c. Stelco Inc.*, [2005] 3 R.C.S. 279, par. 32.

2016-011-019

PAGE : 17

Cependant, le jugement qui dispose d'une action collective a l'autorité de la chose jugée à l'égard des parties et des membres du groupe qui ne s'en sont pas exclus. »³³

[137] Pour qu'il y ait chose jugée, il doit y avoir identité de cause, de parties et d'objet.

[138] À sa face même, la nouvelle demande de l'Autorité reprend la vaste majorité des faits déjà allégués au présent dossier, alors que certains faits y sont allégués pour la première fois.

[139] L'Autorité soutient qu'elle ne connaissait pas certaines de ces informations au moment où l'entente a été entérinée par le Tribunal.

[140] Elle soutient que c'est sur la base de ces faits qu'elle entend demander au juge au fond de prononcer de nouvelles ordonnances.

[141] Le Tribunal souligne que l'enquête de l'Autorité est toujours en cours et que les mesures recherchées par celle-ci ont un caractère prospectif.

[142] L'émission de mesures conservatoires dans le cadre d'une enquête en cours, peut, selon l'évolution de celle-ci, nécessiter l'intervention du Tribunal.

[143] Conséquemment, il est possible que l'Autorité dépose plusieurs demandes d'ordonnances au fur et à mesure que son enquête évolue. Il peut s'agir de demandes de nouvelles ordonnances, mais aussi de demandes de révision de décisions déjà rendues par le Tribunal.

[144] En effet, le Tribunal possède un large pouvoir de révision de ses propres décisions, sauf en cas d'erreur de droit, tel que le prévoit la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* :

« **115.14.** Le Tribunal peut, à tout moment, réviser ses décisions, sauf dans le cas d'une erreur de droit. »

[145] La LVM étant d'ordre public, lorsque des faits nouveaux le justifient afin d'assurer la protection du public, le Tribunal est en droit d'émettre de nouvelles ordonnances et/ou de réviser la décision qu'il a rendue.

[146] Au présent dossier, l'Autorité recherche de nouvelles ordonnances à l'égard des intimés David Baazov, Josh Baazov et Craig Levett sur la base qu'elle aurait eu connaissance de nouvelles allégations.

[147] Par ailleurs, en ce qui concerne l'intimé Craig Levett, les demandes semblent davantage relever de la révision que de nouvelles demandes, considérant que les ordonnances d'opérations sur valeurs et de blocage sont actuellement en vigueur dans le présent dossier.

[148] Considérant la souplesse dont le Tribunal doit faire preuve dans l'application de ses règles de procédure en matière de droit administratif³⁴, lorsqu'une demande ne fait

³³ CCQ, préc., note 22.

2016-011-019

PAGE : 18

pas référence spécifiquement à une disposition applicable de la loi pour laquelle le Tribunal a compétence, ce dernier peut en exercer ce pouvoir.

[149] En conséquence, la décision rendue concernant l'émission d'ordonnances de blocage et d'interdiction d'opérations sur valeurs ne saurait satisfaire les critères de l'autorité de la chose jugée face à une demande de l'Autorité pour l'exercice par le Tribunal de son pouvoir de révision que lui a expressément conféré le législateur³⁵.

[150] De plus, même s'il s'agissait d'une nouvelle demande et non d'une révision, elle ne saurait non plus satisfaire les critères de l'autorité de la chose jugée puisqu'il n'y a pas identité de cause, la nouvelle demande se basant sur des faits qui n'avaient pas été allégués auparavant et sur lesquels le Tribunal ne s'était pas prononcé lorsqu'il a entériné l'entente.

[151] Il y a lieu, dans l'intérêt public, de permettre à l'Autorité de présenter sa preuve et de faire valoir ses arguments à l'appui de sa nouvelle demande.

[152] Il appartiendra au juge au fond de déterminer si les faits ajoutés justifient de prononcer les conclusions demandées.

[153] Par ailleurs, l'intimé a fait valoir que la présente situation lui créait une injustice si la nouvelle demande a pour effet de rendre caducs les éléments obtenus en sa faveur, limitation du blocage et de l'interdiction, alors qu'il devra maintenir notamment l'engagement de ne pas contester les futures demandes en prolongation des ordonnances de blocage.

[154] Le Tribunal ayant à réviser les ordonnances émises à l'encontre de l'intimé, le cas échéant, aura à déterminer également s'il y a lieu pour le futur de maintenir la restriction de faire valoir ses droits.

Question 2 : La nouvelle demande est-elle abusive :

a. Concernant l'ordonnance générale de blocage?

[155] Concernant la nouvelle demande d'émettre à nouveau une ordonnance générale de blocage à l'égard de l'intimé, selon le Tribunal ceci ne constitue pas en soi une demande abusive.

[156] Tel que mentionné précédemment, il reviendra au juge administratif sur le fond de le déterminer en fonction de la preuve soumise s'il s'agit de « faits nouveaux » justifiant l'émission d'une telle ordonnance de blocage générale.

b. Concernant l'interdiction totale d'opérations sur valeurs?

³⁴ Art. 3, *Règlement sur les règles de procédure du Tribunal administratif des marchés financiers*, préc., note 5.

³⁵ Voir notamment à cet effet ANDRÉ EDMOND, *Introduction au droit canadien*, 2^e éd., Montréal, Wilson & Lafleur, 2016, en ligne : < <https://edoctrine.caij.qc.ca/wilson-et-lafleur-livres/131/1013589792>>.

2016-011-019

PAGE : 19

[157] Concernant la nouvelle demande d'émettre une interdiction totale d'opérations sur valeurs alors qu'il y a en déjà une en vigueur, en l'espèce, le Tribunal considère que cette demande est non fondée et abusive.

[158] La protection du public est déjà assurée par l'ordonnance existante.

[159] L'autorisation que détient actuellement l'intimé Craig Levett d'uniquement vendre 14 titres spécifiques détenus dans deux comptes de courtage alors que l'intimé a comme condition de fournir à chaque mois ses relevés et les pièces justificatives de chacune des transactions à l'enquêteur de l'Autorité ne sauraient constituer un fondement de quelques natures, même en tenant pour avérés tous les faits allégués, de revoir l'étendu de l'interdiction d'opérations sur valeur déjà très bien encadrée.

[160] De plus, les 14 titres ci-haut mentionnés ne sont pas en lien avec aucune société impliquée dans le présent dossier.

[161] Si l'Autorité souhaite par ailleurs obtenir que le produit de ces placements soit bloqué, elle devra en faire la démonstration dans le cadre de la présentation de sa demande en blocage générale.

[162] En conséquence, le Tribunal rejette de manière sommaire cette demande d'interdiction totale d'opérations sur valeurs à l'égard de l'intimé Craig Levett.

DISPOSITIF

POUR CES MOTIFS, le Tribunal administratif des marchés financiers, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* et de l'article 58 du *Règlement sur les règles de procédure du Tribunal administratif des marchés financiers* :

ACCUEILLE partiellement la demande en rejet afin d'exclure la conclusion dans la demande de l'Autorité des marchés financiers datée du 10 avril 2017 visant l'émission d'une ordonnance totale d'interdiction d'opérations sur valeurs à l'égard de l'intimé Craig Levett.

M^e Lise Girard, juge administratif

M^{es} Philippe Levasseur, Julie-Maude Perron, Camille Rochon-Lamy
et Marianna Ferraro
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Procureurs de l'Autorité des marchés financiers

M^{es} Mark E. Meland, Avram Fishman et Tina Silverstein
(Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l.)
Procureurs de Craig Levett

2016-011-019

PAGE : 20

M^e Jeffrey Boro
(Boro, Polnicky, Lighter Avocats)
M^e Marie-Geneviève Masson
(Delegatus Services juridiques inc.)
Procureurs de Josh Baazov

M^{es} Sophie Melchers et Caroline Larouche
(Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L.,s.r.l.)
Procureures de David Baazov

M^e Fabrice Benoit
(Osler, Hoskin & Harcourt)
Procureur de Amaya Gaming Group inc.

Date d'audience : 5 juin 2017

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2016-027

DÉCISION N° : 2016-027-004

DATE : Le 3 août 2017

EN PRÉSENCE DE : M^e LISE GIRARD

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
Partie demanderesse

c.
LOUIS-PHILIPPE GAGNÉ
et
SIDIS CAPITAL & ASSOCIÉS, s.e.n.c.
Parties intimées

et
QUESTRADE INC.
Partie mise en cause

DÉCISION

INTRODUCTION

[1] Suivant une entente intervenue entre les parties, le Tribunal doit décider si celle-ci répond à l'intérêt public.

[2] L'intimée la société Sidis dont le président et le seul administrateur, l'intimé Louis-Philippe Gagné, auraient sollicité des investissements via un compte de courtage détenu auprès de Questrade alors que ni l'un ni l'autre n'étaient dûment inscrits auprès de l'Autorité afin d'agir à titre de gestionnaire de fonds d'investissement, de courtier et de conseiller.

2016-027-004

PAGE : 2

CONTEXTE

[3] Le Tribunal a, le 11 novembre 2016¹, suivant une demande d'audience *ex parte* de l'Autorité des marchés financiers (ci-après l' « Autorité »), prononcé des ordonnances de blocage, d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller en valeurs et d'agir à titre de gestionnaire de fonds d'investissement à l'encontre de l'intimé Louis-Philippe Gagné (ci-après l' « intimé Gagné »), de l'intimée Sidis Capital & Associés, s.e.n.c. (ci-après « Sidis ») et à l'égard de la mise en cause Questrade inc.

[4] Les ordonnances de blocage ont été prolongées le 27 février 2017² et de manière intérimaire le 26 juin 2017³.

[5] Le 16 juin 2017, l'Autorité a saisi le Tribunal administratif des marchés financiers (ci-après le « Tribunal ») d'une demande visant à obtenir la levée des ordonnances de blocage, l'annulation des transactions, le remboursement des sommes, l'imposition d'interdictions ainsi que l'imposition de pénalités administratives.

L'AUDIENCE

[6] L'audience s'est tenue les 22 et 29 juin 2017 afin de demander au Tribunal d'entériner une entente intervenue entre les parties. Un document intitulé « Admissions et engagements »⁴ a été déposé. Une première entente a été déposée lors de l'audience du 22 juin 2017. Une seconde version de l'entente a été substituée lors de l'audience du 29 juin 2017.

[7] Également le 29 juin 2017, le procureur de l'Autorité a déposé une demande amendée afin de tenir compte des changements apportés aux admissions et pour remplacer le terme « remise » dans la demande par le terme « remboursement », conformément au paragraphe 3 de l'article 262.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁵.

[8] Lors de cette deuxième journée d'audience, il a également apporté des amendements au paragraphe 10 du document intitulé « Admissions et engagements » afin d'y prévoir que les intimés disposent d'un délai de 30 jours pour se conformer aux sous-paragraphes a) à d) et d'un délai de 60 jours pour se conformer au sous-paragraphe e) du même paragraphe.

[9] Le procureur de l'Autorité a fait entendre un témoin, soit l'enquêtrice au dossier.

¹ *Autorité des marchés financiers c. Gagné*, 2016 QCTMF 40.

² *Autorité des marchés financiers c. Gagné*, 2017 QCTMF 15

³ *Autorité des marchés financiers c. Gagné*, TMF, Montréal, n° 2016-027-003, 26 juin 2017, L. Girard.

⁴ Ce document est annexé à la présente décision.

⁵ RLRQ, c. V-1.1.

2016-027-004

PAGE : 3

[10] Cette dernière a indiqué qu'elle avait mené une opération d'infiltration en répondant à une annonce de l'intimé Gagné publié sur Kijiji.

[11] Elle indique que son enquête a révélé que Sidis avait ouvert un compte auprès de Questrade pour des investissements totaux de 51 392,46 \$ dont le solde était de 34 588,71 \$ en date du 7 juin 2017.

[12] Elle note que cinq personnes ont mis des fonds dans ce compte dont l'intimé Gagné.

[13] Ces sommes ont été investies dans des fonds négociés en bourse.

[14] Depuis, l'investissement initial, il y a eu des pertes.

[15] Deux des investisseurs ont déjà reçu un remboursement de leurs montants investis. Un de ceux-ci l'a été par des sommes détenues personnellement par l'intimé Gagné.

[16] Il reste donc trois personnes, dont l'intimé Gagné lui-même, qui n'ont pas été remboursées et qui détiennent toujours des sommes dans ce compte.

[17] Selon l'enquêteur, il n'y aurait pas d'autres investisseurs dans le compte de Sidis auprès de Questrade.

[18] L'Autorité a analysé l'ensemble des transactions de ce compte ainsi que procédé à la publication d'un communiqué de presse afin de s'assurer qu'il n'y avait pas d'autres investisseurs. Personne ne s'est manifesté.

Représentations de l'Autorité

[19] Le procureur de l'Autorité a fait mention des pénalités administratives demandées :

- Un montant de 4 000 \$ pour avoir agi illégalement comme courtier, conseiller et gestionnaire de fonds d'investissement en contravention aux articles 148 et 149 de la LVM et pour avoir procédé au placement des unités du Fonds d'investissement Sidis Capital et associés s.e.n.c. en contravention de l'article 11 de la LVM; et
- Un montant de 4 000 \$ pour avoir tenté d'entraver les fonctions d'un représentant de l'Autorité dans le cours d'une enquête en contravention avec le paragraphe 5 de l'article 195 LVM.

[20] Le procureur a souligné les facteurs considérés dans leur analyse du quantum des pénalités :

2016-027-004

PAGE : 4

- L'intimé a remboursé certains investisseurs et souhaite par la présente entente rembourser l'investissement initial des autres;
- La collaboration de l'intimé à l'enquête de l'Autorité;
- Sauf l'intimé Gagné, personne n'aura perdu de l'argent de ce placement;
- Outre l'enquêtrice, les autres personnes sont des gens proches de l'intimé Gagné, soit sa sœur, un ami et le père d'un ami.

[21] Il ajoute que c'est l'intimé Gagné qui a dans un premier temps contacté l'Autorité pour se renseigner sur les clubs d'investissement. On lui a alors mentionné que le projet ne remplissait pas les critères d'admissibilité.

[22] Par ailleurs, comme facteur aggravant, l'intimé Gagné aurait malgré tout fait une annonce sur Kijiji alors qu'il savait qu'il ne pouvait pas faire cela.

[23] Il s'agit d'une seule annonce.

[24] Il a tenu à indiquer que le présent cas diffère du dossier *Paiement*⁶, où l'intimé avait été averti à sept reprises avant de cesser ses activités.

[25] Relativement au manquement d'entrave à l'enquête, l'intimé Gagné a contacté un investisseur par courriel pour lui dire ce qu'il devait mentionner à l'enquêtrice qui souhaitait rencontrer cet investisseur. Il s'agit d'un manquement grave qui milite en soi en faveur d'une pénalité administrative de 4 000 \$.

[26] En réponse à une question du Tribunal, le procureur de l'Autorité a précisé que la demande consiste à une levée de blocage totale autant à l'égard de Sidis qu'auprès de la mise en cause Questrade.

[27] L'intimé Gagné n'avait aucun commentaire à faire, il a simplement mentionné qu'il s'excusait.

L'ANALYSE

[28] Le Tribunal doit déterminer si l'entente intervenue entre les intimés et l'Autorité a été conclue en fonction de l'intérêt public.

[29] D'emblée, le Tribunal rappelle les critères applicables en matière d'analyse d'une entente soumise par les parties.

[30] La Cour du Québec dans l'affaire *Mizrabi* s'était prononcée ainsi quant au rôle du Tribunal dans l'analyse d'une suggestion commune soumise par les parties :

⁶ *Autorité des marchés financiers c. Paiement*, 2016 QCBDR 16.

2016-027-004

PAGE : 5

« Les règles jurisprudentielles pertinentes

[21] En matière criminelle, la considération que doit accorder le décideur à des suggestions ou recommandations communes est établie depuis de nombreuses années.

[22] Plus récemment, en juillet 2006, la Cour d'appel rappelle l'état du droit dans *Boucher-Gagnon c. R.*:

[...]

[3] Au Canada, les tribunaux d'appel ont défini à maintes reprises la règle de conduite devant guider le juge qui choisit de ne pas suivre pareille recommandation. Dans *Verdi-Douglas c. R.*, le juge Fish, alors à notre Cour, l'a exprimée en ces termes :

[42] Canadian appellate courts have expressed in different ways the standard for determining when trial judges may properly reject joint submissions on sentence accompanied by negotiated admissions of guilt.

[43] Whatever the language used, the standard is meant to be an exacting one. Appellate courts, increasingly in recent years, have stated time and again that trial judges should not reject jointly proposed sentences unless they are "unreasonable", "contrary to the public interest", "unfit", or "would bring the administration of justice into disrepute".

[...]

[25] Comme le résume fort bien Me Éric Vanchestein, il est maintenant bien établi que « le Comité de discipline, à qui une recommandation conjointe est soumise, n'est pas lié par celle-ci et conserve la discrétion d'imposer la sanction qu'il estime raisonnable. Cette discrétion doit être exercée en respectant certaines règles établies par la jurisprudence lorsque l'on s'apprête à rejeter une suggestion commune en faveur d'une sanction différente. Le Comité doit en principe donner aux parties l'occasion de lui faire part de leurs observations et exposer aux parties les motifs qui le pousse à ne pas donner suite à la recommandation commune. En n'informant pas les parties de son intention de ne pas suivre la recommandation conjointe et en les privant de la possibilité d'être entendu, un Comité n'a d'autre choix que de s'en remettre à la recommandation conjointe. »⁷

[Références omises]

[31] Cette position a été reprise récemment par la Cour du Québec dans l'affaire *Pharand*⁸ où la Cour a rappelé qu'il « est usuel en droit administratif d'avoir recours à la jurisprudence en matière pénale ou criminelle pour déterminer les éléments requis pour qu'il y ait contravention à la norme établie par la loi ou le traitement que le Tribunal ou le Comité de discipline doit accorder à une recommandation commune de sanction »⁹.

⁷ *Mizrahi c. Autorité des marchés financiers*, 2009 QCCQ 10542.

⁸ *Pharand c. Autorité des marchés financiers*, 2016 QCCQ 9609.

⁹ *Id.*, par. 75.

2016-027-004

PAGE : 6

[32] Le rôle du Tribunal n'est pas de substituer la sanction qu'il aurait imposée à la suite d'une audience contestée, mais plutôt d'assurer que les sanctions proposées sont acceptables en fonction des paramètres usuels d'analyse¹⁰.

L'entente soumise par les parties

[33] Analysons en premier lieu les paramètres de l'entente conclue entre les parties.

[34] Par cette entente, les intimés reconnaissent divers faits et manquements. Ils consentent à ce que le Tribunal prononce les ordonnances convenues à leur égard.

[35] Par cette entente, l'intimé Gagné a admis les faits suivants :

- « a) Il a fondé la société Sidis et il est le président et administrateur de celle-ci;
- b) Sidis est un fonds d'investissement au sens de la LVM;
- c) Ni lui, ni Sidis n'étaient inscrits auprès de l'Autorité afin d'agir à titre de gestionnaire de fonds d'investissement, de courtier et de conseiller;
- d) Sidis n'a jamais émis de prospectus ni obtenu un visa de l'Autorité qui lui aurait permis de procéder au placement d'une valeur;
- e) Il a sollicité Robert Lamarre afin que ce dernier investisse de l'argent dans le fonds d'investissement Sidis et ce, sans qu'il ne soit dispensé des obligations prévues par la LVM et ses règlements;
- f) Il publié une annonce sur le site « www.kijiji.ca » afin de solliciter le public dans le but d'obtenir des investissements pour le fonds d'investissement Sidis;
- g) Lorsque contacté par l'enquêtrice de l'Autorité au sujet de l'annonce publiée sur le site «www.kijiji.ca », il lui a proposé d'effectuer un placement dans Sidis et ce, alors que celle-ci n'était pas dispensée des obligations prévues par la LVM et ses règlements;
- h) Il a entravé l'enquête de l'Autorité en transmettant un courriel à Carlo Lamarre afin d'influencer son témoignage; »¹¹

[36] Également, les intimés Gagné et Sidis ont admis avoir agi illégalement à titre de courtier, de conseiller et de gestionnaire de fonds d'investissement pour le compte d'une personne soumise à l'inscription¹², en contravention aux articles 148 et 149 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et avoir procédé au placement des unités du Fonds d'investissement de Sidis Capital et associés s.e.n.c. en contravention à l'article 11 de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

¹⁰ *Autorité des marchés financiers c. Dionne*, 2010 QCBDR 75 citant l'affaire *Rankin (Re)*, (2008), 31 OSCB 3303.

¹¹ Pièce D-1 intitulée « Admissions et engagements ».

¹² *Id.*, par. 3.

2016-027-004

PAGE : 7

[37] Les intimés ont reconnu qu'une somme d'environ 34 588,91 \$ (variable selon la fluctuation des marchés) est actuellement investie auprès de la mise en cause Questrade dans le compte portant le numéro 26739959¹³.

[38] De plus, les intimés ont reconnu que Marie-Christine Gagné, sœur de l'intimé Gagné, a investi un montant de 12 500 \$ et que Robert Lamarre, le père de l'ami de l'intimé Gagné, a investi un montant de 5 500 \$ dans le fonds d'investissement Sidis.

[39] De plus, les intimés déclarent qu'aucune autre personne n'aurait investi auprès et/ou par l'intermédiaire d'eux¹⁴.

[40] En conséquence, l'entente prévoit d'annuler les transactions des deux investisseurs et de les rembourser.

[41] Les intimés conviennent que Marie-Christine Gagné et Robert Lamarre¹⁵ seront remboursés en priorité à partir du solde au compte de Sidis. Les montants restants pourront être remis à l'intimé Louis-Philippe Gagné.

[42] L'entente prévoit que le reliquat du compte sera remis à l'intimé Gagné lorsque les autres seront remboursés, n'ayant pas d'autres investisseurs impliqués dans les transactions à ce compte.

[43] Par l'entente, les intimés se sont engagés à procéder ainsi au remboursement des sommes détenues dans le compte de Sidis chez Questrade :

- a) « Liquidier les titres détenus au compte 26739959 au prix du marché, d'une manière ordonnée et diligente, en respectant leurs obligations contractuelles et les normes reconnues dans l'industrie;
- b) Remettre à Marie-Christine Gagné la somme de douze mille cinq cent dollars (12 500,00\$) par chèque libellé à son nom;
- c) Remettre à Robert Lamarre la somme de cinq mille cinq cent dollars (5 500,00\$) par chèque libellé à son nom;
- d) Remettre à Louis-Philippe Gagné le reliquat du compte par chèque libellé à son nom et ce, après avoir procédé au remboursement de la somme à Marie Christine Gagné et à Robert Lamarre;
- e) Fournir à l'Autorité une copie de tous les chèques effectués ci-dessus avec la preuve d'encaissement. »¹⁶

¹³ *Id.*, par. 4.

¹⁴ *Id.*, par. 6, 7 et 8.

¹⁵ *Id.*, par. 5.

¹⁶ *Id.*, par. 10.

2016-027-004

PAGE : 8

[44] Il a été convenu à l'audience que les intimés auraient un délai de 30 jours pour remplir les conditions des sous-paragraphes a) à d) susmentionnés et 60 jours pour la condition du sous-paragraphe e).

[45] Suivant ces remboursements, l'entente prévoit la levée totale des ordonnances de blocage à l'égard de l'intimé Gagné et de l'intimée Sidis.

[46] De plus, les parties se sont entendues sur le montant des pénalités administratives leur incombant, soit :

- a) 4 000 \$ pour avoir agi sans inscription ainsi que d'avoir procéder à un placement sans prospectus;
- b) 4 000 \$ pour avoir tenté en cours d'enquête d'entraver les fonctions d'un représentant de l'Autorité.

[47] L'entente indique également qu'il soit interdit à l'intimé Gagné d'effectuer des opérations sur valeurs sauf pour son propre compte par l'intermédiaire d'un courtier dûment inscrit.

[48] L'entente mentionne qu'il soit également interdit à l'intimée Sidis d'effectuer des opérations sur valeurs.

[49] Finalement, l'entente prévoit que les deux intimés soient interdits d'exercer l'activité de gestionnaire de fonds d'investissement et de conseiller en valeurs.

Demande d'annulation des transactions et le remboursement des sommes

[50] Relativement à la demande d'annulation des transactions en vertu de l'article 262.1 (3) de la *Loi sur les valeurs mobilières*, pour que le Tribunal puisse y donner droit, des manquements à la loi doivent notamment être constatés.

[51] Les intimés Gagné et Sidis Capital ont obtenu de 4 individus des sommes d'argent qui ont été déposées au compte de l'intimée Sidis chez Questrade afin d'être investis dans des valeurs mobilières, et cela, sans que ni l'un, ni l'autre ne soit dûment inscrit auprès de l'Autorité ou détiennent les dispenses ou visa de prospectus requis.

[52] Le Tribunal convient que les manquements suivants ont été commis par les intimés Gagné et Sidis à savoir :

- avoir effectué des activités de courtier, de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement en contravention aux articles 148 et 149 de la *Loi sur les valeurs mobilières*; et

2016-027-004

PAGE : 9

- avoir procédé au placement des unités de Fonds d'investissement Sidis Capital et associés s.e.n.c. en contravention à l'article 11 de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

[53] En l'espèce, le Tribunal considère qu'il est dans l'intérêt public d'annuler ces transactions conclues avec les investisseurs et d'effectuer le remboursement des sommes investies.

[54] Cette ordonnance d'annulation et de remboursement est raisonnable étant donné notamment les pertes subies par les intimés.

[55] Cette ordonnance permet également de remettre les victimes dans l'état qu'elles étaient avant que soient commis les manquements des intimés.

Demande de levée de blocage à l'égard de l'intimé

[56] En l'espèce, la levée des ordonnances de blocage demandée sera possible une fois que les sommes auront été remboursées aux investisseurs conformément aux engagements souscrits par les intimés au paragraphe 10 de l'entente.

[57] De plus, il appert que les sommes restantes au compte, une fois le remboursement effectué, n'appartiennent à aucun autre investisseur.

[58] Le Tribunal convient donc de lever le blocage après les remboursements aux investisseurs, afin que l'intimé puisse récupérer le solde au compte de l'intimée Sidis étant des sommes qu'il a lui-même investies.

Pénalités administratives et interdictions

[59] Concernant les pénalités administratives et les autres ordonnances demandées dans l'entente intervenue entre les parties, le Tribunal doit déterminer si elles sont raisonnables afin d'assurer la protection du public¹⁷.

[60] Le Tribunal doit également s'assurer qu'elles satisfassent aux critères de dissuasion spécifique et générale¹⁸, considérant les manquements reprochés tout en prenant compte des facteurs aggravants et atténuants de la présente affaire.

[61] Afin de déterminer le caractère raisonnable de la sanction administrative soumise, le Tribunal doit notamment évaluer les facteurs suivants :

- « Le type et le nombre de sanctions ainsi que la gravité des gestes posés par le contrevenant ;
- La conduite antérieure du contrevenant. Le Tribunal pourra tenir compte de la conduite et des sanctions imposées dans d'autres juridictions ;

¹⁷ *Mizrahi c. Autorité des marchés financiers*, préc., note 7.

¹⁸ *Cartaway Resources Corp. (Re)*, [2004] 1 R.C.S. 672.

2016-027-004

PAGE : 10

- La vulnérabilité des investisseurs sollicités ;
- Les pertes subies par les investisseurs ;
- Les profits réalisés par le contrevenant ;
- L'expérience du contrevenant ;
- La position et le statut du contrevenant lors de la perpétration des faits reprochés ;
- L'importance des activités du contrevenant au sein des marchés financiers ;
- Le caractère intentionnel des gestes posés ;
- Le risque que le contrevenant fait courir aux investisseurs et aux marchés financiers si on lui permet de continuer ses activités ;
- Les dommages causés à l'intégrité des marchés par la conduite du contrevenant ;
- Le fait que la sanction peut, selon la gravité du geste posé, constituer un facteur dissuasif pour le contrevenant, mais également à l'égard de ceux qui seraient tentés de l'imiter ;
- Le degré de repentir du contrevenant ;
- Les facteurs atténuants ; et
- Les sanctions imposées dans des circonstances semblables. »¹⁹

[62] Ces critères doivent être analysés, au cas par cas, selon les circonstances de chaque affaire.

[63] En l'espèce, le Tribunal retient les facteurs aggravants suivants :

- a) La sollicitation par le biais d'annonce placée sur Internet sur le site kijiji;
- Ce procédé peut souvent viser des personnes vulnérables, tel que le soulignait avec justesse la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario :

« (55) Sophisticated investors are not approached with investment opportunities through the Internet. Relatively unsophisticated retail investors are the target of solicitations though the Internet. The reach of the Internet is far and wide. We have no reason to believe that First Federated intended only to attract the interest of accredited investors with respect to whom there may exist exemptions from the registration and prospectus requirements of Ontario securities law. Indeed, an examination of the material that was contained on the web site refers to unsophisticated people and retail investors that are unaware of how the bank market operates". »²⁰

¹⁹ *Autorité des marchés financiers c. Demers*, 2006 QCBDRVM 17.

²⁰ *First Federal Capital (Canada) Corp. (Re)*, (2004), 27 O.S.C.B. 1603.

2016-027-004

PAGE : 11

- b) Malgré que l'intimé Gagné se fût informé auprès de l'Autorité pour connaître le cadre applicable à un fonds d'investissement et qu'il avait obtenu un avis défavorable quant à son projet, il a tout de même contrevenu à la loi;
- c) L'investissement de 4 personnes;
- d) L'exercice de l'activité de courtier, de conseiller et de gestionnaire de fonds d'investissement sans inscription et le placement sans prospectus sont des manquements importants à la législation en valeurs mobilières, puisque les obligations d'inscription et d'obtention d'un prospectus visé par l'Autorité sont au cœur de la protection des investisseurs et du bon fonctionnement des marchés²¹;
- e) L'entrave à l'enquête de l'Autorité est un manquement grave puisqu'il porte atteinte aux mesures prises par le régulateur afin de résoudre des contraventions faites à la loi qui affectent la protection du public et l'encadrement efficace des marchés financiers;
- f) De plus, le Tribunal n'a pas été impressionné par le degré de repentir de l'intimé Gagné suivant l'attitude démontrée devant celui-ci.

[64] Le Tribunal retient les facteurs atténuants suivants :

- a) Personne n'a subi de pertes des sommes investies auprès de Sidis;
- b) Les investisseurs seront totalement remboursés des sommes investies;
- c) Aucune preuve d'appropriation des sommes des investisseurs;
- d) Collaboration des intimés avec l'Autorité après la réception de la décision *ex parte*;
- e) Entente soumise à la première occasion au Tribunal en vue d'un règlement du dossier avant même la réception d'une procédure.

[65] Le Tribunal retient les décisions suivantes à titre de comparables au niveau du montant de la pénalité administrative :

- a) *Autorité des marchés financiers c. Salanon*²² :
 - 3 000 \$ à l'intimé Salanon pour avoir exercé l'activité de courtier sans inscription et 2 500 \$ pour avoir aidé au placement sans prospectus
 - Publication d'une seule annonce;
 - Aucune preuve de perte subie et aucune plainte d'investisseurs;
 - Aucune preuve du caractère intentionnel des gestes posés.

²¹ *Métivier c. Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM)*, 2005 QCBDRVM 6

²² 2016 QCTMF 11.

2016-027-004

PAGE : 12

b) *Autorité des marchés financiers c. Mvondo*²³

- 6 000 \$ à l'encontre de l'intimé Mvondo pour avoir exercé illégalement l'activité de courtier ou de conseiller en dérivés
 - Publication de deux annonces;
 - L'intimé avait encouragé les investisseurs à ouvrir des comptes de courtage de dérivés et à lui donner leur mot de passe;
 - Aucun investisseur n'avait fait appel à ses services.

c) *Autorité des marchés financiers c. Affluent Group Corp.*²⁴ :

- 3 000 \$ par personne pour avoir exercé l'activité de courtier sans inscription et de 8 000 \$ par personne pour avoir procédé à un placement sans prospectus;
 - Publication d'une série d'annonces;
 - L'Autorité avait été saisie de deux plaintes relativement aux activités d'Affluent;

d) *Autorité des marchés financiers c. Ciopp*²⁵,

- 5 000 \$ pour avoir exercé l'activité de conseiller sans inscription;
 - L'intimé Cioppi avait déjà été inscrit à titre de représentant de courtier en valeurs mobilières;
 - Publication de deux annonces;

e) *Autorité des marchés financiers c. Karcz*²⁶,

- 8 000 \$ pour avoir exercé l'activité de conseiller sans inscription;
 - L'intimé Karcz avait déjà été inscrit comme représentant de courtier en valeurs mobilières;
 - Ses activités lui avaient rapporté de faibles revenus;
 - L'intimé avait publié plusieurs annonces et il offrait ses services par le biais de son propre site Internet;

f) *Autorité des marchés financiers c. Roy*²⁷,

- 4 000 \$, suivant une entente entre les parties, pour avoir exercé l'activité de conseiller en valeurs ou en dérivés sans inscription
 - Publication d'une seule annonce sur Kijiji.

²³ 2016 QCTMF 12.

²⁴ 2015 QCBDR 8.

²⁵ 2015 QCBDR 151.

²⁶ 2015 QCBDR 107.

²⁷ 2014 QCBDR 77.

2016-027-004

PAGE : 13

g) *Autorité des marchés financiers c. Romain*²⁸ :

- 2 000 \$ à l'encontre de l'intimé Michel Ange Romain pour avoir exercé des activités de courtier sans inscription et pour avoir procédé à un placement sans prospectus;
 - Publication de deux annonces pour financer un projet de la compagnie de l'intimé Romain Vacances Caribana inc., également intimée au dossier;
 - Aucun antécédent des intimés en semblable matière.

h) *Autorité des marchés financiers c. Daigle*²⁹ :

- 10 000 \$ conjointement et solidairement entre l'intimé Daigle et sa société, suivant une entente entre les parties, pour avoir exercé l'activité de courtier sans inscription et procédé au placement d'une valeur mobilière sans prospectus;
 - Publications de trois annonces sur différents sites et dans un quotidien;
 - Deux personnes avaient signé des contrats de prêt avec la société intimée.

i) *Autorité des marchés financiers c. Catino*³⁰ :

- 3 000 \$, suivant une entente entre les parties, pour avoir exercé l'activité de courtier en dérivés sans inscription;
 - L'intimé était inscrit à titre de représentant de courtier en valeurs mobilières et en dérivés;
 - Publication d'une annonce et création et opération d'un site web par l'intimé.

[66] Suivant l'analyse faite par le Tribunal, de l'ensemble des facteurs aggravants et atténuants en comparant les faits de la présente affaire avec la jurisprudence pertinente susmentionnée, il convient que les pénalités administratives suggérées sont raisonnables.

[67] Le Tribunal considère extrêmement grave le fait que l'intimé ait poursuivi ses activités les sachant illégales.

[68] Par ailleurs, lorsqu'il compare le quantum des pénalités octroyées dans les autres décisions et prend en considération la collaboration et le remboursement total des investisseurs pour leur éviter des pertes, le Tribunal constate la légitimité de cette entente.

²⁸ 2015 QCBDR 128.

²⁹ 2015 QCBDR 72.

³⁰ 2015 QCBDR 78.

2016-027-004

PAGE : 14

[69] En conséquence, le Tribunal considère que l'entente telle que soumise est raisonnable et respecte l'intérêt public. Il entérine l'entente, prend acte des admissions et engagements des intimés, impose les pénalités administratives suggérées et prononce les autres ordonnances demandées.

[70] Considérant que les ordonnances de blocage dans le présent dossier viennent à échéance le 7 août 2017.

[71] Dans les circonstances, afin de donner plein effet à la présente décision, il est dans l'intérêt public de prolonger ces ordonnances de blocage pour une période additionnelle de 30 jours afin de permettre aux intimés de respecter leurs engagements tel que décrit au document intitulé «*Admissions et engagements*» et reproduit au paragraphe 43 de la présente décision.

DISPOSITIF

POUR CES MOTIFS, le Tribunal administratif des marchés financiers, en vertu des articles 93 et 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*³¹ et des articles 249, 262.1 (3), 265, 266 et 273.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* :

ENTÉRINE l'entente intervenue entre les parties selon les conditions, modalités et admissions décrites au document intitulé «*Admissions et engagements*»;

PREND ACTE des engagements des intimés tel que stipulé au document intitulé «*Admissions et engagements*»;

ANNULE les transactions conclues par Sidis Capital et associés s.e.n.c. et Louis-Philippe Gagné avec Marie-Christine Gagné et Robert Lamarre;

ORDONNE aux intimés Louis-Philippe Gagné et Sidis Capital et associés s.e.n.c., dans les 30 jours de la présente décision de :

- a) Liquidier les titres détenus au compte 26739959 au prix du marché, d'une manière ordonnée et diligente, en respectant leurs obligations contractuelles et les normes reconnues dans l'industrie;
- b) Remettre à Marie-Christine Gagné la somme de douze mille cinq cents dollars (12 500,00\$) par chèque libellé à son nom;
- c) Remettre à Robert Lamarre la somme de cinq mille cinq cents dollars (5 500,00\$) par chèque libellé à son nom;
- d) Remettre à Louis-Philippe Gagné le reliquat du compte par chèque libellé à son nom, et ce, après avoir procédé au remboursement de la somme à Marie-Christine Gagné et à Robert Lamarre;

³¹ RLRQ, c. A-33.2.

2016-027-004

PAGE : 15

ORDONNE aux intimés Louis-Philippe Gagné et Sidis Capital et associés senc, dans les 60 jours de la présente décision de fournir à l'Autorité une copie de tous les chèques effectués ci-dessus avec la preuve d'encaissement;

PROLONGE les ordonnances de blocage que le Tribunal a prononcées le 11 novembre 2016³², telles que prolongées depuis, pour une période commençant le **7 août 2017** et se terminant le **6 septembre 2017**, de la manière suivante, et ce, à moins qu'elles ne soient modifiées ou abrogées avant l'échéance de ce terme :

ORDONNE à Sidis Capital & Associés, s.e.n.c., intimée en l'instance, de ne pas, directement ou indirectement, se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession;

ORDONNE à Sidis Capital & Associés, s.e.n.c. de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour elle;

ORDONNE à la société Questrade inc, mise en cause en l'instance, ayant une succursale au 1250, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1250, Montréal (Québec) H3B 5E9, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Sidis Capital & Associés, s.e.n.c., notamment dans le compte portant le numéro 26739959.

LÈVE l'ordonnance de blocage et ce, aux seules fins de permettre à la mise en cause Questrade de liquider les titres détenus par Sidis dans le compte portant le numéro 26739959 et de permettre aux intimés Louis-Philippe Gagné et Sidis Capital et associés senc de remettre les sommes aux investisseurs, conformément aux conditions mentionnées à la présente décision;

LÈVE totalement l'ordonnance de blocage, uniquement lorsque les sommes auront été remises conformément aux conditions mentionnées à la présente décision;

INTERDIT à l'intimé Louis-Philippe Gagné toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs, sauf pour son propre compte, et ce, dans la mesure où les transactions sont exécutées par l'entremise d'un courtier dûment inscrit;

INTERDIT à l'intimée Sidis Capital et associés senc toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeurs;

PERMET aux Intimés Louis-Philippe Gagné et Sidis Capital et associés senc d'effectuer des opérations sur valeurs aux seules fins de l'exécution du remboursement conformément aux conditions mentionnées à la présente décision;

³² *Autorité des marchés financiers c. Gagné*, 2016 QCTMF 40.

2016-027-004

PAGE : 16

INTERDIT aux Intimés Louis-Philippe Gagné et Sidis Capital et associés senc d'exercer l'activité de gestionnaire de fonds d'investissement et de conseiller en valeurs;

IMPOSE à l'intimé Louis-Philippe Gagné une pénalité administrative au montant de quatre mille dollars (4 000 \$) pour avoir agi illégalement à titre de courtier, de conseiller et de gestionnaire de fonds d'investissement pour le compte d'une personne soumise à l'inscription, en contravention avec les articles 148 et 149 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et pour avoir procédé au placement des unités du Fonds d'investissement Sidis Capital et associés s.e.n.c. et ce, en contravention avec l'article 11 de la *Loi sur les valeurs mobilières*;

IMPOSE à l'intimé Louis-Philippe Gagné une pénalité administrative au montant de quatre mille dollars (4 000 \$) pour avoir tenté d'entraver les fonctions d'un représentant de l'Autorité accomplies dans le cours d'une enquête en contravention avec le paragraphe 5 de l'article 195 de la *Loi sur les valeurs mobilières*;

2016-027-004

PAGE : 17

AUTORISE l'Autorité des marchés financiers à percevoir le paiement des pénalités administratives imposées.

M^e Lise Girard, juge administratif

M^e Jean-Benoît Hébert
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Procureur de l'Autorité des marchés financiers

Louis-Philippe Gagné, comparissant personnellement

Dates d'audience : 22 et 29 juin 2017

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIERS N° : 2011-031
2012-045

DÉCISION N° : 2011-031-025
2012-045-021

DATE : Le 4 août 2017

EN PRÉSENCE DE : M^e JEAN-PIERRE CRISTEL

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

DANIEL L'HEUREUX

et

9248-8543 QUÉBEC INC.

et

NOSFINANCES.COM INC.

et

SUCCESSION DE CLAUDE LEMAY au soin de **REVENU QUEBEC, DIRECTION PRINCIPALE DES BIENS NON RECLAMES**, agissant au titre de liquidateur de la succession de Claude Lemay

et

CLAUDE LEMAY CONSULTANT INC.

et

JEAN-PIERRE PERREAULT

Parties intimées

et

CAISSE DESJARDINS DU GRAND-COTEAU

et

CAISSE POPULAIRE D'HOCHELAGA-MAISONNEUVE

et

BANQUE DE MONTRÉAL, personne morale légalement constituée ayant une place

2011-031-025
2012-045-021

PAGE : 2

d'affaires au 630, boul. René-Lévesque O., à Montréal (Québec), H3B 1S6
et

BANQUE NATIONALE DU CANADA, personne morale légalement constituée ayant son siège social au 600, de la Gauchetière Ouest, niveau A, Montréal (Québec), H3G 4L2

Parties mises en cause

ORDONNANCES DE PROLONGATION DE BLOCAGE

[art. 249 et 250, *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2]

HISTORIQUE

DOSSIER 2011-031

[1] Le 4 août 2011, le Tribunal a accueilli une demande *ex parte* de l'Autorité des marchés financiers (l'« *Autorité* ») en prononçant à l'encontre des intimés et à l'égard des mises en cause des ordonnances d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller, une mesure propre à assurer le respect de la loi, un blocage et une suspension des droits d'inscription¹. Les parties impliquées dans cette demande étaient les suivantes :

- **Intimés**

- Daniel L'Heureux;
- 9248-8543 Québec inc.; et
- NosFinances.com inc.;

- **Mises en cause**

- Caisse Desjardins du Grand-Coteau; et
- Caisse populaire Hochelaga-Maisonneuve.

[2] Le Tribunal a également autorisé le dépôt de cette décision au greffe de la Cour supérieure. Ces ordonnances furent rendues en vertu des articles 152, 249, 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*², des articles 115 et 146.1 de la *Loi sur la distribution*

¹ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2011 QCBDR 68.

² RLRQ, c. V-1.1.

2011-031-025
2012-045-021

PAGE : 3

de produits et services financiers³ et des articles 93, 94, 115.9 et 115.12 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁴.

[3] Le 24 octobre 2011, l'Autorité a adressé au Tribunal une demande de prolongation des ordonnances de blocage susmentionnées. En raison de la remise au 20 décembre 2011 de l'audition pour la contestation de cette demande de prolongation, les parties ont consenti à la prolongation et le Tribunal a accueilli la demande de l'Autorité le 28 novembre 2011⁵. Par ailleurs, le 20 mars 2012⁶, le Tribunal a rejeté la contestation au mérite de la demande de prolongation présentée par les intimés.

[4] Le 1^{er} octobre 2013⁷, le Tribunal a levé partiellement ces ordonnances de blocage afin de permettre la remise du solde de deux comptes bancaires appartenant aux intimés à trois investisseurs, et ce, à part égales. Le 8 novembre 2013⁸, le Tribunal a ajouté des conclusions à sa décision de levée partielle des ordonnances de blocage du 1^{er} octobre 2013, pour en faciliter l'exécution.

[5] Le Tribunal a subséquemment prolongé les ordonnances de blocage susmentionnées pour des périodes de 120 jours renouvelables aux dates suivantes :

- le 22 mars 2012⁹;
- le 13 juillet 2012¹⁰;
- le 7 novembre 2012¹¹;
- le 1^{er} mars 2013¹²;
- le 25 juin 2013¹³;
- le 21 octobre 2013¹⁴;
- le 12 février 2014¹⁵;
- le 28 mai 2014¹⁶;
- le 16 septembre 2014¹⁷;
- le 9 janvier 2015¹⁸;

³ RLRQ, c. D-9.2.

⁴ RLRQ, c. A-33.2.

⁵ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2011 QCBDR 115.

⁶ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2012 QCBDR 28.

⁷ *Boudreau c. Autorité des marchés financiers*, 2013 QCBDR 99.

⁸ *Boudreau c. Autorité des marchés financiers*, 2013 QCBDR 117.

⁹ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2012 QCBDR 29.

¹⁰ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2012 QCBDR 78.

¹¹ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2012 QCBDR 119.

¹² *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2013 QCBDR 17.

¹³ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2013 QCBDR 63.

¹⁴ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2013 QCBDR 102.

¹⁵ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2014 QCBDR 33.

¹⁶ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2014 QCBDR 51.

¹⁷ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2014 QCBDR 130.

2011-031-025
2012-045-021

PAGE : 4

- le 5 mai 2015¹⁹.

[6] Il fut également décidé, lors de la décision de prolongation de blocage du 5 mai 2015, de joindre les dossiers 2011-031 et 2012-045 :

« [28] Enfin, le Bureau avise les parties aux deux dossiers que, dorénavant, toutes les futures procédures, pièces et autres documents à intervenir dans ceux-ci seront acheminées dans le dossier 2012-045 et que le dossier 2011-031 réfèrera ceux qui le consulte au dossier 2012-045. »²⁰

DOSSIER 2012-045

[7] Le 16 novembre 2012, à la suite d'une demande d'audience *ex parte* présentée par l'Autorité, le Tribunal a prononcé, en vertu de l'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières*²¹ et des articles 93 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*²², des ordonnances de blocage²³ à l'encontre des intimés et à l'égard des mises en cause ci-après mentionnés :

- **Intimés**
 - Claude Lemay;
 - Claude Lemay Consultant inc.;
 - Barbara Bernier; et
 - Jean-Pierre Perreault;
- **Mises en cause**
 - Banque de Montréal;
 - Caisse Desjardins des Bois-Francis;
 - Banque Nationale du Canada; et
 - Banque TD Canada Trust.

[8] Le 23 novembre 2012, les intimés Claude Lemay et Claude Lemay Consultant inc. ont comparu au dossier et ont produit un avis de contestation de la décision rendue *ex parte* par le Tribunal le 16 novembre 2012. De plus, les 28 et 30 novembre 2012, les

¹⁸ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2015 QCBDR 4.
¹⁹ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2015 QCBDR 60.
²⁰ *Id.*
²¹ Préc., note 2
²² Préc., note 4.
²³ *Autorité des marchés financiers c. Lemay*, 2012 QCBDR 129.

2011-031-025
2012-045-021

PAGE : 5

intimés Barbara Bernier et Jean-Pierre Perreault ont respectivement produit un avis de contestation, conformément à l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*.

[9] Un avis d'audience a été transmis aux parties le 6 décembre 2012 en vue d'une audience *pro forma* sur les avis de contestation. Le 18 décembre 2012, une comparution a été reçue pour les intimés Daniel L'Heureux, 9248-8543 Québec inc. et Nosfinances.com. Des audiences visant à entendre au mérite les avis de contestation ont été fixées aux 27 et 28 mars 2013 et au 2 avril 2013.

[10] Le 12 février 2013, une demande de prolongation des ordonnances de blocage a été déposée par l'Autorité. Le Tribunal a, le 1^{er} mars 2013, été saisi d'une requête de l'intimé Claude Lemay visant à obtenir une levée partielle de ces ordonnances. Une audience dont l'objectif était d'entendre au mérite ces demandes a eu lieu le 8 mars 2013. Lors de cette audience, les intimés Claude Lemay et Claude Lemay Consultant inc. ont retiré leur contestation de la décision prononcée *ex parte* par le Tribunal le 16 novembre 2012.

[11] Le 13 mars 2013²⁴, le Tribunal a accordé les demandes de prolongation des ordonnances de blocage et de levée partielle de ces ordonnances en faveur de Claude Lemay. Le 26 mars 2013, les intimés Barbara Bernier et Jean-Pierre Perreault ont retiré leur contestation de la décision *ex parte* susmentionnée et l'intimée Barbara Bernier a informé le Tribunal qu'elle comptait présenter une demande de levée partielle des ordonnances de blocage lors de l'audience prévue le lendemain.

[12] Les audiences prévues pour les 28 mars et 2 avril 2013 furent ont annulées et la demande en levée partielle de blocage de l'intimée Barbara Bernier a été entendue le 27 avril 2013. Le 3 mai 2013²⁵, le Tribunal a accueilli cette demande de levée partielle.

[13] Par la suite, le Tribunal a prolongé les ordonnances de blocage encore en vigueur pour des périodes renouvelables de 120 jours aux dates suivantes :

- le 5 juillet 2013²⁶;
- le 29 octobre 2013²⁷;
- le 20 février 2014²⁸;
- le 29 mai 2014²⁹;
- le 17 septembre 2014³⁰;

²⁴ *Autorité des marchés financiers c. Lemay*, 2013 QCBDR 23.

²⁵ *Bernier c. Autorité des marchés financiers*, 2013 QCBDR 50.

²⁶ *Autorité des marchés financiers c. Lemay*, 2013 QCBDR 65.

²⁷ *Autorité des marchés financiers c. Lemay*, 2013 QCBDR 109.

²⁸ *Autorité des marchés financiers c. Lemay*, 2014 QCBDR 11.

²⁹ *Autorité des marchés financiers c. Lemay*, 2014 QCBDR 52.

2011-031-025
2012-045-021

PAGE : 6

- le 9 janvier 2015³¹; et
- le 5 mai 2015³²;
- le 21 août 2015³³;
- le 21 décembre 2015³⁴;
- le 22 avril 2016³⁵;
- le 2 août 2016³⁶;
- le 2 décembre 2016³⁷; et
- le 13 avril 2017³⁸.

LA LEVÉE PARTIELLE DE BLOCAGE À L'ÉGARD DE L'INTIMÉE BARBARA BERNIER

[14] Le 4 août 2015³⁹, dans le cadre d'une entente intervenue entre l'Autorité et l'intimée Barbara Bernier en lien avec le dossier 2014-036, le Tribunal lui a imposé une pénalité administrative de 20 000 \$ et a prononcé une ordonnance de levée partielle de blocage.

LA LEVÉE PARTIELLE DE BLOCAGE À L'ÉGARD DE L'INTIMÉ JEAN-PIERRE PERREULT

[15] Le 23 décembre 2015⁴⁰, dans le cadre d'une entente intervenue entre l'Autorité et l'intimé Jean-Pierre Perreault en lien avec le dossier 2014-036, le Tribunal lui a imposé une pénalité administrative de 15 000 \$ et a prononcé l'ordonnance de levée partielle de blocage qui suit :

« ORDONNANCE DE LEVÉE PARTIELLE DE BLOCAGE, EN VERTU DE L'ARTICLE 249 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ET DE L'ARTICLE 93 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS :

LÈVE partiellement, à l'égard de Jean-Pierre Perreault seulement, l'ordonnance de blocage n° 2012-045-001 qu'il a prononcée le 16 novembre 2012, telle que celle-ci a été renouvelée depuis, visant notamment le compte bancaire de Jean-Pierre Perreault détenu auprès de TD Canada Trust, et portant le numéro [...];

[33] Cette levée partielle de blocage est prononcée à la condition que

³⁰ *Autorité des marchés financiers c. Lemay*, 2014 QCBDR 99.

³¹ *Autorité des marchés financiers c. Lemay*, 2015 QCBDR 5.

³² *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, préc., note 19.

³³ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2015 QCBDR 110.

³⁴ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2015 QCBDR 163.

³⁵ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2016 QCBDR 46.

³⁶ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2016 QCTMF 3.

³⁷ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2016 QCTMF 45.

³⁸ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2017 QCTMF 34.

³⁹ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2015 QCBDR 111.

⁴⁰ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, 2015 QCBDR 164.

2011-031-025
2012-045-021

PAGE : 7

soient expressément exceptés de cette levée les biens de Jean-Pierre Perreault décrits ci-après, qui demeureront sous le contrôle de la GRC ou du Service des poursuites pénales du Canada jusqu'à leur vente sous contrôle de justice par ces derniers ou jusqu'à ce qu'une vente soit autorisée par le Bureau, afin que les sommes puissent être remises aux investisseuses lésées dans le cadre du présent dossier.

[34] Ces biens sont :

- a) Un véhicule récréatif de marque Monaco Diplomat 2004, dont le VIN est 1RF42464842026653;
- b) Un ponton de couleur Argent-Blanc-Bleu portant l'inscription « Lavigne Marine / Difference GL 300 » et l'identification numéro 49D3183 sur la coque avec moteur de marque Suzuki 140 « Four Stroke » et une remorque artisanale;
- c) Un Acura modèle RDX 2010 de couleur bleue, dont le VIN est le 5J8TB1H57AA801275; et
- d) Un tableau dont les dimensions sont de 43 pouces par 44 pouces représentant un paysage. »⁴¹

[références omises]

LA DEMANDE DE LEVÉE PARTIELLE DE BLOCAGE DE L'AUTORITÉ

[16] Le 15 juillet 2016, l'Autorité a déposé au Tribunal une demande en prolongation des ordonnances de blocage et en levée partielle de blocage à l'égard de certains biens, afin de permettre leur vente et la remise de la somme ainsi obtenue aux investisseurs qui ont été lésés par les agissements des intimés au présent dossier.

[17] La demande de l'Autorité a aussi fait état du fait que la Gendarmerie royale du Canada (« GRC ») a, dans ce dossier, saisi des sommes en numéraires totalisant 26 512 \$ CAN et 1 992 \$ US, lesquelles sont en sa possession et dont la remise sera effectuée à leurs propriétaires légitimes.

[18] Le 2 août 2016, le Tribunal a accordé la demande susmentionnée de l'Autorité et a prononcé une levée partielle des ordonnances de blocage à l'égard de certains biens de la manière suivante :

« **LÈVE** partiellement les ordonnances de blocage visant les biens énumérés ci-après, à la seule fin de permettre à l'Autorité de faire procéder à leur vente :

- 1) Un véhicule récréatif de marque Monaco Diplomat 2004, immatriculation [...] / VIN: 1RF42454842026653, enregistré au nom de Jean-Pierre Perreault;

⁴¹ *Id.*, par. 32-34.

2011-031-025
2012-045-021

PAGE : 8

- 2) Une remorque Blizz Snowm grise 2008, immatriculation [...];
- 3) Une motocyclette Suzuki AN650 noire 2011, immatriculation [...] / NIV: JS1CP518182100020;
- 4) Un bateau SeaDoo Challenger, immatriculation [...];
- 5) Un ponton de couleur Argent-Blanc-Bleu portant l'inscription Lavigne Marine / Difference GL 300 et l'identification numéro 49D33183 sur la coque avec un moteur noir de marque Suzuki 140 « Four stroke », enregistré au nom de Jean-Pierre Perreault;
- 6) Une remorque artisanale pour le transport du Ponton;
- 7) Une automobile de marque ACURA RDX de couleur bleue, 2010, dont le VIN est le 5J8TB1H57AA801275 et la plaque d'immatriculation du Québec est le [...], enregistrée au nom de Jean-Pierre Perreault;
- 8 Un tableau (peinture) dont les dimensions sont de 43 pouces par 44 pouces, représentant un paysage;

LÈVE partiellement à l'égard de Jean-Pierre Perreault les ordonnances de blocage visant les biens énumérés ci-dessous, qui demeurent sous le contrôle de la GRC ou du Services des poursuites pénales du Canada, jusqu'à ce que l'Autorité fasse procéder à leur vente :

- Un véhicule récréatif de marque Monaco Diplomat 2004, dont le VIN est 1RF42464842026653;
- Un ponton de couleur Argent-Blanc-Bleu portant l'inscription « Lavigne Marine / Difference GL 300 » et l'identification numéro 49D3183 sur la coque avec moteur de marque Suzuki 140 « Four Stroke » et une remorque artisanale;
- Un Acura modèle RDX 2010 de couleur bleue, dont le VIN est le 5J8TB1H57AA801275; et
- Un tableau dont les dimensions sont de 43 pouces par 44 pouces représentant un paysage.

[47] Les biens énumérés au paragraphe précédent demeureront sous le contrôle de la GRC ou du Service des poursuites pénales du Canada jusqu'à leur vente, afin que les sommes qui en seront obtenues puissent être remises aux investisseuses lésées dans le cadre du présent dossier.

[48] La présente ordonnance de levée partielle de blocage est prononcée uniquement aux fins de permettre à l'Autorité de faire procéder à la vente de tous les biens qui font l'objet de la présente décision, tels qu'ils sont décrits plus haut, aux enchères ou de toute autre façon que cet organisme jugera opportune par l'entremise d'un tiers. À la suite de cette vente, l'Autorité devra s'adresser

2011-031-025
2012-045-021

PAGE : 9

au Tribunal pour lui demander d'autoriser la restitution du produit aux investisseuses, déduction faite des frais reliés à la vente. »⁴²

RÉCENTS DÉVELOPPEMENTS ET DEMANDE DE PROLONGATION DE BLOCAGE

[19] Le 17 novembre 2016, le Tribunal a reçu une lettre de l'Agence du Revenu du Québec indiquant qu'elle agit comme liquidateur de la succession de l'intimé Claude Lemay.

[20] Le 13 juillet 2017, le Tribunal a été saisi d'une demande de prolongation des ordonnances de blocage en vigueur dans le présent dossier et d'un avis de présentation de celle-ci à la chambre de pratique du 3 août 2017.

[21] Le 31 juillet 2017, l'Agence du Revenu du Québec a informé par lettre le Tribunal qu'elle ne pourra intervenir en l'instance et que, par conséquent, elle s'en remettait à la décision du Tribunal.

AUDIENCE

[22] L'audience du 3 août 2017 s'est tenue au siège du Tribunal en présence de la procureure de l'Autorité. Bien qu'ils aient dûment reçu signification de la demande de l'Autorité conformément à la procédure autorisée par le Tribunal, les intimés et les mis en cause n'étaient ni présents, ni représentés.

[23] Dans ces circonstances, le Tribunal a autorisé la procureure de l'Autorité à présenter sa demande.

[24] La procureure de l'Autorité a rappelé au Tribunal que l'intimé Claude Lemay était décédé le 10 décembre 2015 et que l'Agence du Revenu du Québec agit actuellement comme liquidateur de sa succession.

[25] La procureure de l'Autorité a indiqué que l'enquête au sens large se poursuit et que les motifs initiaux qui ont justifié l'émission d'ordonnances de blocage dans le cadre de la présente affaire sont toujours présents.

[26] À cet égard, elle a informé le Tribunal que l'intimé Daniel l'Heureux est actuellement emprisonné, à la suite d'une condamnation de nature criminelle reliée à la présente affaire, et qu'il fait toujours l'objet - avec l'intimé 9248-8543 Qc. inc. - d'une procédure pénale devant la Cour du Québec à la suite du dépôt d'un constat d'infraction par l'Autorité. Elle a déposé une copie du plumelet relié à cette procédure pénale et indiqué que la prochaine étape est prévue le 27 septembre 2017.

⁴² *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux, préc.*, note 36.

2011-031-025
2012-045-021

PAGE : 10

[27] Par ailleurs, la procureure de l'Autorité a rappelé que des procédures administratives sont toujours en cours à l'encontre des intimés devant le Tribunal dans le cadre du dossier 2014-036.

[28] Pour ces raisons, la procureure de l'Autorité a demandé au Tribunal de prolonger, dans l'intérêt public, les ordonnances de blocage actuellement en vigueur aux dossiers 2011-031 et 2012-045, et ce, pour une période de 120 jours.

ANALYSE

[29] L'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁴³ prévoit que l'Autorité peut demander au Tribunal d'ordonner à une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession⁴⁴.

[30] De même, le Tribunal peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle⁴⁵. Enfin, le Tribunal peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a le dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle⁴⁶.

[31] Le 2^e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que le Tribunal peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs de l'ordonnance de blocage initiale ont cessé d'exister⁴⁷.

[32] La procureure de l'Autorité a indiqué que les motifs initiaux, qui ont justifié l'émission d'ordonnances de blocage dans la présente affaire, existent toujours et que l'enquête se poursuit.

[33] À cet égard, elle a souligné que des procédures de nature pénales et administratives se poursuivent à l'encontre des intimés.

[34] Quant aux intimés, ils n'étaient ni présents, ni représentés lors de l'audience et n'ont donc pas démontré que les motifs initiaux qui ont justifié l'émission d'ordonnances de blocage à leur encontre ont cessé d'exister.

[35] Par conséquent, le Tribunal est d'avis qu'il est dans l'intérêt public de prolonger, à titre de mesures conservatoires, les ordonnances de blocage actuellement en vigueur dans le présent dossier, et ce pour une période additionnelle de 120 jours.

⁴³ RLRQ, c. V-1.1.

⁴⁴ *Id.*, art. 249 (1^o).

⁴⁵ *Id.*, art. 249 (2^o).

⁴⁶ *Id.*, art. 249 (3^o).

⁴⁷ *Id.*, art. 250, 2^e al.

2011-031-025
2012-045-021

PAGE : 11

DISPOSITIF

[36] **POUR CES MOTIFS**, le Tribunal administratif des marchés financiers, en vertu des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁴⁸ et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁴⁹ :

ACCUEILLE la demande de prolongation des ordonnances de blocage présentée par l'Autorité;

PROLONGE les ordonnances de blocage qui ont été émises le 4 août 2011⁵⁰ dans le dossier n° 2011-031 et le 16 novembre 2012⁵¹ dans le dossier n° 2012-045, telles qu'elles ont été renouvelées depuis, pour une période de 120 jours, commençant le **15 août 2017** et se terminant le **12 décembre 2017** de la manière suivante, et ce, à moins qu'elles ne soient modifiées ou abrogées avant l'échéance de ce terme :

- **ORDONNE** à Daniel L'Heureux, la société 9248-8543 Québec inc. et à la société NosFinances.com inc. de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession ou qui leur ont été confiés et de ne pas retirer ou s'approprier des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour eux, sauf en conformité avec la présente décision, aux conditions qui y paraissent;
- **ORDONNE** à Daniel L'Heureux, la société 9248-8543 Québec inc. et à la société NosFinances.com inc. de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession ainsi que des fonds, titres ou autres biens en dépôt dans les différents comptes bancaires dont ils ont la garde ou le contrôle, sauf en conformité avec la présente décision, aux conditions qui y paraissent;
- **ORDONNE** à la Caisse Desjardins du Grand-Coteau, sise au 933A, boul. Armand-Frappier, Sainte-Julie, district judiciaire de Longueuil, J3E 2N2, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans tout compte ouvert au nom de Daniel L'Heureux, la société 9248-8543 Québec inc. ou la société NosFinances.com inc., dont elle a la garde ou le contrôle notamment dans le compte portant le numéro [...];
- **ORDONNE** à la Caisse Populaire d'Hochelaga-Maisonneuve, sise au 3871, rue Ontario Est, Montréal, district judiciaire de Montréal, H1W 1S7, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans tout compte

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ Préc., note 4.

⁵⁰ Préc., note 1.

⁵¹ Préc., note 23.

2011-031-025
2012-045-021

PAGE : 12

ouvert au nom de Daniel L'Heureux, la société 9248-8543 Québec inc. ou la société NosFinances.com inc., dont elle a la garde ou le contrôle;

- **ORDONNE** à la Succession de Claude Lemay⁵² et à la société Claude Lemay Consultant inc. de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession ou qui leur ont été confiés et de ne pas retirer ou s'approprier des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour eux, y compris les contenus des coffrets de sureté;
- **ORDONNE** à la Banque de Montréal sise au 630, boul. René-Lévesque Ouest à Montréal (Québec) H3B 1S6, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans tout compte ouvert au nom de Claude Lemay ou dont elle a la garde ou le contrôle, notamment dans le compte portant le numéro [...] ou dans tout coffret de sureté au nom de Claude Lemay;
- **ORDONNE** à la Banque Nationale du Canada sise au 600, de la Gauchetière Ouest, niveau A, Montréal (Québec), H3G 4L2, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt dans tout compte ouvert au nom de Claude Lemay Consultant inc. ou dont elle a la garde ou le contrôle, notamment dans les comptes portant les numéros 2393126 et 2363227 ou dans tout coffret de sureté au nom de Claude Lemay Consultant inc.;
- **ORDONNE** à toute personne qui recevra signification de la présente décision de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens appartenant à Claude Lemay ou à la société Claude Lemay Consultant inc., qu'elle a en sa possession, qui lui ont été confiés, qu'elle a en dépôt ou dont elle a, directement ou indirectement, la garde ou le contrôle, y compris dans tout coffret de sureté.

[37] La présente ordonnance de prolongation de blocage ne doit pas être interprétée comme empêchant l'exécution de la décision rendue le 2 août 2016⁵³ ayant accordé une levée partielle des ordonnances de blocage dans les termes suivants :

« **LÈVE** partiellement les ordonnances de blocage visant les biens énumérés ci-après, à la seule fin de permettre à l'Autorité de faire procéder à leur vente :

- 1) Un véhicule récréatif de marque Monaco Diplomat 2004, immatriculation [...] / VIN: 1RF42454842026653, enregistré au nom de Jean-Pierre Perreault;

⁵² Vu le décès de l'intimé Claude Lemay le 10 décembre 2015.

⁵³ *Autorité des marchés financiers c. L'Heureux*, préc., note 36.

2011-031-025
2012-045-021

PAGE : 13

- 2) Une remorque Blizz Snowm grise 2008, immatriculation [...];
- 3) Une motocyclette Suzuki AN650 noire 2011, immatriculation [...] / NIV: JS1CP518182100020;
- 4) Un bateau SeaDoo Challenger, immatriculation [...];
- 5) Un ponton de couleur Argent-Blanc-Bleu portant l'inscription Lavigne Marine / Difference GL 300 et l'identification numéro 49D33183 sur la coque avec un moteur noir de marque Suzuki 140 « Four stroke », enregistré au nom de Jean-Pierre Perreault;
- 6) Une remorque artisanale pour le transport du Ponton;
- 7) Une automobile de marque ACURA RDX de couleur bleue, 2010, dont le VIN est le 5J8TB1H57AA801275 et la plaque d'immatriculation du Québec est le [...], enregistrée au nom de Jean-Pierre Perreault;
- 8) Un tableau (peinture) dont les dimensions sont de 43 pouces par 44 pouces, représentant un paysage;

LÈVE partiellement à l'égard de Jean-Pierre Perreault les ordonnances de blocage visant les biens énumérés ci-dessous, qui demeurent sous le contrôle de la GRC ou du Services des poursuites pénales du Canada, jusqu'à ce que l'Autorité fasse procéder à leur vente :

- Un véhicule récréatif de marque Monaco Diplomat 2004, dont le VIN est 1RF42464842026653;
- Un ponton de couleur Argent-Blanc-Bleu portant l'inscription « Lavigne Marine / Difference GL 300 » et l'identification numéro 49D3183 sur la coque avec moteur de marque Suzuki 140 « Four Stroke » et une remorque artisanale;
- Un Acura modèle RDX 2010 de couleur bleue, dont le VIN est le 5J8TB1H57AA801275; et
- Un tableau dont les dimensions sont de 43 pouces par 44 pouces représentant un paysage.

[47] Les biens énumérés au paragraphe précédent demeureront sous le contrôle de la GRC ou du Service des poursuites pénales du Canada jusqu'à leur vente, afin que les sommes qui en seront obtenues puissent être remises aux investisseuses lésées dans le cadre du présent dossier.

2011-031-025
2012-045-021

PAGE : 14

[48] La présente ordonnance de levée partielle de blocage est prononcée uniquement aux fins de permettre à l'Autorité de faire procéder à la vente de tous les biens qui font l'objet de la présente décision, tels qu'ils sont décrits plus haut, aux enchères ou de toute autre façon que cet organisme jugera opportune par l'entremise d'un tiers. À la suite de cette vente, l'Autorité devra s'adresser au Tribunal pour lui demander d'autoriser la restitution du produit aux investisseuses, déduction faite des frais reliés à la vente. »⁵⁴

M^e Jean-Pierre Cristel, vice-président

M^e Mathilde Noël-Béliveau
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 3 août 2017

⁵⁴ *Ibid.*

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2015-020

DÉCISION N° : 2015-020-012

DATE : Le 4 août 2017

EN PRÉSENCE DE : M^e JEAN-PIERRE CRISTEL

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

et

FRANCIS BEAUCHAMP

et

9282-0877 QUÉBEC INC.

et

BEAUCHAMP GESTION ET CONSTRUCTION INC.

et

RENÉE MORIER

et

SYLVAIN MILETTE

et

RAYMOND MORIER

et

MARIE FENEZ

Partie intimées

et

CAISSE DESJARDINS DE JOLIETTE

et

INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.

et

DESJARDINS VALEURS MOBILIÈRES

et

BANQUE NATIONALE DU CANADA

et

2015-020-012

PAGE : 2

RBC DOMINION SECURITIES
et
RBC DIRECT INVESTING
Parties mises en cause

DÉCISION

PROLONGATION D'ORDONNANCES DE BLOCAGE

[art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2 et art. 249 et 250, *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1]

HISTORIQUE DU DOSSIER

[1] Le 26 août 2015, le Tribunal a rendu une décision¹ accueillant la demande *ex parte* de l'Autorité des marchés financiers (l'« *Autorité* »), laquelle précisait que les motifs détaillés de cette décision suivraient. Les conclusions de cette décision étaient à l'effet de mettre en œuvre un ensemble de mesures de nature conservatoire, ayant pour objectif de protéger l'intérêt public, de la manière suivante :

- des ordonnances d'interdiction d'opérations sur valeurs, à l'encontre des intimés Francis Beauchamp, Alain Beauchamp, Jeanne Brûlé, Renée Morier, Sylvain Milette, Raymond Morier et Marie Fenez;
- des ordonnances de blocage à l'encontre des intimés et des mises en cause dans cette affaire.

[2] Le 4 septembre 2015, le Tribunal a rendu les motifs détaillés à l'appui de sa décision du 26 août 2015².

[3] Le 11 septembre 2015, le Tribunal a rendu une décision³ à l'égard d'une demande présentée par les intimés Francis Beauchamp, 9282-0877 Québec inc. et Beauchamp Gestion et Construction inc. Cette décision entérinait une entente intervenue entre ces intimés et l'Autorité et émettait l'ordonnance suivante :

« **ORDONNE** la levée partielle des ordonnances de blocage prononcées le 26 août 2015 aux seules fins :

- de permettre à Francis Beauchamp d'ouvrir un nouveau compte bancaire aux conditions suivantes :

¹ *Autorité des marchés financiers c. Beauchamp*, 2015 QCBDR 115.

² *Autorité des marchés financiers c. Beauchamp*, 2015 QCBDR 115 (motifs détaillés).

³ *Autorité des marchés financiers c. Beauchamp*, 2015 QCBDR 120.

2015-020-012

PAGE : 3

- a. Francis Beauchamp devra transmettre par courriel à l'Autorité, à l'adresse courriel suivante : xavier.saint-pierre@lautorite.qc.ca, les documents d'ouverture du compte bancaire auprès d'une institution bancaire, et ce, dans les 48 heures de l'ouverture du compte bancaire;
 - b. Francis Beauchamp devra transmettre par courriel à l'Autorité, à l'adresse suivante : xavier.saint-pierre@lautorite.qc.ca, une copie des relevés du compte bancaire ouvert auprès de l'institution financière, et ce, à chaque lundi (au plus tard à 17h00) suivant la fin d'un mois;
 - c. Francis Beauchamp devra transmettre, à la demande de l'Autorité, par courriel à l'Autorité, à l'adresse courriel suivante: xavier.saint-pierre@lautorite.qc.ca, les pièces justificatives (dépôts et retraits) de chacune des transactions effectuées dans son compte bancaire, et ce, dans les 48 heures de la réception de la demande de l'Autorité;
 - d. Francis Beauchamp devra aviser l'Autorité, par courriel, à l'adresse courriel suivante: xavier.saint-pierre@lautorite.qc.ca, de tous changements quant à ses sources de revenus et dépenses mensuelles énumérés aux paragraphes 14 à 16 de la demande intitulée « Requête en levée et en levée partielle d'ordonnances de blocage », et ce dans les 48 heures de la survenance du changement en question;
- de soustraire du blocage le compte bancaire n° 815-00026-205323 auprès de la Caisse populaire Desjardins de Joliette, ayant une succursale située au 575, rue Notre-Dame, Joliette, Québec, J6E 3H8 et appartenant à 9282-0877 Québec inc., et ce, conditionnellement au respect par les requérants des engagements souscrits dans l'entente ci-jointe.
 - de permettre, exclusivement tout dépôt, dans l'ensemble des comptes de Francis Beauchamp, 9282-0877 Québec inc. et Beauchamp Gestion et Construction inc., et ce, aux conditions suivantes :
 - a. Francis Beauchamp, 9282-0877 Québec inc. et Beauchamp Gestion et Construction inc. devront transmettre par courriel à l'Autorité, à l'adresse suivante: xavier.saint-pierre@lautorite.qc.ca, une copie des relevés des comptes bancaires faisant état des dépôts et les pièces justificatives en lien avec ces dépôts, et ce, à chaque lundi (au plus tard à 17h00) suivant la fin d'un mois. »⁴

[4] Le 17 septembre 2015, le Tribunal a rendu une décision⁵ à l'égard d'une demande des intimés Alain Beauchamp, Jeanne Brûlé et Gestion Brûlé-Beauchamp et fils inc. qui visait à obtenir une levée partielle des ordonnances de blocage affectant leurs comptes bancaires. Cette décision a aussi entériné une entente intervenue entre ces intimés et l'Autorité.

⁴ *Id.*

⁵ *Autorité des marchés financiers c. Beauchamp*, 2015 QCBDR 124.

2015-020-012

PAGE : 4

[5] Le 25 mai 2016, le Tribunal a rendu deux décisions à l'égard de deux demandes de levée partielle des ordonnances de blocage affectant l'intimé Francis Beauchamp. Cette décision a accordé des levées d'ordonnances de blocage afin de permettre spécifiquement la vente d'un véhicule⁶ et d'un immeuble⁷ appartenant à cet intimé.

[6] Le 11 décembre 2015⁸, le 1^{er} avril 2016⁹, le 12 août 2016¹⁰, le 2 décembre 2016¹¹ et le 31 mars 2017¹², le Tribunal a prolongé les ordonnances de blocage alors en vigueur pour des périodes de 120 jours renouvelables.

[7] Le 2 mai 2017¹³, le Tribunal a prononcé une mesure de redressement, soit la remise à l'Autorité des marchés financiers d'une somme de 269 795\$ par les intimés Alain Beauchamp et Jeanne Brulé et, suite à la remise de cette somme, a levé l'ensemble des ordonnances de blocage et d'interdiction encore en vigueur à l'encontre des intimés Alain Beauchamp, Jeanne Brûlé et Gestion Brûlé-Beauchamp et fils inc.

[8] Le 10 juillet 2017, l'Autorité des marchés financiers a déposé au Tribunal une demande de prolongation des ordonnances de blocage en vigueur au présent dossier ainsi qu'un avis de présentation de cette demande à la chambre de pratique du Tribunal du 3 août 2017.

AUDIENCE

[9] L'audience du 3 août 2017 s'est tenue au siège du Tribunal en présence de la procureure de l'Autorité. Bien qu'elles aient été valablement avisées de l'audience par la notification de la demande de l'Autorité, les parties intimés et mises en cause étaient absentes et non représentées.

[10] Dans ces circonstances, le Tribunal a permis à la procureure de l'Autorité de présenter sa demande au mérite.

[11] La procureure de l'Autorité a informé le Tribunal que l'enquête dans le cadre de la présente affaire se poursuit. À cet égard, elle a notamment rappelé que: (i) les intimés Renée Morier et Sylvain Milette ont été condamnés par la Cour du Québec le 25 juillet 2017, (ii) le procès de l'intimé Francis Beauchamp doit se tenir du 25 au 28 septembre 2017, et (iii) que celui des intimés Raymond Morier et Marie Fenez doit se tenir du 27 au 29 novembre 2017.

[12] La procureure a souligné que les motifs initiaux, ayant justifié l'émission des ordonnances de blocage par le Tribunal dans le présent dossier, sont toujours présents.

⁶ *Autorité des marchés financiers c. Beauchamp*, 2016 QCBDR 61.

⁷ *Autorité des marchés financiers c. Beauchamp*, 2016 QCBDR 60.

⁸ *Autorité des marchés financiers c. Beauchamp*, 2015 QCBDR 159.

⁹ *Autorité des marchés financiers c. Beauchamp*, 2016 QCBDR 36.

¹⁰ *Autorité des marchés financiers c. Beauchamp*, 2016 QCTMF 6.

¹¹ *Autorité des marchés financiers c. Beauchamp*, 2016 QCTMF 46.

¹² *Autorité des marchés financiers c. Beauchamp*, 2016 QCTMF 30.

¹³ *Autorité des marchés financiers c. Beauchamp*, 2017 QCTMF 41.

2015-020-012

PAGE : 5

[13] Elle a conclu en plaidant qu'il est dans l'intérêt public que le Tribunal prolonge les ordonnances de blocage actuellement en vigueur au présent dossier, et ce, pour une période de 120 jours.

ANALYSE

[14] L'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁴ prévoit que l'Autorité peut demander au Tribunal d'ordonner à une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession¹⁵.

[15] De même, le Tribunal peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle¹⁶. Enfin, le Tribunal peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a le dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle¹⁷.

[16] Le 2^e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que le Tribunal peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs de l'ordonnance de blocage initiale ont cessé d'exister¹⁸.

[17] À l'occasion d'une demande de prolongation de blocage, le Tribunal se penche sur la présence des motifs initiaux ayant justifié l'ordonnance de blocage. Le fardeau d'établir que les motifs initiaux ont cessé d'exister repose sur les intimés.

[18] La procureure de l'Autorité a indiqué que les motifs initiaux qui ont justifié l'émission d'ordonnances de blocage dans la présente affaire existent toujours et que l'enquête se poursuit.

[19] À cet égard, le Tribunal note ce qui suit : (i) les intimés Renée Morier et Sylvain Milette ont fait l'objet d'un jugement de la Cour du Québec rendu le 25 juillet 2017 les condamnant pour usage illicite d'informations privilégiées, (ii) le procès de l'intimé Francis Beauchamp pour des infractions similaires reliées à la présente affaire doit se tenir du 25 au 28 septembre 2017, et (iii) celui des intimés Raymond Morier et Marie Fenez, aussi pour des infractions similaires reliées à la présente affaire, doit se tenir du 27 au 29 novembre 2017.

[20] Quant aux intimés, ils n'étaient ni présents, ni représentés lors de l'audience et n'ont donc pas démontré que les motifs initiaux qui ont justifié l'émission d'ordonnances de blocage à leur encontre ont cessé d'exister.

¹⁴ RLRQ, c. V-1.1.

¹⁵ *Id.*, art. 249 (1^o).

¹⁶ *Id.*, art. 249 (2^o).

¹⁷ *Id.*, art. 249 (3^o).

¹⁸ *Id.*, art. 250, 2^e al.

2015-020-012

PAGE : 6

[21] Par conséquent, le Tribunal est d'avis qu'il est dans l'intérêt public de prolonger, à titre de mesures conservatoires, les ordonnances de blocage actuellement en vigueur dans le présent dossier, et ce, pour une période additionnelle de 120 jours.

DISPOSITIF

POUR CES MOTIFS, le Tribunal administratif des marchés financiers, en vertu des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁹ et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*²⁰ :

ACCUEILLE la demande de prolongation des ordonnances de blocage présentée par l'Autorité dans le cadre du présent dossier;

PROLONGE les ordonnances de blocage prononcées le 26 août 2015, dont les motifs détaillés ont été rendus le 4 septembre 2015, pour une période de 120 jours commençant le **9 août 2017** et se terminant le **6 décembre 2017** de la manière suivante, et ce, à moins qu'elles ne soient modifiées ou abrogées avant l'échéance de ce terme :

ORDONNE à Francis Beauchamp de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'il a en sa possession;

ORDONNE à Francis Beauchamp, de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, Caisse Desjardins de Joliette, ayant son domicile situé au 575, rue Notre-Dame, Joliette, Québec, J6E 3H8, notamment dans le compte portant le numéro [1];

ORDONNE à la mise en cause, Caisse Desjardins de Joliette, ayant son domicile situé au 575, rue Notre-Dame, Joliette, Québec, J6E 3H8, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Francis Beauchamp, notamment dans le compte portant le numéro [1];

ORDONNE à Francis Beauchamp de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, Valeurs mobilières Desjardins, ayant une succursale située au 1170, rue Peel, bureau 105, Montréal, Québec, H3B 0A9, notamment dans le compte portant le numéro [2] et dans le compte portant le numéro [3];

ORDONNE à la mise en cause, Valeurs mobilières Desjardins, ayant son domicile situé au 1170, rue Peel, bureau 105, Montréal, Québec, H3B 0A9, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Francis

¹⁹ *Id.*

²⁰ RLRQ, c. A-33.2.

2015-020-012

PAGE : 7

Beauchamp, notamment dans le compte portant le numéro [2] et dans le compte portant le numéro [3];

ORDONNE à Francis Beauchamp de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, Investia Services Financiers inc., ayant une succursale située au 6700, boul. Pierre-Bertrand, bureau 300, Québec, Québec, G2J 0B4, notamment dans le compte portant le numéro [4];

ORDONNE à la mise en cause, Investia Services Financiers inc., ayant son domicile situé au 6700, boul. Pierre-Bertrand, bureau 300, Québec, Québec, G2J 0B4, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Francis Beauchamp, notamment dans le compte portant le numéro [4];

ORDONNE à Beauchamp Gestion et Construction Inc. de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, Caisse populaire de Joliette, ayant une succursale située au 575, rue Notre-Dame, Joliette, Québec, J6E 3H8, notamment dans le compte portant le numéro 815-00026-204938;

ORDONNE à la mise en cause, Caisse populaire Desjardins de Joliette, ayant son domicile situé au 575, rue Notre-Dame, Joliette, Québec, J6E 3H8, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Beauchamp Gestion et Construction inc., notamment dans le compte portant le numéro 815-00026-204938;

ORDONNE à 9282-0877 Québec inc. de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui;

ORDONNE à Renée Morier et Sylvain Milette, de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, Banque Nationale du Canada, ayant une succursale située au 1452, rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville, Québec, J3V 5J2, notamment dans le compte portant le [5];

ORDONNE à la mise en cause, Banque Nationale du Canada, ayant son domicile situé au 1452, rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville, Québec, J3V 5J2, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Renée Morier et Sylvain Milette, notamment dans le compte portant le numéro [5];

2015-020-012

PAGE : 8

ORDONNE à Raymond Morier de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'il a en sa possession;

ORDONNE à Raymond Morier de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, RBC Direct Investing, ayant une place d'affaires au 1, Place Ville-Marie, 2e étage, aile ouest, Montréal, Québec, H3C 3A9, notamment dans les comptes portant les numéros [6], [7], [8] et [9];

ORDONNE à la mise en cause, RBC Direct Investing, ayant une place d'affaires au 1, Place Ville-Marie, 2e étage, aile ouest, Montréal, Québec, H3C 3A9, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Raymond Morier, notamment dans les comptes portant les numéros [6], [7], [8] et [9];

ORDONNE à Raymond Morier, de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, RBC Dominion Securities, ayant une place d'affaires au 1, Place Ville-Marie, bureau 300, Montréal, Québec, H3B 4R8, notamment dans les comptes portant les numéros [10], [11] et [12];

ORDONNE à la mise en cause, RBC Dominion Securities, ayant une place d'affaires au 1, Place Ville-Marie, bureau 300, Montréal, Québec, H3B 4R8, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Raymond Morier, notamment dans les comptes portant les numéros [10], [11] et [12];

ORDONNE à Marie Fenez de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession;

ORDONNE à Marie Fenez de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, RBC Direct Investing, ayant une place d'affaires au 1, Place Ville-Marie, 2e étage, aile ouest, Montréal, Québec, H3C 3A9, notamment dans les comptes portant les numéros [13] et [14];

ORDONNE à la mise en cause, RBC Direct Investing, ayant une place d'affaires au 1, Place Ville-Marie, 2e étage, aile ouest, Montréal, Québec, H3C 3A9, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Marie Fenez, notamment dans les comptes portant les numéros [13] et [14];

ORDONNE à Marie Fenez, de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, RBC Dominion

2015-020-012

PAGE : 9

Securities, ayant une place d'affaires au 1, Place Ville-Marie, bureau 300, Montréal, Québec, H3B 4R8, notamment dans le compte portant le numéro [15];

ORDONNE à la mise en cause, RBC Dominion Securities, ayant une place d'affaires au 1, Place Ville-Marie, bureau 300, Montréal, Québec, H3B 4R8, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Marie Fenez, notamment dans le compte portant le numéro [15];

ORDONNE à Raymond Morier et Marie Fenez de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, RBC Direct Investing, ayant une place d'affaires au 1, Place Ville-Marie, 2e étage, aile ouest, Montréal, Québec, H3C 3A9, notamment dans le compte numéro [16];

ORDONNE à la mise en cause, RBC Direct Investing, ayant une place d'affaires au 1, Place Ville-Marie, 2e étage, aile ouest, Montréal, Québec, H3C 3A9, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Raymond Morier et Marie Fenez, notamment dans le compte numéro [16];

ORDONNE à Raymond Morier et Marie Fenez de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour lui, dont notamment auprès de la mise en cause, RBC Dominion Securities, ayant une place d'affaires au 1, Place Ville-Marie, bureau 300, Montréal, Québec, H3B 4R8, notamment dans le compte portant le numéro [17];

ORDONNE à la mise en cause, RBC Dominion Securities, ayant une place d'affaires au 1, Place Ville-Marie – Bureau 300, Montréal, Québec, H3B 4R8, de ne pas se départir, directement ou indirectement, des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt, ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Raymond Morier et Marie Fenez, notamment dans le compte portant le numéro [17].

M^e Jean-Pierre Cristel, vice-président

M^e Camille Rochon Lamy
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 3 août 2017

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
ASHIQ	MUHAMMAD MOSAB	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2017-08-04
BURLA	RENALDO	BMO NESBITT BURNS INC.	2017-08-01
CHEN	LIYAN	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2017-08-07
ETHIER	JOSEE	SCOTIA CAPITAL INC. / SCOTIA CAPITAUX INC.	2017-07-26
GRABOWSKI	THOMAS	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2017-07-30
HUYNH	PHUONG-TAM	BMO INVESTORLINE INC./BMO LIGNE D'ACTION INC.	2017-08-04
LACAILLE	MARC-ANDRE	BMO NESBITT BURNS INC.	2017-08-01
MEMMI	YASSINE	BMO INVESTORLINE INC./BMO LIGNE D'ACTION INC.	2017-07-28

Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veuillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, et les mentions spéciales, de C et E.

Disciplines et catégories de disciplines

1a Assurance de personnes

Mentions spéciales

C Courtage spécial

1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
6a Planification financière	

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
111940	FAMULARE, NICOLA	4a	2017-08-09
114329	GERMAIN, CAROLE	3a	2017-08-09
125758	PAQUETTE, JACQUES	5a	2017-08-11
127375	POIRIER, FRANCE	3b	2017-08-11
128319	RANCOURT, ALAIN	1a	2017-08-15
130362	SAUMURE, YVON	1a	2017-08-09
130590	SCHOFIELD, JOAN	2b	2017-08-10
135888	NEPVEU, GINETTE	6a	2017-08-09
137654	DUMONT, MARTINE	5a	2017-08-14
137669	LAMBERT, PAULINE	5a	2017-08-14
138259	BUSWELL, LINDA	5a	2017-08-09
138279	CHAMPAGNE, DIANE	5a	2017-08-09
139477	LA ROQUE, STÉPHANIE	5b	2017-08-11

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
139719	TASSÉ, CÉLINE	5a	2017-08-10
140080	LÉVESQUE, GUYLAINE	5a	2017-08-09
144771	HOULD, SOPHIE	6a	2017-08-14
148250	GENDRON, MARIE-CLAUDE	3b	2017-08-15
148357	GALVEZ, SUSSY	6a	2017-08-10
151851	WARD, LYNDA	3b	2017-08-11
156203	DANACHE, MOHAMAD	3b	2017-08-14
160250	PROULX-BERTRAND, SANDRIE	3a	2017-08-14
160548	MARCEAU, MÉLANIE	4a	2017-08-14
164824	PEPIN, MÉLANIE	4b	2017-08-14
165453	BAYART, NICOLAS	3a	2017-08-10
182833	LACERTE, RICHARD	6a	2017-08-14
184122	ASSELIN, AUDREY-CLAUDE	1a	2017-08-14
191147	MAWUSSI, ARISTIDE	1a	2017-08-14
193168	AGBLEWONU, PAULIN	6a	2017-08-14
194424	CHAMPAGNE, RAYMOND	4b	2017-08-15
195356	LIN, WEI-NA	3b	2017-08-15
200996	ROY, SYLVAIN	1a	2017-08-10
203348	HOK, SOK YI	1a	2017-08-14
204467	SEGUIN-BEAUCHAMP, VANESSA	3a	2017-08-09
205606	DUPUY, REJEAN	4a	2017-08-11
206846	GARREFFA, JOSEPH	1a	2017-08-11
207074	JEAN-JOSEPH, SANDRA	1a	2017-08-10
208322	O'DONNELL, LOREN	3b	2017-08-10
208658	PRUNEAU, ALEXANDRA	1a	2017-08-14
209971	PAYETTE, SYLVAIN	1a	2017-08-14
209976	MARMEN, DAVID OLIVIER	1a	2017-08-11
211034	TRÉPANIER, STÉPHANE	1a	2017-08-14
211094	CORMIER, DARYL ALLAN	4b	2017-08-14
211410	MASSICOTTE, ANDRE	1a	2017-08-14
211613	HAINS, SOPHIE	4a	2017-08-11
212096	DUFOUR, AUDREY	1a	2017-08-14
213373	DERAPS, LUCIE	1a	2017-08-11
213582	TEPLIH, ANDREI	1a	2017-08-14
213894	SICILIANO HOULE, GABRIEL	4a	2017-08-14

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
214026	NDJAMO MBIA, WINNIE MANUELA	4b	2017-08-14
214135	VERREAULT-MOREAU, EMILIE	1a	2017-08-14
214416	COURNOYER-SINNATHURAI, KALYA	5b	2017-08-10
214664	KASZAP, THIERRY	1a	2017-08-14
214683	MENJIVAR, SARAH NOHEMY	1a	2017-08-14
214983	LANGELIER, GUILLAUME	6a	2017-08-14
215191	BOUTET, ANIK	1a	2017-08-15
215388	KARNYACZKI, PETER	3b	2017-08-15
215396	HASSAN, HOSSAMELDEIN MO	1a	2017-08-14
215575	VIRASACK, PHET ANONG	1a	2017-08-09
215683	CLAVERE, PAUL	1a	2017-08-14
215796	BOISSONNEAULT, MARC	1a	2017-08-14
216372	SIMARD, CHRISTINA	1a	2017-08-14
216856	BEAUDRY, JEAN-CHRISTOPHE	1a	2017-08-14
217475	GAUDREAU, MARIE-PHILIPPE	3b	2017-08-15
217528	ROBERGE, CAROLINE	1a	2017-08-14
217682	FINOL AMAYA, JUAN MARKO	1a	2017-08-10
217698	SUREAU-CAMPION, MARC-ANDRÉ	1a	2017-08-10
218090	HAKIZIMANA, ISIDORE	1b	2017-08-11
218309	JEAN PIERRE, ELSIE	1a	2017-08-14
218563	DAUPHINAIS, NANCY	5b	2017-08-14
218664	ALEYAO ZATO, MANABEDOU	1a	2017-08-14
218736	GAGNON, ERIC	3b	2017-08-09
219057	ROSS BRIEN, MERCEDES	4b	2017-08-09
219265	BENZARTI, HAMZA	1a	2017-08-14
219659	LABELLE, LUC	3b	2017-08-10

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Aucune information.

3.5.2 Les cessations d'activités

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
502322	DENISE RUEST-BRISSON	Assurance de personnes	2017-08-10
511401	HOULE LAVOIE INC.	Assurance de dommages	2017-08-11
515284	ANDRÉ LÉVEILLÉ	Assurance de personnes	2017-08-15
515821	GESTION ALAIN RANCOURT INC.	Assurance de personnes	2017-08-15
600952	AZGA SERVICE CANADA INC.	Assurance de personnes Assurance de dommages	2017-08-11
601528	BAUDART ET ASSOCIÉS INC.	Assurance de personnes	2017-08-11

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
BLACKROCK ASSET MANAGEMENT CANADA LIMITED/GESTION D'ACTIFS BLACKROCK CANADA LIMITÉE	Pathak	Saurabh	2017-08-09
CIBC SECURITIES INC./PLACEMENTS CIBC INC.	Meston	Steven	2017-07-25
CREDENTIAL ASSET MANAGEMENT INC.	Toy	Gavin	2017-07-19
LES CONSEILLERS EN VALEURS RAZORBILL INC./ RAZORBILL ADVISORS INC.	Senecal	Denis	2017-08-03
LIGHTWATER PARTNERS LTD.	Schenkel	Thomas	2017-07-19
SERVICES FINANCIERS ACADIE INC./ACADIA FINANCIAL SERVICES INC.	Moreau	Robert	2017-08-04

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
TD INVESTMENT SERVICES INC. / SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	Lambie	David	2017-07-20
TIMBERCREEK ASSET MANAGEMENT LTD.	Russo	Corrado	2017-07-19
WISDOMTREE ASSET MANAGEMENT CANADA, INC.	Saini	Surinder	2017-08-07

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
BLACKROCK ASSET MANAGEMENT CANADA LIMITED/GESTION D'ACTIFS BLACKROCK CANADA LIMITÉE	Pathak	Saurabh	2017-08-09
LES CONSEILLERS EN VALEURS RAZORBILL INC./ RAZORBILL ADVISORS INC.	Senecal	Denis	2017-08-03
OUTCOME WEALTH MANAGEMENT INC.	Kassie	David	2017-07-19
PALOS WEALTH MANAGEMENT INC.	Boisjoli	Robert	2017-08-04
RBC PHILLIPS, HAGER & NORTH INVESTMENT COUNSEL INC./RBC PHILLIPS, HAGER & NORTH SERVICES-CONSEILS EN PLACEMENTS INC.	Huq	Faiza	2017-08-04
WEALTHBAR FINANCIAL SERVICES INC./SERVICES FINANCIERS WEALTHBAR	Yurkovich	Gary	2017-08-09

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
BLACKROCK ASSET MANAGEMENT CANADA LIMITED/GESTION D'ACTIFS BLACKROCK CANADA LIMITÉE	Pathak	Saurabh	2017-08-09
FT PORTFOLIOS CANADA CO./SOCIETE DE GESTION DE PORTEFEUILLES FT CANADA	Roggensack	Andrew	2017-08-14

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
FT PORTFOLIOS CANADA CO./SOCIETE DE GESTION DE PORTEFEUILLES FT CANADA	Anderson	Eric	2017-08-14
FT PORTFOLIOS CANADA CO./SOCIETE DE GESTION DE PORTEFEUILLES FT CANADA	Cheong	Karl	2017-08-14
LES CONSEILLERS EN VALEURS RAZORBILL INC./ RAZORBILL ADVISORS INC.	Senecal	Denis	2017-08-03
LIGHTWATER PARTNERS LTD.	Schenkel	Thomas	2017-07-19
TIMBERCREEK ASSET MANAGEMENT LTD.	Russo	Corrado	2017-07-19
WISDOMTREE ASSET MANAGEMENT CANADA, INC.	Saini	Surinder	2017-08-07

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
602763	GESTION RICHARD LAVOIE 2016 INC.	Richard Lavoie	Assurance de dommages	2017-08-11

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

3.7.1 Autorité

Veillez noter que les décisions administratives rendues par l'Autorité des marchés financiers à l'égard d'un cabinet, représentant autonome ou société autonome sont publiées sous forme de tableau à la section 3.8.4 de ce Bulletin.

3.7.2 TMF

Les décisions prononcées par le Tribunal administratif des marchés financiers (anciennement « Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières » et « Bureau de décision et de révision ») sont publiées à la section 2.2 du Bulletin.

3.7.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

Aucune information.

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

**COMITÉ DE DISCIPLINE
CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : 2016-12-01 (C)

DATE : 14 juillet 2017

LE COMITÉ : M ^e Daniel M. Fabien, avocat	Président
M. Philippe Jones, courtier en assurance de dommages	Membre
M. François Vallerand, C. d'A.Ass., courtier en assurance de dommages	Membre

M^e MARIE-JOSÉE BELHUMEUR, ès qualités de syndic de la Chambre de l'assurance de dommages

Partie plaignante

c.

GUYLAINE PHANEUF, courtier en assurance de dommages (4A)

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

[1] Le 30 mai 2017, le Comité de discipline de la Chambre de l'assurance de dommages (« le Comité ») est réuni pour instruire la plainte logée contre l'intimée Guylaine Phaneuf dans le présent dossier.

[2] M^e Marie-Josée Belhumeur se représente elle-même et elle est accompagnée de M^e Nicolas Veilleux. Quant à l'intimée, elle est présente et représentée par M^e Audrey Pinard et M^e Mélanie Morin.

2016-12-01 (C)

PAGE : 2

[3] Dès le début de l'audition, nous sommes informés qu'une entente est intervenue entre les parties et que l'intimée plaide coupable à la plainte déposée au dossier qui comporte 5 chefs d'accusation.

[4] De plus, M^e Belhumeur remet à chacun des membres du Comité un document intitulé « Suggestion commune sur sanction ». Ce document est dûment signé par M^e Belhumeur, les procureurs de madame Phaneuf de même que l'intimée.

I. Le plaidoyer de culpabilité de l'intimée

[5] L'intimée plaide coupable aux chefs d'accusation suivants, à savoir :

« 1. À St-Hyacinthe, le ou vers le 22 août 2004, l'intimée a contrefait la signature de son client M. L. sur une lettre de gratitude pour ses services professionnels, contrevenant ainsi à l'article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2) et aux articles 9, 15 et 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages (RLRQ, c. D-9.2, r.5);

2. À St-Hyacinthe, le ou vers le 1er septembre 2004, l'intimée a contrefait la signature de son client G. P. sur une lettre de gratitude pour ses services professionnels, contrevenant ainsi à l'article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D 9.2) et aux articles 9, 15 et 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages (RLRQ, c. D-9.2, r.5);

3. À St-Hyacinthe, le ou vers le 1er juin 2009, l'intimée a contrefait la signature de son client J. B. sur une proposition d'assurance, contrevenant ainsi à l'article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D-9.2) et aux articles 9, 15 et 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages (RLRQ, c. D-9.2, r.5);

4. À St-Hyacinthe, le ou vers le 22 mars 2012, l'intimée a contrefait la signature de son client D. F. sur un document confirmant une modification au contrat de l'assuré, contrevenant ainsi à l'article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D 9.2) et aux articles 9, 15 et 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages (RLRQ, c. D-9.2, r.5);

5. À St-Hyacinthe, entre les ou vers les 18 juin et 27 septembre 2012, l'intimée a fait défaut d'exécuter le mandat que lui avait confié l'assurée M. L., soit d'obtenir une protection d'assurance automobile, alors qu'elle a négligé de procéder à l'émission du contrat d'assurance, demandé en juin 2012 et finalement émis en novembre 2012 rétroactivement au mois de septembre 2012, contrevenant ainsi à l'article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, c. D 9.2) et aux articles 26 et 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages (RLRQ, c. D-9.2, r.5). »

2016-12-01 (C)

PAGE : 3

[6] Questionnée par le vice-président du Comité, l'intimée a reconnu les faits mentionnés aux chefs susdits et a plaidé coupable à chacun de ceux-ci.

[7] Séance tenante, le Comité a donc pris acte du plaidoyer de culpabilité de l'intimée et déclaré celle-ci coupable des infractions reprochées.

[8] Sur les chefs 1 et 2, l'intimée est trouvée coupable d'avoir enfreint l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*.

[9] Cet article stipule ce qui suit :

« Art. 16. Un représentant est tenu d'agir avec honnêteté et loyauté dans ses relations avec ses clients.

Il doit agir avec compétence et professionnalisme. »

[10] Quant aux chefs 3, 4 et 5, l'intimée est coupable d'avoir contrevenu à l'article 37 (1) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*. Cette disposition prévoit :

« Art. 37. Constitue un manquement à la déontologie, le fait pour le représentant en assurance de dommages d'agir à l'encontre de l'honneur et de la dignité de la profession, notamment :

1° d'exercer ses activités de façon malhonnête ou négligente; »

[11] Considérant ce qui précède, un arrêt conditionnel des procédures est ordonné sur les autres dispositions législatives et réglementaires alléguées au soutien des chefs d'accusation susdits.

II. Preuve sur sanction

[12] Les parties déposent de consentement les pièces documentaires P-1, P-2, P-3, P-4, P-5, P-7 et P-9.

[13] En faisant référence à ces pièces documentaires, Me Belhumeur nous brosse un tableau des circonstances entourant chacune des infractions.

[14] Par la suite, l'intimée témoigne pour sa défense.

[15] Elle nous dit qu'elle pratique la profession depuis 1987. Elle œuvre principalement en assurance des entreprises.

2016-12-01 (C)

PAGE : 4

[16] Elle a toujours pratiqué pour le cabinet Assurances Morin et Associés inc. et ce n'est que depuis récemment qu'elle exerce la profession pour le compte du cabinet Assurances Alain Tourigny inc.

[17] Elle se spécialise en assurance des entreprises et agricole. Elle s'occupe aussi des besoins de ses clients commerciaux en assurance des particuliers.

[18] Quant aux lettres de gratitude décrites aux chefs 1 et 2, elle croyait sincèrement qu'elle pouvait signer pour le client dans la mesure où ce dernier lui donnait une autorisation verbale pour ce faire.

[19] Il en va de même pour le chef 4, puisqu'elle avait également obtenu l'autorisation du client de signer en son nom.

[20] Relativement à l'infraction décrite au chef 5, elle nous explique que durant cette période elle souffrait d'épuisement professionnel.

[21] Aujourd'hui, elle travaille avec un système informatique qui lui permet d'assurer un suivi plus serré de ses dossiers.

[22] Madame Phaneuf termine son témoignage en mentionnant qu'elle a bien collaboré à l'enquête du syndic.

III. Recommandations communes sur sanction

[23] M^e Belhumeur déclare au Comité que les parties se sont entendues sur les sanctions suivantes, à savoir :

- Chef n^o 1 : une réprimande;
- Chef n^o 2 : une réprimande;
- Chef n^o 3 : une radiation temporaire d'un (1) mois;
- Chef n^o 4 : une radiation temporaire d'un (1) mois;
- Chef n^o 5 : une radiation temporaire d'un (1) mois et une amende de 2 000 \$;
- Accorder un délai de 30 jours à l'intimée pour payer l'amende;

2016-12-01 (C)

PAGE : 5

- Ordonner que les périodes de radiation soient purgées concurremment entre elles;
- Ordonner la publication d'un avis de radiation, aux frais de l'intimée, dans un journal local où l'intimée a son domicile professionnel ou à tout autre endroit où elle exerce ou pourrait exercer la profession;
- Condamner l'intimée aux débours, incluant les frais de publication.

[24] M^e Belhumeur nous explique pour quelles raisons les parties nous recommandent d'imposer les sanctions ci-haut décrites.

[25] Il précise que les infractions décrites aux chefs 3, 4 et 5 sont particulièrement graves. Elles se situent au cœur de la profession de courtier en assurance de dommages et mettent en péril la protection du public.

[26] Quant aux facteurs atténuants dont doit bénéficier l'intimé, M^e Belhumeur souligne :

- l'absence d'antécédent disciplinaire ;
- son plaidoyer de culpabilité à la première occasion ;
- l'absence d'intention malhonnête;
- un risque de récidive inexistant.

[27] Afin d'appuyer la recommandation commune, le syndic nous réfère aux précédents jurisprudentiels suivants :

- *Chambre de la sécurité financière c. Rouillard*, 2017 CanLII 5549 (QC CDCSF)
- *ChAD c. Rigas*, 2016 CanLII 53907 (QC CDCHAD)
- *ChAD c. Paquin*, 2016 CanLII 72924 (QC CDCHAD)

[28] M^e Pinard nous confirme que la sanction suggérée est juste et appropriée dans les circonstances.

[29] Sur les chefs 1, 2 et 3, selon l'avocate de l'intimée, il est manifeste que madame Phaneuf n'avait pas d'intention malhonnête puisqu'elle avait été préalablement autorisée par ses clients de signer en leur nom.

2016-12-01 (C)

PAGE : 6

[30] En plus du fait que l'intimée a souffert d'épuisement professionnel et qu'il n'y a pas eu de préjudice de causé aux assurés, à titre de facteurs atténuants additionnels, M^e Pinard plaide que l'intimée :

- a bien collaboré au processus disciplinaire ;
- est de bonne foi ;
- a compris le message.

IV. Analyse et décision

A) Les recommandations communes

[31] La jurisprudence a établi à maintes reprises l'importance qu'un comité de discipline doit accorder aux recommandations communes¹.

[32] Plus récemment, la Cour suprême confirmait que les recommandations communes sont essentielles au bon fonctionnement de la justice².

[33] Dans cet arrêt, la Cour suprême précise que le Comité doit faire preuve de retenue lorsque les procureurs des parties présentent une recommandation commune sur sanction.

[34] Ci-après quelques extraits pertinents de cet arrêt important, à savoir :

« [40] En plus des nombreux avantages que les recommandations conjointes offrent aux participants dans le système de justice pénale, elles jouent un rôle vital en contribuant à l'administration de la justice en général. La perspective d'une recommandation conjointe qui comporte un degré de certitude élevé encourage les personnes accusées à enregistrer un plaidoyer de culpabilité. Et les plaidoyers de culpabilité font économiser au système de justice des ressources et un temps précieux qui peuvent être alloués à d'autres affaires. Il ne s'agit pas là d'un léger avantage. Dans la mesure où elles font éviter des procès, les recommandations conjointes relatives à la peine permettent à notre système de justice de fonctionner plus efficacement. Je dirais en fait qu'elles lui permettent de fonctionner. Sans elles, notre système de justice serait mis à genoux, et s'effondrerait finalement sous son

¹ *Gauthier c. Médecins (Ordre professionnel des)*, 2013 CanLII 82189 (QC TP) et *Chan c. Médecins (Ordre professionnel des)*, 2014 QCTP 5 (CanLII);

² *R. c. Anthony-Cook*, 2016 CSC 43 QCTP 5 (CanLII);

2016-12-01 (C)

PAGE : 7

propre poids.

[41] Cependant, comme je l'ai mentionné, la présentation de recommandations conjointes ne reste possible que si les parties sont très confiantes qu'elles seront acceptées. Si elles doutent trop, les parties peuvent plutôt choisir d'accepter les risques d'un procès ou d'une audience de détermination de la peine contestée. Si les recommandations conjointes en viennent à être considérées comme des solutions de rechange insuffisamment sûres, l'accusé en particulier hésitera à renoncer à un procès et à ses garanties concomitantes, notamment la faculté cruciale de mettre à l'épreuve la solidité de la preuve du ministère public.

[42] D'où l'importance, pour les juges du procès, de faire montre de retenue et de ne rejeter les recommandations conjointes que lorsque des personnes renseignées et raisonnables estimerait que la peine proposée fait échec au bon fonctionnement du système de justice. Un seuil moins élevé que celui-ci jetterait trop d'incertitude sur l'efficacité des ententes de règlement. Le critère de l'intérêt public garantit que ces ententes de règlement jouissent d'un degré de certitude élevé. »

(nos soulignements)

[35] Dans l'affaire *Ungureanu*³, le Tribunal des professions décrit lui aussi qu'elle est la fonction des recommandations communes en matière disciplinaire :

[21] Les ententes entre les parties constituent en effet un rouage utile et parfois nécessaire à une saine administration de la justice. Lors de toute négociation, chaque partie fait des concessions dans le but d'en arriver à un règlement qui convienne aux deux. Elles se justifient par la réalisation d'un objectif final. Lorsque deux parties formulent une suggestion commune, elles doivent avoir une expectative raisonnable que cette dernière sera respectée. Pour cette raison, une suggestion commune formulée par deux avocats d'expérience devrait être respectée à moins qu'elle ne soit déraisonnable, inadéquate ou contraire à l'intérêt public ou de nature à déconsidérer l'administration de la justice.

(Nos soulignements)

B) Décision

[36] La recommandation commune formulée par les parties est entérinée par le Comité.

[37] Bref, elle n'est pas contraire à l'intérêt public et ne fait pas échec au bon fonctionnement de notre système de justice disciplinaire. De plus, lorsqu'une suggestion commune nous est soumise par des avocats d'expérience, notre marge de manœuvre est très limitée.

³ *Infirmières et Infirmiers auxiliaires (Ordre professionnel de) c. Ungureanu*, 2014 QCTP 20 (CanLII);

2016-12-01 (C)

PAGE : 8

[38] Précisons toutefois un fait qui nous apparaît très important.

[39] Nous sommes d'opinion que l'intimée n'a jamais agi de façon malhonnête. Elle a uniquement été négligente.

[40] Tel qu'établi par la Cour d'appel dans l'arrêt *Pigeon c. Daigneault*⁴, la sanction disciplinaire doit atteindre les objectifs suivants :

- en premier lieu, la protection du public ;
- ensuite, la dissuasion du professionnel de récidiver; et
- l'exemplarité à l'égard des membres de la profession qui pourraient être tentés de poser des gestes semblables;
- et finalement, le droit du professionnel visé d'exercer sa profession.

[41] Or, la suggestion commune des parties tient compte de la gravité objective des infractions et, d'autre part, elle assure la protection du public sans punir outre mesure l'intimée.

[42] L'intimée aura un délai de trente (30) jours pour acquitter l'amende de 2 000 \$, délai qui sera calculé uniquement à compter du 31^{ième} jour suivant la signification de la présente décision

[43] Un avis de la présente décision ordonnant la suspension de l'intimé devra être publié dans un journal local où l'intimée exerce sa profession.

[44] Quant aux frais, l'intimé devra assumer les frais et déboursés de l'instance, incluant les frais de publication d'un avis de la présente décision.

PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE :

PREND ACTE du plaidoyer de culpabilité de l'intimée Guylaine Phaneuf sur les chefs nos 1, 2, 3, 4 et 5 de la plainte;

DÉCLARE l'intimée coupable des chefs nos 1 et 2 de la plainte pour avoir contrevenu à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*;

⁴ 2003 CanLII 32934 (QC CA), aux paragraphes 38 et suivants;

2016-12-01 (C)

PAGE : 9

DÉCLARE l'intimée coupable des chefs n^{os} 3, 4 et 5 de la plainte pour avoir contrevenu à l'article 37(1^o) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* ;

PRONONCE un arrêt conditionnel des procédures à l'égard de toutes les autres dispositions législatives et réglementaires alléguées au soutien des chefs d'accusation susdits;

Sur le chef n^o 1 :

IMPOSE à l'intimée une réprimande;

Sur le chef n^o 2 :

IMPOSE à l'intimée une réprimande;

Sur le chef n^o 3 :

IMPOSE à l'intimée une radiation temporaire d'un (1) mois;

Sur le chef n^o 4 :

IMPOSE à l'intimée une radiation temporaire d'un (1) mois;

Sur le chef n^o 5 :

IMPOSE à l'intimée une radiation temporaire d'un (1) mois et le paiement d'une amende de 2 000 \$;

DÉCLARE que les périodes de radiation temporaire imposées sur les chefs 3 à 5 seront purgées de façon concurrente entre elles pour une radiation temporaire totale d'un (1) mois;

ORDONNE la publication d'un avis de radiation temporaire, aux frais de l'intimée;

CONDAMNE l'intimé au paiement de tous les déboursés, y compris les frais de publication de l'avis de radiation;

ACCORDE à l'intimée un délai de trente (30) jours pour acquitter l'amende de 2 000 \$, délai qui sera calculé uniquement à compter du 31^{ième} jour suivant la signification de la présente décision.

2016-12-01 (C)

PAGE : 10

M^e Daniel M. Fabien, avocat
Vice-président du Comité de discipline

M. Philippe Jones, courtier en assurance de
dommages
Membre

M. François Vallerand, C. d'A.Ass., courtier
en assurance de dommages
Membre

M^e Marie-Josée Belhumeur
Partie plaignante

M^e Audrey Pinard
M^e Mélanie Morin
Procureurs de la partie intimée

Date d'audience : 30 mai 2017

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

3.8.1 Dispenses

Aucune information.

3.8.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Aucune information.

3.8.4 Autres

Décisions administratives rendues à l'égard d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome

Selon les articles 115.2 et 146.1 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers*, RLRQ, c. D-9 (la « Loi ») l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») peut suspendre l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$ pour chaque contravention lorsque ceux-ci ne respectent pas les dispositions prévues aux articles 81, 82, 83, 103.1, 128, 135 et 136 de la Loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la Loi ou à l'un de ses règlements.

L'Autorité peut également radier l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome lorsqu'il y a contravention aux articles 82 et 128 de la Loi ainsi qu'aux articles 81, 83, 103.1, 135 ou 136 de cette même Loi, lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas.

Le tableau ci-joint contient les décisions administratives rendues par l'Autorité à l'encontre de cabinets, représentants autonomes et sociétés autonomes ayant fait défaut de respecter certaines exigences relatives à leur inscription.

Au moment de cette publication, il est possible que leur situation soit déjà corrigée. Il est également possible de vérifier si un cabinet, représentant autonome ou société autonome est inscrit auprès de l'Autorité en consultant le *Registre des entreprises et individus autorisés à exercer* disponible sur son site Web en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.lautorite.qc.ca/fr/registre-entreprise-individu-fr-pro.html>

Vous pouvez également vous adresser au Centre d'information de l'Autorité aux coordonnées suivantes :

Québec : 418 525-0337

Montréal : 514 395-0337

Autres régions : 1 877 525-0337

Site Web: www.lautorite.qc.ca

Manquements	Code
Ne pas avoir maintenu une assurance de responsabilité conforme aux règlements	A
Ne pas avoir complété le maintien annuel de son inscription	B
Ne pas avoir versé les droits annuels prévus aux règlements	C
Ne pas avoir de représentant rattaché	D

Disciplines ou catégories de discipline	Code
Assurance de personnes	1
Assurance collective de personnes	2
Assurance de dommages (Agents)	3
Assurance de dommages (Courtiers)	4
Expertise en règlement de sinistres	5
Planification financière	6
Courtage en épargne collective	7611
Courtage en plans de bourses d'études	7615

La liste ci-dessous indique le numéro de client du cabinet, représentant autonome ou société autonome concerné, son nom, le numéro de la décision rendue par l'Autorité, le manquement reproché, la discipline ou la catégorie de discipline concernée par le manquement, la nature de la décision et la date de la décision.

Numéro de client	Nom de la personne morale	Numéro de décision	Manquements et Disciplines ou catégories de discipline	Nature de la décision	Date de la décision
1731495354	Tony Harika	2017-CI-1040492	D / 1	Radiation	2017-07-27
1731495450	William Kacogo	2017-CI-10401551	D / 1	Radiation	2017-07-27
1731497646	Denis-Carl Lambert	2017-CI-1040909	D-A / 1	Radiation	2017-07-27
1731497703	Alexander Losada	2017-CI-1040919	D-A / 1	Radiation	2017-07-27
1731497727	Mireille Inemakarha	2017-CI-1040926	D-A / 1	Radiation	2017-07-27
2000395092	Pierre-Paul Levesque	2017-CI-1041669	A / 1	Radiation	2017-08-03
2000517031	Jacques Fortier	2017-CI-1037006	D / 1	Radiation	2017-07-19
2001196885	Services financiers David Oman inc.	2017-CI-1040492	D / 1	Radiation	2017-08-03
3000835534	Loubna Ibnouzahir	2017-CI-1037328	D / 1	Radiation	2017-07-19

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
 - 4.6 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis relatif à la prise d'effet au 17 août 2017 de modifications à deux formulaires d'avenant en assurance automobile F.A.Q. n° 4-8 et F.A.Q. n° 4-8a

Loi sur les assurances, RLRQ Chapitre A-32, art. 422

En vertu de l'article 422 de la *Loi sur les assurances*, RLRQ, c. A-32, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») peut prescrire les formulaires nécessaires à l'application de cette loi et doit également approuver la forme et les conditions des polices d'assurance relatives à la propriété des véhicules automobiles ou à leur utilisation.

Afin de refléter l'évolution des pratiques, l'Autorité a apporté des modifications à deux formulaires d'avenant relatifs à l'assurance automobile, soit les :

- *F.A.Q. n° 4-8 – Franchise en dommages matériels;*
- *F.A.Q. n° 4-8a – Franchise en responsabilité civile.*

Les versions actuelles de ces avenants ne permettent pas à un assureur de déterminer la façon dont la franchise est applicable. Les versions ont donc été modifiées afin de permettre à un assureur de choisir entre les deux options suivantes pour l'application de la franchise, soit :

- que la franchise s'applique à tous les sinistres;
- que la franchise s'applique uniquement aux sinistres qui surviennent pendant que le véhicule est utilisé pour un usage nommé à l'avenant.

Ces formulaires d'avenant F.A.Q. n° 4-8 et F.A.Q. n° 4-8a pourront être utilisés par tous les assureurs à compter du 17 août 2017, et ce, jusqu'au 1^{er} avril 2018, soit la date d'entrée en vigueur des formulaires d'avenant rédigés en langage simplifié.

Le texte de ces formulaires est disponible sur le site Web de l'Autorité, au www.lautorite.qc.ca, à la section « Professionnels », sous la rubrique « Assureurs ». Par la suite, veuillez choisir « Assurance automobile » et « Formulaires d'assurance automobile ».

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Benoit Vaillancourt
 Direction de l'encadrement prudentiel des institutions financières
 Autorité des marchés financiers
 Téléphone : 418 525-0337, poste 4593
 Numéro sans frais : 1 877 395-0337
benoit.vaillancourt@lautorite.qc.ca

Le 17 août 2017

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés de valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Agréments et autorisations de mise en marché de dérivés
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 Sanctions administratives pécuniaires

L'Autorité des marchés financiers publie dans cette section la liste des sanctions administratives pécuniaires. Les décisions de révision des sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs ainsi qu'aux initiés sont publiées à la section 6.4.3, distinctement des sections 6.4.1 et 6.4.2 qui contiennent les décisions initiales imposées à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières* (« LVM ») ou encore, les articles 96 à 98 ou 102 de cette même loi. (274.1 LVM / 271.13, 271.14 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

6.4.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs assujettis à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.13 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.13 RVM.

Tout émetteur assujetti qui contrevient à une disposition du titre III de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déposer un document d'information périodique, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par document pour chaque jour ouvrable au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$ au cours d'un même exercice financier de l'Autorité.

271.15 RVM.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.13 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau produit ci-dessous indique le nom de l'émetteur concerné, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
----------	--------------	------------------	----------------

Aucune information

6.4.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux initiés suivant leur défaut de respecter l'une des dispositions des articles 96 à 98 ou 102 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.14 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.14.

Tout initié ou dirigeant réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

271.15.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.14 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau ci-dessous indique le nom de l'initié concerné, le nom de l'émetteur à l'égard duquel il n'a pas fait la déclaration requise, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
BERTHIAUME, ROBERT	SAVARIA CORPORATION	20170015728-1	2017-08-07	3 700,00 \$
GLOER, ROBERT LOUIS	IOU FINANCIAL INC.	20170015729-1	2017-08-07	900,00 \$
WADE, MADELINE ANGIE	IOU FINANCIAL INC.	20170015730-1	2017-08-07	900,00 \$

6.4.3 - Décisions de révision

Les tableaux ci-dessous présentent les informations relatives aux décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires.

Il s'agit plus particulièrement des cas où l'Autorité, dans le cadre d'un processus de révision, a décidé de maintenir, de réduire ou encore d'annuler le montant de la sanction administrative pécuniaire précédemment imposée.

6.4.3.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les émetteurs assujettis.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

6.4.3.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les initiés.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
-----------------	----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Aucune information.

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds IA Clarington d'obligations des marchés émergents (séries A, E, E5, EF, EF5, F, F5, I, L, L5, O et T5)	14 août 2017	Québec
Fonds IA Clarington d'obligations mondiales (séries A, E, E5, EF, EF5, F, F5, I, L, L5, O et T5)		<ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Fonds IA Clarington d'opportunités mondiales de rendement (séries A, E, E5, EF, EF5, F, F5, I, L, L5, O et T5)		
Canadian Real Estate Investment Trust	9 août 2017	Ontario
Dividend 15 split corp.	9 août 2017	Ontario
Fiducie de placement Fidelity Titres américains à rendement élevé	15 août 2017	Ontario
Fiducie de placement Fidelity Titres américains à rendement élevé – Devises neutres		
Fiducie de placement Fidelity Obligations mondiales		
Fiducie de placement Fidelity Obligations mondiales – Devises neutres		
Fiducie de placement Fidelity Immobilier mondial		
Fiducie de placement Fidelity Discipline Actions ^{MD} internationaux		
Fiducie de placement Fidelity Marchés		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
émergents Fiducie de placement Fidelity Marché monétaire É.-U. Fiducie de placement Fidelity Titres de créance mondiaux		
FNB actif tactique d'obligations Dynamique iShares	15 août 2017	Ontario
FNB actif de sociétés américaines moyennes Dynamique iShares		
FNB actif de services financiers mondiaux Dynamique iShares		
Fonds actif de services financiers mondiaux Dynamique	14 août 2017	Ontario
Fonds actif tactique d'obligations Dynamique		
Fonds actif de sociétés américaines moyennes Dynamique		
Maple Leaf Short Duration 2017-II Flow-Through - Limited Partnership - Catégorie Québec	9 août 2017	Colombie-Britannique
Maple Leaf Short Duration 2017-II Flow-Through - Limited Partnership - Catégorie nationale	9 août 2017	Colombie Britannique
Pattern Energy Group Inc.	15 août 2017	Ontario
Sprott 2017-II Flow-Through Limited Partnership	10 août 2017	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Clementia Pharmaceuticals Inc.	14 août 2017	Québec
BMO Fonds international d'actions BMO Fonds japonais	15 août 2017	Ontario
Catégorie de ressources Canadiennes Qwest energy Catégorie de croissance tactique AlphaDelta Catégorie ciblée d'actions canadiennes AlphaDelta Catégorie de croissance du revenu de Dividendes AlphaDelta	10 août 2017	Colombie-Britannique
FNB Actif actions américaines et approche fondamentale Evolve FNB Actif obligations à duration courte Evolve FNB Actif actions privilégiées canadiennes Evolve FNB Actif prêts à taux variable Evolve	15 août 2017	Ontario
FNB indiciel cybersécurité Evolve FNB indiciel mixité nord-américaine Evolve FNB indiciel innovation automobile Evolve FNB Rendement amélioré de banques américaines Evolve FNB Rendement amélioré de sociétés mondiales de soins de santé Evolve	9 août 2017	Ontario
FNB indiciel d'obligations canadiennes à court terme RBC FNB indiciel d'obligations canadiennes RBC FNB indiciel mondial d'obligations gouvernementales RBC (CAD – Couvert) FNB indiciel d'actions canadiennes RBC FNB indiciel d'actions américaines RBC FNB indiciel d'actions internationales RBC FNB indiciel d'actions de marchés émergents RBC	10 août 2017	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds mondial de dividendes Clearpoint	10 août 2017	Ontario
Questrade Fixed Income Core Plus ETF	11 août 2017	Ontario
Questrade Global Total Equity ETF		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Dividend 15 Split Corp.	11 août 2017	Ontario
FINB de revenu mondial géré en fonction du risque First Trust	9 août 2017	Ontario
FNB First Trust prêts de rang supérieur	9 août 2017	Ontario
FNB d'obligations à rendement élevé à court terme First Trust		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Allied Properties Real Estate Investment Trust	10 août 2017	15 décembre 2016
Banque Canadienne Impériale de Commerce	14 août 2017	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	14 août 2017	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	14 août 2017	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	14 août 2017	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	14 août 2017	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	14 août 2017	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	14 août 2017	19 octobre 2015
Banque de Montréal	10 août 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	10 août 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	11 août 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	11 août 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	11 août 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	11 août 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	11 août 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	11 août 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	11 août 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	11 août 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	11 août 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	11 août 2017	17 mai 2016

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	14 août 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	14 août 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	14 août 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	14 août 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	14 août 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	14 août 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	14 août 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	14 août 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	14 août 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	14 août 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	15 août 2017	17 mai 2016
Banque Nationale du Canada	9 août 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	9 août 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	9 août 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	9 août 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	10 août 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	15 août 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	15 août 2017	4 juillet 2016
Intact Corporation financière	11 août 2017	10 septembre 2015
La Banque de Nouvelle-Écosse	9 août 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	15 août 2017	31 octobre 2016
La Banque Toronto-Dominion	9 août 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	11 août 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	11 août 2017	13 juin 2016
Pembina Pipeline Corporation	14 août 2017	27 juillet 2017

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Pembina Pipeline Corporation	14 août 2017	27 juillet 2017
Société Financière Manuvie	15 août 2017	17 décembre 2015

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Impak Finance inc.

Le 15 août 2017

Dans l'affaire de
la législation en valeurs mobilières
du Québec et de l'Ontario (les « territoires »)

et

du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires

et

d'Impak Finance inc. (le « déposant »)

Décision

Contexte

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM ») ont lancé un bac à sable réglementaire afin d'appuyer les entreprises spécialisées en technologie financière (*fintech*) souhaitant offrir des applications, des produits et des services novateurs au Canada (le « bac à sable des ACVM »). Le bac à sable des ACVM permet d'accorder aux sociétés des dispenses des obligations prévues par la législation en valeurs mobilières qui pourraient constituer un obstacle à leurs modèles d'affaires innovateurs, sans compromettre la protection des épargnants.

Le déposant souhaite créer *impak.eco*, un réseau social collaboratif en ligne entièrement dédié à l'économie d'impact. Afin de financer la création d'*impak.eco*, le déposant souhaite procéder à un « premier appel public en cryptomonnaie » (*initial coin offering*) de MPK (comme ce terme est défini ci-après) (l'« offre ») par voie de placement privé en utilisant la dispense de prospectus prévue au paragraphe 2.9 (la « dispense relative à la notice d'offre ») du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (le « Règlement 45-106 »).

Dans le cadre du bac à sable des ACVM, le déposant a soumis son modèle d'affaires et a ensuite déposé une demande visant à être dispensé de certaines obligations prévues par la législation en valeurs mobilières. Cette décision ne devrait pas être considérée comme un précédent pour d'autres déposants dans les territoires ou dans les autres territoires.

L'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable de chaque territoire (le « décideur ») a reçu du déposant une demande en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation en valeurs mobilières des territoires (la « législation ») lui accordant :

1. une dispense de l'obligation d'inscription à titre de courtier (la « dispense d'inscription »);
 2. une dispense de l'obligation de prospectus à l'égard de la première opération visée sur des MPK afin qu'une telle obligation ne s'applique pas à l'opération visée entre un participant et une entreprise d'impact (comme ces termes sont définis ci-après) (la « dispense de prospectus »)
- (collectivement la « dispense souhaitée »).

Dans le cadre du traitement des demandes de dispenses dans plusieurs territoires (demandes sous régime double) :

- a) l'Autorité des marchés financiers est l'autorité principale pour la présente demande (l'« autorité principale »);
- b) le déposant a donné avis qu'il compte se prévaloir du paragraphe 1 de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport* (le « Règlement 11-102 ») en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse;
- c) la décision est celle de l'autorité principale et fait foi de la décision de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable en Ontario.

Interprétation

Les expressions définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions*, le Règlement 45-106 et le Règlement 11-102 ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition.

Déclarations

La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivantes du déposant :

Le déposant

1. Le déposant est une société en démarrage innovatrice spécialisée en technologie financière (*fintech*) constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 5 mai 2016. Le siège social du déposant est situé à Montréal, au Québec.
2. Le déposant n'est pas et n'a pas l'intention de devenir un émetteur assujéti en vertu de la législation en valeurs mobilières des territoires et des autres territoires du Canada.
3. À la connaissance du déposant, le déposant n'est pas en contravention avec la législation en valeurs mobilières d'un territoire du Canada.
4. Ni les actions ordinaires du déposant ni les MPK émis par le déposant sous le régime de la présente décision ne sont ou ne seront inscrites à la cote d'une bourse, sur un marché organisé ou une bourse de cryptomonnaies.
5. Le déposant prévoit émettre des « Impak Coin », une nouvelle monnaie numérique fondée sur la plate-forme de chaîne de blocs Waves (les « MPK »). Le produit tiré de l'offre vise à financer l'élaboration d'impak.eco, un réseau social en ligne créé par le déposant et entièrement dédié à l'économie d'impact.

6. Comme décrit à la notice d'offre du déposant (la « notice d'offre »), les participants d'impak.eco (les « participants ») sont séparés en trois catégories, à savoir : (i) les entreprises d'impact (soit les entreprises, les organisations non gouvernementales, les entreprises sans but lucratif et les entreprises à vocation sociale) (les « entreprises d'impact »); (ii) les personnes physiques et (iii) les partenaires investisseurs (soit des personnes fortunées ou des investisseurs professionnels).
7. L'objectif d'impak.eco est en partie de permettre aux participants de payer en MPK des biens et des services offerts par des entreprises d'impact et également de permettre aux entreprises d'impact, au moment de ces achats, de récompenser les participants en leur transférant des MPK pour leur achat de biens et de services.
8. Au moment du premier appel public en cryptomonnaie, le déposant établira un organe de gouvernance qui supervisera la valeur et l'utilisation des MPK sur le réseau impak.eco (l'« organe de gouvernance »). Comme indiqué dans la notice d'offre, l'organe de gouvernance sera composé de membres qui sont actifs dans l'économie d'impact et indépendants du déposant.
9. Dans sa détermination de la valeur du MPK, l'organe de gouvernance tiendra compte, entre autres, des facteurs suivants: le nombre de participants, le nombre d'entreprises d'impact, le volume de transactions et son taux de croissance, la demande de MPK provenant de nouveaux participants et le volume de MPK convertis en dollars canadiens.

L'offre

10. Le déposant prévoit placer des MPK directement auprès des participants qui veulent soutenir l'écosystème du déposant par l'entremise de sa plate-forme en ligne sécurisée aux termes de la dispense relative à la notice d'offre. Toutes les opérations seront effectuées en ligne, par l'entremise du site Web sécurisé du déposant.
11. L'offre consistera dans le placement d'un minimum de 575 000 MPK et d'un maximum de 14 375 000 MPK émis par le déposant pour un produit brut total de 500 000 \$ au minimum et de 10 000 000 \$ au maximum.
12. La totalité du produit tiré de l'offre sera détenu dans le compte en fidéicommiss du conseiller juridique du déposant jusqu'à ce que le montant minimum de 500 000 \$ soit obtenu. La totalité du produit sera remboursée aux participants si le montant minimum de 500 000 \$ n'est pas obtenu par le déposant.
13. Les MPK ne seront pas remis aux participants tant que le déposant n'a pas lancé son portefeuille électronique qui sera utilisé pour conserver, transmettre et recevoir des MPK (le « portefeuille électronique de MPK »). Le lancement du portefeuille électronique de MPK est prévu pour mai 2018.
14. Au moment du lancement du portefeuille électronique de MPK, les MPK seront soumis à un calendrier d'entiercement (25 % des MPK négociables au lancement du portefeuille électronique de MPK et des tranches supplémentaires de 25 % libérées tous les 6 mois par la suite).
15. À la fin de chaque mois, le déposant récompensera les personnes physiques avec des MPK selon le pourcentage du flux de transactions exécutées par chaque participant au sein de l'écosystème. La récompense sera automatiquement versée dans le portefeuille électronique de MPK du participant.
16. L'organe de gouvernance établira le taux de conversion des MPK en dollars canadiens. À la demande d'un participant, le déposant rachètera les MPK du participant à ce taux, mais le déposant ne garantit pas le rachat ou la conversion de leur MPK.
17. Aucun courtier ni autre personne inscrite ne participe ni ne devrait participer à l'offre.

18. Un MPK ne donne pas à l'acquéreur des actions ni d'autres droits dans le déposant, y compris un droit de participer aux profits ou à la distribution d'actifs du déposant ou un droit de vote à quelque assemblée des porteurs de titres du déposant que ce soit.
19. Le déposant mettra raisonnablement l'information suivante trimestriellement à la disposition des participants, par l'entremise de son site Web et sur le réseau d'impak.eco (l'« information trimestrielle ») :
 - a) la valeur d'un MPK et le taux de change pour le dollar canadien;
 - b) la description du panier de biens et de services utilisé pour déterminer la valeur des MPK;
 - c) le nombre de MPK en circulation;
 - d) le nombre et la valeur des MPK émis, rachetés ou annulés durant la période;
 - e) les modifications apportées à la structure de récompenses;
 - f) le solde du « fonds de réserve » maintenu par l'organe de gouvernance, comme décrit à la notice d'offre, pour les conversions de MPK en dollars canadiens.
20. Le déposant fournira aussi aux participants des mises à jour sur ses objectifs à court terme, selon ce qui est énoncé dans la notice d'offre.

Dispense d'inscription

21. Chaque participant doit créer un profil sur le site Web du déposant ou impak.eco, selon le cas, et fournir au déposant des renseignements personnels détaillés qui sont vérifiés de manière indépendante par un service de vérification instantanée d'identité électronique afin de se conformer à la réglementation applicable, incluant relativement au recyclage des produits de la criminalité et au financement des activités terroristes.
22. Le déposant réalisera aussi des examens de connaissance du client et de convenance pour chaque participant relativement à l'offre et tout placement ultérieur de MPK sur impak.eco. Le montant d'investissement pour chaque participant n'excédera pas 2 500 \$ CA par investissement ou l'équivalent en Bitcoin ou Ether (la « limite de 2 500 \$ »). Le déposant vérifiera, pour chaque participant qui déclare être un investisseur qualifié ou un investisseur admissible et qui cherche à investir un montant dépassant la limite de 2 500 \$, si le participant est un investisseur qualifié ou un investisseur admissible, selon le cas, et s'il peut excéder la limite de 2 500 \$.
23. Le déposant prendra toutes les mesures raisonnables pour établir la valeur du Bitcoin ou Ether au moment où un participant engage le montant qu'il souhaite investir. Au moment du paiement réel, le déposant établira de nouveau la valeur du Bitcoin ou Ether afin de valider que le montant n'excédera pas la limite applicable du participant.

Dispense de prospectus

24. En l'absence de la dispense de prospectus, la première opération visée sur les MPK entre un participant et une entreprise d'impact et décrite au paragraphe 7 de la présente décision constituera un placement.
25. La dispense de prospectus visée à l'article 2.5 du *Règlement 45-102 sur la revente de titres* ne trouve pas application à l'égard de la première opération visée sur les MPK parce que le déposant n'est pas, et n'a pas l'intention de devenir, un émetteur assujéti dans un territoire du Canada.
26. Le déposant s'assurera en tout temps que les MPK ne sont détenus que par des participants.

27. Le déposant n'autorisera aucune opération visée de MPK entre participants qui sont des personnes physiques et des partenaires investisseurs ou entre chacun d'eux.
28. Toutes les opérations sur les MPK seront enregistrées sur la chaîne de blocs Waves, comme décrites à la notice d'offre, et le déposant connaîtra l'identité en tout temps du détenteur de chaque MPK et s'assurera qu'un détenteur appartienne à l'une ou l'autre des catégories de participants mentionnées précédemment. Le déposant sera le seul responsable du fonctionnement adéquat de la chaîne de blocs.
29. Les MPK ne sont pas, à l'heure actuelle, inscrits aux fins de négociation à la cote d'une bourse de valeurs, sur un marché organisé ou une bourse de cryptomonnaie, et une telle inscription des MPK n'est aucunement prévue, que ce soit au Canada ou ailleurs.

Décision

Les décideurs estiment que la décision respecte les critères prévus par la législation qui leur permettent de la prendre.

La décision des décideurs en vertu de la législation est d'accorder la dispense souhaitée aux conditions suivantes :

1. En ce qui concerne la dispense d'inscription :
 - a) le déposant réalisera des examens de connaissance du client et de convenance pour chaque participant et vérifiera, pour chaque participant qui déclare être un investisseur qualifié ou un investisseur admissible et qui cherche à investir un montant dépassant la limite de 2 500 \$, que le participant soit un investisseur qualifié ou un investisseur admissible, selon le cas;
 - b) ni le déposant ni aucun de ses administrateurs, dirigeants, salariés, agents, représentants ou mandataires ne fourniront de conseils en placement aux participants relativement à un placement dans les MPK;
 - c) le déposant traitera équitablement, honnêtement et de bonne foi avec ses participants;
 - d) le déposant établira, maintiendra et appliquera des politiques et procédures instaurant un système de contrôles et de supervision capable de gérer les risques liés à son activité conformément aux pratiques commerciales prudentes, incluant en ce qui a trait à la chaîne de blocs Wave, de même qu'en matière de cybersécurité et de conflit d'intérêts entre le déposant et les participants
2. En ce qui concerne la dispense de prospectus, l'obligation de prospectus s'appliquera à la première opération visée sur des MPK, sauf si une telle opération visée est faite entre un participant et une entreprise d'impact comme décrit au paragraphe 7 de la présente décision.
3. Le déposant donnera aux participants un accès raisonnable à l'information trimestrielle, par l'entremise de son site Web et sur le réseau impak.eco, dans les 10 jours qui suivent la fin de chaque trimestre de l'exercice du déposant.
4. Les MPK émis dans le cadre de l'offre et sur impak.eco ne seront pas inscrits à la cote d'une bourse, ni négociées sur une bourse, une bourse de cryptomonnaie ou un marché organisé, sauf si une telle inscription est faite conformément aux lois en valeurs mobilières applicables et approuvée au préalable par l'autorité principale.
5. Le déposant déposera auprès de l'autorité principale tout rapport, document ou renseignement qui pourrait être demandé dans le cadre de la surveillance de la conformité aux lois en valeurs

mobilières et aux conditions de la présente décision, en temps opportun, sous un format acceptable par l'autorité principale.

6. La présente décision peut être modifiée par l'autorité principale à l'occasion moyennant un avis écrit au déposant.
7. La présente décision cessera de produire ses effets 24 mois après sa date.

Lucie J. Roy
Directrice principale du financement
des sociétés

Maryse Pineault
Directrice principale des opérations d'encadrement
de la distribution
*En vertu de la subdélégation de pouvoirs du 21 juillet
2017*

Décision n°: 2017-FS-0091

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
9346-9260 Québec inc.	2017-07-21 au 2017-07-28	1 130 000 \$
ALX Uranium Corp.	2017-07-21	865 000 \$
AvidXchange, Inc.	2017-06-23	132 410 027 \$
Bain Capital Fund XII, L.P.	2017-07-28	572 562 000 \$
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2017-07-25	938 025 \$
Barclays Bank PLC	2017-05-03	686 975 \$
BR Capital Limited Partnership	2017-07-19	435 000 \$
Discovery Metals Corp.	2017-07-14 au 2017-07-19	15 618 500 \$
Dunedin Ventures Inc.	2017-07-17	4 541 250 \$
Durum Industrial Real Estate Investment Trust	2017-08-01	862 300 \$
Equiton Residential Income Fund Trust	2017-07-28 au 2017-08-02	73 050 \$
Fonds immobilier Blucap	2017-04-06	907 770 \$
Fonds immobilier Blucap	2017-05-05	971 800 \$
Fonds immobilier Blucap	2017-06-01	577 590 \$
Greybook Richmond Hill Limited Partnership	2017-07-19	48 300 000 \$
Groupe Vision New Look Inc.	2017-07-18	49 999 040 \$
HMT Holdings Inc.	2017-07-26	1 069 000 \$
Hudson Resources Inc.	2017-07-26	0 \$
IIF Canadian 2 LP	2017-04-03	399 045 288 \$
Institut Mondial de l'Investisseur Actif inc.	2017-04-07	75 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Investx Series 26 Limited Partnership	2017-06-07 au 2017-06-13	769 405 \$
InvestX Series 27 Limited Partnership	2017-07-25 et 2017-07-26	1 581 919 \$
Kane Biotech Inc.	2017-06-27	0 \$
National Energy Services Reunited Corp.	2017-05-17	142 062 090 \$
NationWide II Self Storage Trust	2017-07-31	1 192 567 \$
Osisko Metals Incorporated	2017-07-18	28 745 000 \$
Pulis Real Estate Trust	2017-07-19	451 500 \$
Ressources minières Radisson Inc.	2017-07-24	1 000 000 \$
Ressources Sirius Inc.	2017-08-02	5 000 000 \$
Savaria Corporation	2017-05-18	37 499 420 \$
SecureCare Capital Inc.	2017-03-29 au 2017-04-06	321 654 \$
Serengeti Resources Inc.	2017-07-25	825 300 \$
Société en commandite Econo-Malls #22	2017-05-30	6 890 010 \$
Technologies Ortho Régénératives Inc.	2017-07-27	390 000 \$
Tempbridge Inc.	2017-07-18	2 650 000 \$
The Howard Hughes Corporation	2017-06-15	11 544 587 \$
The Hydrothecary Corporation	2017-07-18	25 100 000 \$
The Republic of Côte d'Ivoire	2017-06-15	1 100 128 \$
Timbercreek Four Quadrant Global Real Estate Partners	2017-08-01	2 008 723 \$
Toyota Credit Canada Inc.	2017-07-18	599 964 000 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Trez Capital Prime Trust	2017-07-19 au 2017-07-25	35 000 \$
Trez Capital Yield Trust	2017-07-27 au 2017-08-01	12 023 806 \$
Trez Capital Yield Trust US	2017-07-25 au 2017-07-31	5 016 600 \$
Trez Capital Yield Trust US (Canadian \$)	2017-07-25 au 2017-08-02	1 163 430 \$
UBS AG, Jersey Branch	2017-07-17 au 2017-07-25	3 485 420 \$
United Parcel Service, Inc.	2017-05-18	616 339 100 \$
Verde AgriTech Plc	2017-07-24	384 825 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Canadian Real Estate Investment Trust

Vu la demande présentée par Canadian Real Estate Investment Trust (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 27 juillet 2017 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3 et les termes définis suivants :

« annexe visée » : l'annexe de la circulaire intitulée « Exhibit I – Blackline of Declaration of Trust Reflecting Proposed Amendments »;

« circulaire » : la circulaire de sollicitation de procurations de l'émetteur datée du 29 mars 2017, laquelle sera intégrée par renvoi dans le prospectus;

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française de l'annexe visée;

« prospectus » : le prospectus préalable de base provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 9 août 2017, lequel vise un placement de titres d'emprunt de l'émetteur, le prospectus préalable de base et les suppléments s'y rapportant, ainsi que toute version modifiée de ceux-ci;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. l'émetteur est un émetteur assujéti dans tous les territoires du Canada;
2. l'émetteur compte déposer le prospectus dans chacun des territoires du Canada;
3. l'annexe visée n'a été jointe à la circulaire que pour des motifs de convenance et de clarté afin d'éviter des répétitions indues dans celle-ci;
4. la circulaire contient un résumé de l'annexe visée;
5. l'inclusion de l'annexe visée dans la circulaire n'est pas exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec;
6. tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
7. tous les autres documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente.

Fait à Montréal, le 1^{er} août 2017.

Gilles Leclerc
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2017-SMV-0036

Pattern Energy Group Inc.

Vu la demande présentée par Pattern Energy Group Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 4 août 2017 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, et les termes définis suivants :

« annexes » : les annexes aux formulaires américains 10-K, 10-Q ou 8-K de l'émetteur, ainsi que les annexes à tout autre document américain de l'émetteur préparé conformément à la Loi de 1934, lesquelles seront intégrées par renvoi dans le prospectus;

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des annexes;

« dispense temporaire » : la dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du document visé;

« document visé » : le rapport intermédiaire de l'émetteur sur formulaire 10-Q pour l'exercice terminé le 30 juin 2017;

« prospectus » : le prospectus préalable de base provisoire, le prospectus préalable de base et les suppléments s'y rapportant;

« prospectus préalable de base » : le prospectus préalable de base se rapportant au prospectus préalable de base provisoire, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« prospectus préalable de base provisoire » : le prospectus préalable de base provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 14 août 2017, lequel vise un placement d'actions ordinaires de catégorie A, d'actions privilégiées, de titres d'emprunt, de bons de souscription, de contrats d'achat, d'unités et de reçus de souscription, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la délégation de pouvoirs, prononcée par le président-directeur général, sous le numéro 2012-PDG-0059;

Vu la subdélégation de pouvoirs faite par Gilles Leclerc, surintendant des marchés de valeurs, en date du 10 août 2017 en faveur de Lucie J. Roy, directrice principale du financement des sociétés laquelle est valable pour la journée du 11 août 2017;

Vu la demande visant à obtenir la dispense temporaire et la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujetti dans chacun des territoires du Canada;
2. L'émetteur est assujetti à la Loi de 1934 et se conforme à celle-ci;
3. Le dépôt par l'émetteur des documents exigés en vertu de la Loi de 1934 a pour conséquence d'intégrer les annexes par renvoi dans le prospectus;
4. Tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
5. Du fait de leur intégration par renvoi dans le prospectus, les annexes doivent être établies en français ou en français et en anglais;

6. En vertu de la législation en valeurs mobilières du Québec, les documents contenus aux annexes n'auraient pas eu à être intégrés par renvoi dans le prospectus, n'eût été l'intégration par renvoi dans le prospectus des documents exigés en vertu de la Loi de 1934;
7. Tous les documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde :

1. la dispense temporaire à la condition que le document visé soit traduit en français et que la version française de ce document soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus préalable de base;
2. la dispense permanente.

Fait à Montréal, le 11 août 2017.

Lucie J. Roy
Directrice principale du financement des sociétés

Décision n°: 2017-SMV-0038

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.7 AGRÉMENTS ET AUTORISATIONS DE MISE EN MARCHÉ DE DÉRIVÉS

Aucune information.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

Goldcorp Inc. ("Goldcorp")

(Exeter Resource Corporation ("Exeter"))

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 20 avril 2017 concernant l'offre publique d'échange de Goldcorp Inc. ("Goldcorp") sur la totalité des actions ordinaires en circulation de Exeter Resource Corporation ("Exeter") en contrepartie de 0,12 action ordinaire de Goldcorp pour chaque action ordinaire d'Exeter.

L'offre a été prolongée et a expirée le 20 juin 2017, 17h00 (heure de Toronto).

Numéro de projet SEDAR : 2613141

Décision n°: 2017-FS-0056

6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Aucune information.

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
ACASTA ENTERPRISES INC.	2017-06-30
ACASTI PHARMA INC.	2017-06-30
AETERNA ZENTARIS INC.	2017-06-30
AG GROWTH INTERNATIONAL INC.	2017-06-30
AGELLAN COMMERCIAL REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2017-06-30
AGJUNCTION INC.	2017-06-30
AGRIUM INC.	2017-06-30
AKITA DRILLING LTD	2017-06-30
ALGONQUIN POWER & UTILITIES CORP.	2017-06-30
ALIMENTS HIGH LINER INCORPOREE (LES)	2017-07-01
ALVOPETRO ENERGY LTD.	2017-06-30
AMERIGO RESOURCES LTD.	2017-06-30
ANDREW PELLER LIMITEE	2017-06-30
ARBUTUS BIOPHARMA CORPORATION	2017-06-30
ARGEX TITANE INC.	2017-06-30
ARGONAUT GOLD INC.	2017-06-30
ATS AUTOMATION TOOLING SYSTEMS INC.	2017-06-30
AURINIA PHARMACEUTICALS INC.	2017-06-30
AUTOCANADA INC.	2017-06-30
AUTOMOTIVE PROPERTIES REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2017-06-30
BADGER DAYLIGHTING LTD.	2017-06-30
BELLATRIX EXPLORATION LTD.	2017-06-30
BIRCHCLIFF ENERGY LTD.	2017-06-30
BOARDWALK REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2017-06-30
BOSTON PIZZA ROYALTIES INCOME FUND	2017-06-30
BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT INC.	2017-06-30
BROOKFIELD BUSINESS PARTNERS L.P.	2017-06-30
BROOKFIELD INFRASTRUCTURE PARTNERS L.P.	2017-06-30
BSM TECHNOLOGIES INC.	2017-06-30
CAE INC.	2017-06-30
CALIAN GROUP LTD.	2017-06-30
CALLIDUS CAPITAL CORPORATION	2017-06-30
CANADA GOOSE HOLDINGS INC.	2017-06-30
CANADIAN WORLD FUND LIMITED	2017-06-30
CANICKEL MINING LIMITED	2017-06-30
CANLAN ICE SPORTS CORP.	2017-06-30
CAPITAL BITUMEN INC.	2017-03-31
CAPITAL DESJARDINS INC.	2017-06-30
CAPSTONE INFRASTRUCTURE CORPORATION	2017-06-30
CARDIOME PHARMA CORP.	2017-06-30
CASCADES INC.	2017-06-30
CATHEDRAL ENERGY SERVICES LTD.	2017-06-30
CEQUENCE ENERGY LTD.	2017-06-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
CERVUS EQUIPMENT CORPORATION	2017-06-30
CES ENERGY SOLUTIONS CORP	2017-06-30
CHARTWELL, RESIDENCES POUR RETRAITE	2017-06-30
CHEMTRADE ELECTROCHEM INC.	2017-06-30
CHEMTRADE LOGISTICS INCOME FUND	2017-06-30
CHINOOK ENERGY INC.	2017-06-30
CHORUS AVIATION INC.	2017-06-30
CI FINANCIAL CORP.	2017-06-30
CIPHER PHARMACEUTICALS INC.	2017-06-30
<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
CLEMENTIA PHARMACEUTICALS INC.	2017-06-30
CONA RESOURCES LTD.	2017-06-30
CONCORDIA INTERNATIONAL CORP.	2017-06-30
CONDOR PETROLEUM INC.	2017-06-30
CONDUENT INCORPORATED	2017-06-30
CONSOLIDATED HCI HOLDINGS CORPORATION	2017-06-30
CORPORATION COTT	2017-07-01
CORPORATION FIERA CAPITAL	2017-06-30
CORPORATION ROYAL NICKEL	2017-06-30
CORPORATION WAJAX	2017-06-30
CORRIDOR RESOURCES INC.	2017-06-30
CRESCITA THERAPEUTICS INC.	2017-06-30
CRIUS ENERGY TRUST	2017-06-30
CROSSWINDS HOLDINGS INC.	2017-06-30
CYMBRIA CORPORATION	2017-06-30
DATAWIND INC.	2017-06-30
DIVERSIFIED ROYALTY CORP.	2017-06-30
DOMINION CITRUS LIMITED	2017-07-01
DREAM UNLIMITED CORP.	2017-06-30
DUNDEE CORPORATION	2017-06-30
DXC TECHNOLOGY COMPANY	2017-06-30
DXI ENERGY INC.	2017-06-30
E-L FINANCIAL CORPORATION LIMITED	2017-06-30
EAGLE ENERGY INC.	2017-06-30
ELEMENT FLEET MANAGEMENT CORP.	2017-06-30
EMERA INCORPORATED	2017-06-30
ENERFLEX LTD.	2017-06-30
ENERPLUS CORPORATION	2017-06-30
ENSIGN ENERGY SERVICES INC.	2017-06-30
EQUITABLE GROUP INC.	2017-06-30
EQUITORIAL EXPLORATION CORP.	2017-06-30
ERDENE RESOURCE DEVELOPMENT CORPORATION	2017-06-30
EXPLOITATION MINIERE GOLDGROUP INC.	2017-06-30
EXPLORATION AMEX INC.	2017-06-30
EXPLORATION MIDLAND INC.	2017-06-30
FEDERATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUEBEC	2017-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FENNEC PHARMACEUTICALS INC.	2017-06-30
FIDUCIE D'ACTIFS DURABLES NON TRADITIONNELS DREAM	2017-06-30
FIDUCIE D'ARGENT PHYSIQUE SPOTT	2017-06-30
FIDUCIE D'OR PHYSIQUE SPOTT	2017-06-30
FIDUCIE DE PLACEMENT IMMOBILIER DE BUREAUX DREAM	2017-06-30
FIDUCIE DE PLATINE ET DE PALLADIUM PHYSIQUES SPOTT	2017-06-30
FIDUCIE DES METAUX PRECIEUX ET DES MINES	2017-06-30
FILO MINING CORP.	2017-06-30
FINANCIERE SUN LIFE INC.	2017-06-30
FIRST MINING FINANCE CORP.	2017-06-30
FONDS CAPITAL GROUP ÉQUILIBRÉ MONDIAL (CANADA) (#18518)	2017-06-30
FONDS CAPITAL GROUP ACTIONS INTERNATIONALES (CANADA) (#18518)	2017-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS CAPITAL GROUP ACTIONS AMERICAINES (CANADA) (#18518)	2017-06-30
FONDS CAPITAL GROUP ACTIONS MONDIALES (CANADA) (#18518)	2017-06-30
FONDS CAPITAL GROUP CIBLE ACTIONS CANADIENNES (CANADA) (#18518)	2017-06-30
FONDS CAPITAL GROUP OCCASIONS TOTALES MARCHES EMERGENTS (CANADA) (#18518)	2017-06-30
FONDS CAPITAL GROUP REVENU FIXE ESSENTIEL PLUS CANADIEN (CANADA)(#18518)	2017-06-30
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE QUALITE SUPERIEUR RIDGEWOOD	2017-06-30
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER D'IMMEUBLES RESIDENTIELS CANADIENS	2017-06-30
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER H&R	2017-06-30
FOREMOST INCOME FUND	2017-06-30
FORTRESS PAPER LTD.	2017-06-30
FORTUNA SILVER MINES INC.	2017-06-30
FP NEWSPAPERS INC.	2017-06-30
GLACIER MEDIA INC.	2017-06-30
GLOBEVEST CAPITAL FONDS D'OPTIONS DE VENTE COUVERTES (#38989)	2017-06-30
GLOBEVEST CAPITAL FONDS TACTIQUE D'OPTIONS COUVERTES (#38989)	2017-06-30
GRANIZ MONDAL INC.	2017-06-30
GREAT CANADIAN GAMING CORPORATION	2017-06-30
GROUPE HNZ INC.	2017-06-30
GROUPE IBI INC.	2017-06-30
GROUPE INTERTAPE POLYMER INC. (LE)	2017-06-30
GROUPE VISION NEW LOOK INC.	2017-07-01
GVIC COMMUNICATIONS CORP.	2017-06-30
HARDWOODS DISTRIBUTION INC.	2017-06-30
HELIUS MEDICAL TECHNOLOGIES INC.	2017-06-30
IMPERIAL METALS CORPORATION	2017-06-30
INDUSTRIES AVCORP INC. (LES)	2017-06-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
INDUSTRIES LASSONDE INC.	2017-07-01
INNOVA GAMING GROUP INC.	2017-06-30
INPUT CAPITAL CORP.	2017-06-30
INTELGEX TECHNOLOGIES CORP.	2017-06-30
INTER PIPELINE LTD.	2017-06-30
INTERMAP TECHNOLOGIES CORPORATION	2017-06-30
ITASCA CAPITAL LTD.	2017-06-30
JACKPOTJOY PLC	2017-06-30
JAGUAR MINING INC.	2017-06-30
JAMIESON WELLNESS INC.	2017-06-30
KENSINGTON PRIVATE EQUITY FUND	2017-06-30
KEW MEDIA GROUP INC.	2017-06-30
LIBERTY GOLD INC.	2017-06-30
LITHIUM AMERICAS CORP.	2017-06-30
LOGIQ ASSET MANAGEMENT INC.	2017-06-30
LUMINEX CORPORATION	2017-06-30
LXRANDCO, INC.	2017-06-30
MAGNA INTERNATIONAL INC.	2017-06-30
MCAN MORTGAGE CORPORATION	2017-06-30
<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
MDC PARTNERS INC.	2017-06-30
MEDICAL FACILITIES CORPORATION	2017-06-30
MEDRELEAF CORP.	2017-06-30
METAUX HINTERLAND INC. (LES)	2017-06-30
METRO INC.	2017-07-01
MEUBLES LEON LTEE	2017-06-30
MFC BANCORP LTD.	2017-06-30
MICROBIX BIOSYSTEMS INC.	2017-06-30
MINES D'OR DYNACOR INC.	2017-06-30
MINES D'OR ET DE CUIVRE NEWBASKA LTEE	2017-06-30
MINES MONETA PORCUPINE INC. (LES)	2017-06-30
MORNEAU SHEPELL INC.	2017-06-30
NAPEC INC.	2017-06-30
NEOVASC INC.	2017-06-30
NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.	2017-06-30
NEWFOUNDLAND CAPITAL CORPORATION LTD.	2017-06-30
NGEX RESOURCES INC.	2017-06-30
NORTHWEST HEALTHCARE PROPERTIES REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2017-06-30
NOVA GAS TRANSMISSION LTD.	2017-06-30
NOVA SCOTIA POWER INC.	2017-06-30
NOVADAQ TECHNOLOGIES INC.	2017-06-30
ONEREIT	2017-06-30
ONEX CORPORATION	2017-06-30
ONTARIO POWER GENERATION INC.	2017-06-30
PAGES JAUNES LIMITEE	2017-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
PAGES JAUNES SOLUTIONS NUMERIQUES ET MEDIAS LIMITEE	2017-06-30
PANTERRA GOLD LIMITED	2017-06-30
PARK LAWN CORPORATION	2017-06-30
PENGROWTH ENERGY CORPORATION	2017-06-30
PERPETUAL ENERGY INC.	2017-06-30
PEYTO EXPLORATION & DEVELOPMENT CORP.	2017-06-30
PINETREE CAPITAL LTD.	2017-06-30
PLAZA RETAIL REIT	2017-06-30
POET TECHNOLOGIES INC.	2017-06-30
POINTS INTERNATIONAL LTD.	2017-06-30
POLARIS MATERIALS CORPORATION	2017-06-30
POSERA LTD.	2017-06-30
POTASH RIDGE CORPORATION	2017-06-30
PREMIUM BRANDS HOLDINGS CORPORATION	2017-07-01
PRIMERO MINING CORP.	2017-06-30
PROMETIC SCIENCES DE LA VIE INC.	2017-06-30
QUARTERHILL INC.	2017-06-30
QUEBECOR INC.	2017-06-30
QUESTERRE ENERGY CORPORATION	2017-06-30
REAL MATTERS INC.	2017-06-30
RESSOURCES ALTAI INC.	2017-06-30
RESSOURCES GOLDEN TAG LTEE	2017-06-30
RMP ENERGY INC.	2017-06-30
ROGERS SUGAR INC.	2017-07-01
RUBICON MINERALS CORPORATION	2017-06-30
SAVARIA CORPORATION	2017-06-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
SENVEST CAPITAL INC.	2017-06-30
SERVICES IMMOBILIERS BROOKFIELD INC.	2017-06-30
SHAWCOR LTEE	2017-06-30
SHORE GOLD INC.	2017-06-30
SIERRA METALS INC.	2017-06-30
SIERRA WIRELESS, INC.	2017-06-30
SOCIETE CANADIAN TIRE, LIMITEE (LA)	2017-07-01
SOCIETE DES METAUX PRIMAIRES SENTRY SELECT	2017-06-30
SOCIETE EN COMMANDITE ACCREDITIVE DIVERSIFIEE NCE (16)	2017-06-30
SOUTHGOBI RESOURCES LTD.	2017-06-30
SPECTRAL MEDICAL INC.	2017-06-30
SPROTT INC.	2017-06-30
STARLIGHT U.S. MULTI-FAMILY (NO. 1) VALUE-ADD FUND	2017-06-30
STARLIGHT U.S. MULTI-FAMILY (NO.5) CORE FUND	2017-06-30
STORM RESOURCES LTD.	2017-06-30
STORNOWAY DIAMOND CORPORATION	2017-06-30
SUNSHINE BIOPHARMA, INC.	2017-06-30
TAMARACK VALLEY ENERGY LTD.	2017-06-30
TEARLAB CORPORATION	2017-06-30

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
TELUS CORPORATION	2017-06-30
TEN PEAKS COFFEE COMPANY INC.	2017-06-30
THERAPEUTIQUE KNIGHT INC.	2017-06-30
TIDEWATER MIDSTREAM AND INFRASTRUCTURE LTD.	2017-06-30
TIMBERCREEK FINANCIAL CORP.	2017-06-30
TOREX GOLD RESOURCES INC.	2017-06-30
TORONTO HYDRO CORPORATION	2017-06-30
TOTAL ENERGY SERVICES INC.	2017-06-30
TOUCHSTONE EXPLORATION INC.	2017-06-30
TRADEX FONDS D' ACTIONS LIMITEE (#12706)	2017-06-30
TRADEX FONDS D' ACTIONS MONDIALES (#12706)	2017-06-30
TRADEX FONDS D' OBLIGATIONS (#12706)	2017-06-30
TRANSGLOBE ENERGY CORPORATION	2017-06-30
TREVALI MINING CORPORATION	2017-06-30
TREZ CAPITAL MORTGAGE INVESTMENT CORPORATION	2017-06-30
TREZ CAPITAL SENIOR MORTGAGE INVESTMENT CORPORATION	2017-06-30
TRICAN WELL SERVICE LTD.	2017-06-30
TRISURA GROUP LTD.	2017-06-30
TRUE NORTH COMMERCIAL REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2017-06-30
TVI PACIFIC INC.	2017-06-30
TWC ENTERPRISES LIMITED	2017-06-30
VERSUS SYSTEMS INC.	2017-06-30
VILLAGE FARMS INTERNATIONAL, INC.	2017-06-30
WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED	2017-06-30
WESTAIM CORPORATION (THE)	2017-06-30
WESTERN URANIUM CORPORATION	2017-06-30
<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
WESTERNONE INC.	2017-06-30
WESTPORT FUEL SYSTEMS INC.	2017-06-30
WHEATON PRECIOUS METALS CORP.	2017-06-30
WPT INDUSTRIAL REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2017-06-30
49 NORTH RESOURCES INC.	2017-06-30

<i>ÉTATS FINANCIERS ANNUELS</i>	
	Date du document
CAPITAL BITUMEN INC.	2016-12-31

<i>RAPPORTS ANNUELS</i>	
	Date du document
CAPITAL BITUMEN INC.	2016-12-31

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
ALTIUS MINERALS CORPORATION	
ANDREW PELLER LIMITEE	
CAPITAL BITUMEN INC.	
GITENNES EXPLORATION INC.	
INSCAPE CORPORATION	
KLONDIKE SILVER CORP.	
RESSOURCES ET ENERGIE SQUATEX INC.	
RESSOURCES KWG INC.	
SILVERCORP METALS INC.	

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
ROYAL GOLD, INC.	2017-06-30
VAL-D'OR MINING CORPORATION	2016-12-31

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles employés pour les déclarations en format SEDI (Système électronique de déclaration des initiés)

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI	45 : Contrepartie d'un bien
1 : Émetteur assujéti ayant acquis ses propres titres	46 : Contrepartie de services
2 : Filiale de l'émetteur assujéti	47 : Acquisition ou aliénation par don
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de 10 % des titres d'un émetteur assujéti (<i>Loi sur les valeurs mobilières</i> du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs
4 : Administrateur d'un émetteur assujéti	Dérivés émis par l'émetteur
5 : Dirigeant d'un émetteur assujéti	50 : Attribution d'options
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	51 : Levée d'options
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujéti ou d'une filiale de l'émetteur assujéti, autre que 4, 5 et 6	52 : Expiration d'options
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié	53 : Attribution de bons de souscription
NATURE DE L'OPÉRATION	54 : Exercice de bons de souscription
Généralités	55 : Expiration de bons de souscription
00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	56 : Attribution de droits de souscription
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 : Exercice de droits de souscription
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément	58 : Expiration de droits de souscription
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	59 : Exercice au comptant
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	Dérivés émis par un tiers
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
35 : Dividende en actions	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
36 : Conversion ou échange	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers
37 : Division ou regroupement d'actions	Divers
38 : Rachat – annulation	90 : Changements relatifs à la propriété
40 : Vente à découvert	97 : Autres
	99 : Correction d'information
	NATURE DE L'EMPRISE
	D : Propriété directe
	I : Propriété indirecte
	C : Contrôle
	AUTRES MENTIONS
	O : Opération originale
	M : Première modification
	M' : Deuxième modification
	M'' : Troisième modification, etc.
	R : Opération déclarée hors délai (en retard).

AVIS

L'information publiée dans cette annexe provient du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Les initiés assujétis doivent déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujéti dans un délai de **cinq jours**, sauf dans certains cas précis.

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
5N Plus Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Perron, Richard	5	O	2014-03-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-08-08	D	51 - Exercice d'options	3 000	1.6500	QC
		O	2017-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	3.4600	QC
		O	2017-08-09	D	51 - Exercice d'options	34 600	1.6500	QC
		O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(34 600)	3.3950	QC
		O	2017-08-11	D	51 - Exercice d'options	10 200	1.6500	QC
		O	2017-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 200)	3.3000	QC
		O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	202 200	1.6500	QC
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(202 200)	3.2624	QC
<i>Options</i>								
Perron, Richard	5	O	2017-08-08	D	51 - Exercice d'options	(3 000)		QC
		O	2017-08-09	D	51 - Exercice d'options	(34 600)		QC
		O	2017-08-11	D	51 - Exercice d'options	(10 200)		QC
		O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	(202 200)		QC
A&W Revenue Royalties Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Senecal, Susan	6	O	2017-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	35.4300	BC
Abitibi Royalties Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ball, Ian	4, 5							
RRSP	PI	O	2017-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	9.2100	QC
Acasta Enterprises Inc.								
<i>Bons de souscription</i>								
Liebrock, Michael	5	O	2017-08-11	D	90 - Changements relatifs à la propriété	5 330		ON
Acasta Investments LP	PI	O	2017-08-11	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(5 330)		ON
<i>Class B Shares</i>								
Liebrock, Michael	5	O	2017-08-11	D	90 - Changements relatifs à la propriété	10 660		ON
Acasta Investments LP	PI	O	2017-08-11	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(10 660)		ON
Air Canada								
<i>Class B Voting Shares</i>								
Dufresne, Yves	5	O	2017-08-10	D	51 - Exercice d'options	6 231	3.0400	QC
		O	2017-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 231)	22.1500	QC
		O	2017-08-10	D	51 - Exercice d'options	1 677	9.2300	QC
		O	2017-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 677)	22.1500	QC
Meloul-Wechsler, Arielle	5	O	2017-08-11	D	51 - Exercice d'options	1 766	3.0400	QC
		O	2017-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 766)	21.5021	QC
		O	2017-08-11	D	51 - Exercice d'options	7 225	5.3900	QC
		O	2017-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 225)	21.5002	QC
		O	2017-08-11	D	51 - Exercice d'options	3 000	12.6400	QC
		O	2017-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	21.5000	QC
		O	2017-08-11	D	51 - Exercice d'options	2 021	9.2300	QC
		O	2017-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 021)	21.5006	QC
Smith, Benjamin M.	7	O	2017-08-09	D	51 - Exercice d'options	108 000	2.3400	QC
		O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(108 000)	22.0000	QC
		O	2017-08-09	D	51 - Exercice d'options	54 000	2.3400	QC
		O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 906)	22.1300	QC
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(38 094)	22.1400	QC
		O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	100	2.3400	QC
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	22.9400	QC
		O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	50	2.3400	QC
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50)	22.9200	QC
<i>Options (Long-Term Incentive Plan)</i>								
Dufresne, Yves	5	O	2017-08-10	D	51 - Exercice d'options	(6 231)	3.0400	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Meloul-Wechsler, Arielle	5	O	2017-08-10	D	51 - Exercice d'options	(1 677)	9.2300	QC
		O	2017-08-11	D	51 - Exercice d'options	(1 766)	3.0400	QC
		O	2017-08-11	D	51 - Exercice d'options	(7 225)	5.3900	QC
		O	2017-08-11	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	12.6400	QC
Smith, Benjamin M.	7	O	2017-08-11	D	51 - Exercice d'options	(2 021)	9.2300	QC
		O	2017-08-09	D	51 - Exercice d'options	(108 000)	2.3400	QC
		O	2017-08-09	D	51 - Exercice d'options	(54 000)	2.3400	QC
		O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	(100)	2.3400	QC
		O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	(50)	2.3400	QC
AiriQ Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gibbs, Donald	4, 3	O	2017-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	0.1600	ON
Alamos Gold Inc.								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Webster, Colin	5	O	2016-01-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-08-10	D	51 - Exercice d'options	15 000	3.7500	ON
		O	2017-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	10.0200	ON
<i>Options</i>								
Webster, Colin	5	O	2017-08-10	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	3.7500	ON
Alimentation Couche-Tard Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne Catégorie B</i>								
Aubry, Sylvain	7, 5	O	2017-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 496	61.0400	QC
Allied Properties Real Estate Investment Trust								
<i>Parts</i>								
Connor, Gerald R. The Connor Corporation	4 PI	O	2017-08-14	C	47 - Acquisition ou aliénation par don	(600)		ON
Amerigo Resources Ltd								
<i>Actions ordinaires</i>								
Henderson, Robert Duncan	5	O	2017-08-15	D	51 - Exercice d'options	700 000	0.5300	BC
KIMBERLY, THOMAS	5	O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	50 000	0.3700	BC
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.7100	BC
Toor, Nauman (Nick)	3							
Luzich Partners LLC	PI	O	2017-08-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300 000	0.7200	BC
		O	2017-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	111 000	0.7000	BC
<i>Options</i>								
Henderson, Robert Duncan	5	O	2017-08-15	D	51 - Exercice d'options	(700 000)	0.5300	BC
KIMBERLY, THOMAS	5	O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	0.3700	BC
Aptose Biosciences Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Platzer, Erich	4	O	2017-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	1.5000USD	ON
Thompson, Bradley	4	O	2017-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.8600	ON
Whitehead, Warren	4	O	2017-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.9500	ON
Arbutus Biopharma Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Sofia, Michael Joseph Irrevocable Deed of Trust of Michael J. Sofia	5 PI	O	2017-08-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)		BC
Artis Real Estate Investment Trust								
<i>Deferred Units</i>								
Jack, Bruce William James	4	O	2017-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	17	13.0600	MB
Martens, Cornelius	4, 5	O	2017-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	28	13.0600	MB
Rimer, Ronald Albert	4	O	2017-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	125	13.0600	MB
Ryan, Patrick Gowan	4	O	2017-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	196	13.0600	MB
Thielmann, Victor	4	O	2017-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	28	13.0600	MB
Townsend, Kenneth	4	O	2017-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	28	13.0600	MB
Warkentin, Edward	4, 5	O	2017-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	28	13.0600	MB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Restricted Units								
Green, James	5	O	2017-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	199	13.0600	MB
Johnson, David Lyall	5	O	2017-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	44	13.0600	MB
Martens, Armin	4, 5	O	2017-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	537	13.0600	MB
Martens, Philip	5	O	2017-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	22	13.0600	MB
Sherlock, Stephen Francis Patrick	5	O	2017-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	44	13.0600	MB
Wong, Dennis San	5	O	2017-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	52	13.0600	MB
ATCO LTD.								
Droits 47.70 (Phantom AMTIP)								
Ivulich, John Vincent	7	O	2017-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		AB
Atlantic Gold Corporation (previously Spur Ventures Inc.)								
Actions ordinaires								
Beedie, Ryan K	4, 3							
Beedie Investments Ltd.	PI	O	2017-08-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	1.4346	BC
		O	2017-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	1.4800	BC
		O	2017-08-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.4800	BC
		O	2017-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	1.4589	BC
Bucknell, Walter Ralph Callisten Pty Ltd.	4	PI	2017-08-10	I	51 - Exercice d'options	556 400	0.5000	BC
Options								
Bucknell, Walter Ralph Callisten Pty Ltd.	4	PI	2017-08-10	I	51 - Exercice d'options	(556 400)	0.5000	BC
Atlantic Power Corporation								
Actions privilégiées Series 2								
Palter, Gilbert Samuel EGADS Investments LP	4	PI	2015-06-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-08-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	19.1000	ON
		O	2017-08-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	19.1000	ON
Atlatsa Resources Corporation								
Actions ordinaires								
Kesler, Joel Martin	4	O	2014-06-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
MOTAUNG, ASNA HAPPY CHRIS HAROLD	4	O	2004-09-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Atlatsa Holdings Proprietary Limited	PI	O	2004-09-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		M	2004-09-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Motsisi, Tumelo	4	O	2004-09-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Atlatsa Holdings Proprietary Limited RSU (Conditional Share Units)	PI	O	2004-09-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Kesler, Joel Martin	4	O	2014-06-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2014-08-20	D	50 - Attribution d'options	1 524 000	0.3900	BC
		O	2015-05-28	D	50 - Attribution d'options	4 223 900	0.1500	BC
		O	2017-03-31	D	52 - Expiration d'options	(1 524 000)	0.3900	BC
MOTAUNG, ASNA HAPPY CHRIS HAROLD	4	O	2004-09-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2014-08-20	D	50 - Attribution d'options	2 844 800	0.3900	BC
		O	2015-05-28	D	50 - Attribution d'options	7 884 400	0.1500	BC
		M	2015-05-28	D	50 - Attribution d'options	7 884 400	0.1500	BC
		O	2017-03-31	D	52 - Expiration d'options	(2 844 800)	0.3900	BC
Motsisi, Tumelo	4	O	2004-09-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2014-08-20	D	52 - Expiration d'options	2 845 500	0.3900	BC
		O	2015-05-28	D	50 - Attribution d'options	7 886 600	0.1500	BC
		O	2017-03-31	D	52 - Expiration d'options	(2 845 500)	0.3900	BC
SAR (Share appreciation rights)								
Motsisi, Tumelo	4	O	2004-09-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2015-05-28	D	50 - Attribution d'options	1 774 478	0.1500	BC
AuRico Metals Inc.								
Deferred Share Units								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Colterjohn, Richard Mark	4	O	2017-08-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	151 007		ON
Day, Anne	4	O	2017-08-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	67 114		ON
Garson, Anthony	4	O	2017-08-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	67 114		ON
McCluskey, John	4	O	2017-08-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	67 114		ON
Perry, Scott Graeme	4	O	2017-08-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	67 114		ON
Spiteri, Joseph George	4	O	2017-08-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	67 114		ON
Stairs, Janice Alayne	4	O	2017-08-08	D	56 - Attribution de droits de souscription	67 114		ON
Aurora Cannabis Inc.								
Options								
MacPherson, Dieter	5	O	2017-08-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2017-08-08	D	50 - Attribution d'options	100 000	2.3900	BC
Whitehead, Nicholas	5	O	2017-08-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2017-08-08	D	50 - Attribution d'options	150 000	2.3900	BC
Wilson, Debra	5	O	2017-08-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2017-08-08	D	50 - Attribution d'options	250 000	2.3900	BC
Avigilon Corporation								
Actions ordinaires								
Fernandes, Alexander	4, 5	O	2017-08-11	D	51 - Exercice d'options	200 000	6.6300	BC
Henderson, James	5	O	2017-08-14	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	7 500		BC
		M	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	7 500	8.4000	BC
Options								
Fernandes, Alexander	4, 5	O	2017-08-11	D	51 - Exercice d'options	(200 000)	6.6300	BC
Henderson, James	5	O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	8.4000	BC
B2Gold Corp.								
Actions ordinaires								
Johnson, Clive Thomas	4	O	2017-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	3.2200	BC
Ballard Power Systems Inc.								
Actions ordinaires								
Le, Duy-Loan	4	O	2017-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	2.6550USD	BC
Banque de Montréal								
Actions ordinaires								
Bank of Montreal	1	O	2017-07-04	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	297 700	86.8800	QC
		O	2017-07-04	D	38 - Rachat ou annulation	(297 700)		QC
		O	2017-07-05	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	300 000	86.9300	QC
		O	2017-07-05	D	38 - Rachat ou annulation	(300 000)		QC
		O	2017-07-06	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	300 000	87.3800	QC
		O	2017-07-06	D	38 - Rachat ou annulation	(300 000)		QC
		O	2017-07-07	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	300 000	86.9500	QC
		O	2017-07-07	D	38 - Rachat ou annulation	(300 000)		QC
		O	2017-07-10	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	300 000	87.3700	QC
		O	2017-07-10	D	38 - Rachat ou annulation	(300 000)		QC
		O	2017-07-11	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	300 000	87.3600	QC
		O	2017-07-11	D	38 - Rachat ou annulation	(300 000)		QC
		O	2017-07-12	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	100 000	88.1800	QC
		O	2017-07-12	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		QC
		O	2017-07-13	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	216 900	88.1100	QC
		O	2017-07-13	D	38 - Rachat ou annulation	(216 900)		QC
		O	2017-07-17	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	300 000	87.9500	QC
		O	2017-07-17	D	38 - Rachat ou annulation	(300 000)		QC
		O	2017-07-18	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	300 000	87.6200	QC
		O	2017-07-18	D	38 - Rachat ou annulation	(300 000)		QC
		O	2017-07-19	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	300 000	87.8500	QC
		O	2017-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	(300 000)		QC
		O	2017-07-20	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	300 000	87.9900	QC
		O	2017-07-20	D	38 - Rachat ou annulation	(300 000)		QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit								
		O	2017-07-21	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	60 400	87.4000	QC
		O	2017-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	(60 400)		QC
Baylin Technologies Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gary, Clifford	5	O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	1.9700	ON
		O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.9600	ON
<i>Stock Options</i>								
Wolfe, Michael Andrew	5	O	2017-08-08	D	50 - Attribution d'options	200 000		ON
Bell Copper Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fretwell, Gordon	5	O	2017-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.1125	BC
Bellatrix Exploration Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ulmer, Garrett	5	O	2017-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	3.0700	AB
		O	2017-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 800	3.0800	AB
<i>Deferred Share Units</i>								
Kis, Lynn	4	O	2017-08-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Droits RSU</i>								
Curry, Christopher Dale	5	O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(32 409)		AB
		M	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(32 408)		AB
Oicle, Russell G.	5	O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(34 774)		AB
		M	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(34 773)		AB
Stephen, Mark Lindsay	5	O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(33 657)		AB
		M	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(33 656)		AB
Ulmer, Garrett	5	O	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(41 197)		AB
		M	2017-07-06	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(41 196)		AB
BioDE Ventures Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bodkin, M A Jill	4	O	2017-07-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Broeuer, Torsten	5							
Integratio Consulting Inc.	PI	O	2017-07-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Godsy, mark	4							
0711626 BC Ltd	PI	O	2017-07-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Ritchey, Jonathan	4	O	2017-07-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Birchcliff Energy Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Tonken, Aaron Jeffery	4, 5							
BMO Nesbitt Burns Inc.	PI	O	2017-08-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 400	5.8970	AB
Bombardier Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe B/ Class B Shares (Subordinate Voting)</i>								
Caza, François	5	O	2017-08-11	D	97 - Autre	(2 108)	2.5898	QC
Ryan, Michael	5	O	2017-08-11	D	97 - Autre	(7 292)	2.5898	QC
<i>Deferred Stock Units/Unités d'actions différées</i>								
Johnson, Daniel	7	O	2017-08-04	D	57 - Exercice de droits de souscription	(328 918)	2.5700	QC
<i>Options</i>								
Bellemare, Alain	4, 5	O	2017-08-04	D	50 - Attribution d'options	3 029 308		QC
Coleal, David	5	O	2017-08-04	D	50 - Attribution d'options	1 906 897		QC
Cromer, Frederick (Fred)	5	O	2017-08-04	D	50 - Attribution d'options	1 906 897		QC
Di Bert, John	5	O	2017-08-04	D	50 - Attribution d'options	1 906 897		QC
Nadolski, Mike	5	O	2017-08-04	D	50 - Attribution d'options	722 310		QC
TROGER, Laurent René Octave	5	O	2017-08-04	D	50 - Attribution d'options	1 906 897		QC
<i>Performance Share Units/Unités d'actions liées au rendement</i>								
Beaudoin, Pierre	4, 5	O	2017-08-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	721 154	2.5600	QC
Bellemare, Alain	4, 5	O	2017-08-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 575 240	2.5600	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Porteur inscrit								
Coleal, David	5	O	2017-08-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	991 587	2.5600	QC
Cromer, Frederick (Fred)	5	O	2017-08-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	991 587	2.5600	QC
Di Bert, John	5	O	2017-08-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	991 587	2.5600	QC
Mowbray, Garry John	7	O	2017-08-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	24 038	2.5600	QC
Nadolski, Mike	5	O	2017-08-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	375 601	2.5600	QC
TROGER, Laurent René Octave	5	O	2017-08-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	991 587	2.5600	QC
Vounassis, Dimitrios (Jim)	5	O	2017-08-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	495 793	2.5600	QC
West, Lynn	7	O	2017-08-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	36 058	2.5600	QC
Bonavista Energy Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Merkel, Wayne Edward	5	O	2017-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	2.7800	AB
Borex inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Caisse de dépôt et placement du Québec	3	O	2017-07-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-07-27	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	13 153 799	21.8600	QC
Lemaire, Patrick	4, 7, 50	O	2017-08-10	D	40 - Vente à découvert	(41 699)	21.6651	QC
		O	2017-08-10	D	40 - Vente à découvert	(100)	21.6800	QC
		O	2017-08-10	D	40 - Vente à découvert	(200)	21.6400	QC
		O	2017-08-10	D	40 - Vente à découvert	(23 000)	21.6517	QC
		O	2017-08-10	D	40 - Vente à découvert	(100)	21.6700	QC
		O	2017-08-10	D	40 - Vente à découvert	(1 400)	21.6800	QC
		O	2017-08-10	D	51 - Exercice d'options	35 484	9.3000	QC
		O	2017-08-10	D	51 - Exercice d'options	31 015	13.3000	QC
Samson-Doel, Michelle	4	O	2017-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	22.0000	QC
Thibodeau, Jean-François	7, 5	O	2017-08-10	D	40 - Vente à découvert	(11 908)	21.7000	QC
		O	2017-08-10	D	40 - Vente à découvert	(600)	21.7100	QC
		O	2017-08-10	D	40 - Vente à découvert	(300)	27.7200	QC
		O	2017-08-10	D	40 - Vente à découvert	(200)	21.7300	QC
		O	2017-08-10	D	51 - Exercice d'options	13 008	17.3100	QC
		O	2017-08-14	D	40 - Vente à découvert	(32 190)	22.0000	QC
		O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	32 190	7.1400	QC
<i>Options Options d'achat d'actions ordinaires</i>								
Lemaire, Patrick	4, 7, 50	O	2017-08-10	D	51 - Exercice d'options	(35 484)	9.3000	QC
		O	2017-08-10	D	51 - Exercice d'options	(31 015)	13.3000	QC
Thibodeau, Jean-François	7, 5	O	2017-08-10	D	51 - Exercice d'options	(13 008)	17.3100	QC
		O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	(32 190)	7.1400	QC
Brookfield Business Partners L.P.								
<i>Parts de société en commandite</i>								
Zuccotti, Patricia Laughlin	4	O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 667	29.9710USD	ON
CAE Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
CAE INC.	1	O	2016-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	21.4200	QC
		M	2017-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	21.4200	QC
Canaccord Genuity Group Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ghose, Dvaipayan	7	O	2017-08-03	I	57 - Exercice de droits de souscription	2 191		BC
Canaccord Genuity Corp.	PI	O	2017-08-03	I	57 - Exercice de droits de souscription	2 191		BC
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Ghose, Dvaipayan	7	O	2017-08-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 191)		BC
Canadian Natural Resources Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fichter, Darren	5	O	2017-08-08	D	51 - Exercice d'options	3 000	28.7400	AB
		O	2017-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	40.9200	AB
Laut, Stephen W.	5	O	2017-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	40.7982	AB
		O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	40.7200	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2017-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	40.0960	AB
		O	2017-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	39.6228	AB
Mendes, Paul Martin	5							
RBC Dominion Securities - Joint	PI	O	2017-08-16	I	90 - Changements relatifs à la propriété	500		AB
Solium	PI	O	2017-08-16	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(500)		AB
<i>Options</i>								
Fichter, Darren	5	O	2017-08-08	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	28.7400	AB
Canadian Utilities & Telecom Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Core Canadian Dividend Trust	8	O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	10.4500	ON
Canfor Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Canfor Corporation	1	O	2017-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	72 338	21.6567	BC
		O	2017-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	70 400	21.1333	BC
		O	2017-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	71 300	21.2306	BC
		O	2017-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	71 800	20.5907	BC
		O	2017-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	72 338	20.6436	BC
Pattison, James A.	3							
Great Pacific Capital Corp.	PI	O	2017-08-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	225 000	21.2000	BC
Canfor Pulp Products Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Canfor Pulp Products Inc.	1	O	2017-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	7 575	12.5885	BC
		O	2017-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	7 575	12.6897	BC
		O	2017-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	7 575	12.5056	BC
		O	2017-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	7 575	12.4641	BC
		O	2017-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	220 000	12.8500	BC
Canoe EIT Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Canoe EIT Income Fund	1	O	2017-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(694 380)		AB
Canso Select Opportunities Fund								
<i>Parts Class A</i>								
Canso Investment Counsel Ltd.	7							
Canso Partners II Fund	PI	O	2017-08-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 600	10.3600	ON
		O	2017-08-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	10.3600	ON
		O	2017-08-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	10.3600	ON
CanWel Building Materials Group Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Doman, Amar	4	O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	5.9700	BC
Rosenfeld, Harry	6	O	2017-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 714	6.0400	BC
		O	2017-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 850	6.0600	BC
		O	2017-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 290	6.0500	BC
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	759	6.1500	BC
Margaret Rosenfeld	PI	O	2017-08-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	6.0500	BC
Cardinal Energy Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Brussa, John Albert	4	O	2017-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	4.1300	AB
		O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	3.8000	AB
<i>Bons de souscription</i>								
Brussa, John Albert	4	O	2017-07-31	D	55 - Expiration de bons de souscription	(10 000)		AB
Carube Copper Corp. (formerly Miocene Resources Limited)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ackert, Jeff	4, 5	O	2017-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.0700	ON
		O	2017-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0700	ON
LeBlanc, Greg Paul	4	O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.0700	ON
Rampton, Vernon Neil	4, 5	O	2017-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32 000	0.0700	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Centerra Gold Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Pressler, Sheryl	4	O	2017-08-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	985	6.8300	ON
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Connor, Richard Webster	4	O	2017-08-14	D	59 - Exercice au comptant	(3 941)	6.8300	ON
Pressler, Sheryl	4	O	2017-08-14	D	59 - Exercice au comptant	(2 956)	6.8300	ON
		O	2017-08-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(985)	6.8300	ON
Centric Health Corporation (formerly Alegro Health Corp.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bharucha, Yazdi	4	O	2017-08-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 667	0.7600	ON
		O	2017-08-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 667	0.7600	ON
Davis, Ingrid	4	O	2017-08-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	23 334	0.7600	ON
Ganderton, Allan Rikki	4	O	2017-08-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	45 000	0.7600	ON
Hollinshead, Robert Macphail	4	O	2017-08-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 667	0.7600	ON
Mason, Diane Lynn	5	O	2017-08-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	25 000	25000.0000	ON
Shevel, Jack	4, 7, 6	O	2017-08-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	23 334	0.7600	ON
Youngleson, Darren D.	7, 6	O	2017-08-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	23 334	0.7600	ON
<i>Restricted Stock Units</i>								
Bharucha, Yazdi	4	O	2017-08-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 667)	0.7600	ON
		O	2017-08-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 667)	0.7600	ON
Davis, Ingrid	4	O	2017-08-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(23 334)	0.7600	ON
Ganderton, Allan Rikki	4	O	2017-08-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(45 000)	0.7600	ON
Hollinshead, Robert Macphail	4	O	2017-08-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 667)	0.7600	ON
Mason, Diane Lynn	5	O	2017-08-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(25 000)	0.7600	ON
Shevel, Jack	4, 7, 6	O	2017-08-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(23 334)	0.7600	ON
Youngleson, Darren D.	7, 6	O	2017-08-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(23 334)	0.7600	ON
Ceres Global Ag Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Joel, Harvey T.	4	O	2017-06-30	D	46 - Contrepartie de services	1 418		ON
		M	2017-08-09	D	46 - Contrepartie de services	1 418		ON
Chesswood Group Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Steiner, Frederick William	7							
Variable Services Management Limited	PI	O	2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	13.4000	ON
		O	2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	13.4552	ON
Chorus Aviation Inc.								
<i>Class B Voting Shares</i>								
Copp, Colin	5	O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	97 600	4.5000	NS
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(97 600)	8.0053	NS
		O	2017-08-15	D	51 - Exercice d'options	102 400	4.5000	NS
		O	2017-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(102 400)	8.0000	NS
<i>Options</i>								
Copp, Colin	5	O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	(97 600)		NS
		O	2017-08-15	D	51 - Exercice d'options	(102 400)		NS
CI Financial Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ratnavel, Roy	7	O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	26.7600	ON
		O	2017-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	26.8600	ON
Clarke Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Clarke Inc.	1							
Clarke Inc Master Trust	PI	O	2017-08-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	12.0000	NS
Rapps, Michael	4, 6	O	2017-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	10.1500	NS
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	10.1500	NS
Clementia Pharmaceuticals Inc.								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale	
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
BDC Capital Inc.	3	PI	O	2017-08-14	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI		QC	
Cogeco Communications Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne actions subalternes à droit de vote</i>									
Jolivet, Christian	5	O	O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	6 500	61.2200	QC
				2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	92.0200	QC
				2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	91.8600	QC
				2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	91.9200	QC
				2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	91.8700	QC
				2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	91.8500	QC
				2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	91.8400	QC
				2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	91.9600	QC
				2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	92.0000	QC
				2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	92.0300	QC
<i>Options</i>									
Jolivet, Christian	5	O	O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	(6 500)	61.2200	QC
Cogeco Inc									
<i>Actions à droit de vote subalterne actions subalternes à droit de vote</i>									
Cogeco Inc.	1	O	O	2017-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 087	76.4000	QC
				2017-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	400	75.7600	QC
				2017-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	200	75.7400	QC
				2017-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	100	75.5900	QC
				2017-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	300	75.5500	QC
				2017-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	200	75.1000	QC
				2017-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	300	75.4600	QC
				2017-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	400	75.5400	QC
				2017-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	187	76.1900	QC
				2017-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	2 087	75.7700	QC
				2017-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	(18 983)		QC
COLLIERS INTERNATIONAL GROUP INC.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Friedrichsen, John	5	O	O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	33 000	18.1800USD	ON
<i>Options</i>									
Friedrichsen, John	5	O	O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	(33 000)	18.1800USD	ON
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Exxon Mobil Corporation	3	PI	O	2017-08-08	I	38 - Rachat ou annulation	(121 120)	37.1000	AB
Roytor & Co.				2017-08-09	I	38 - Rachat ou annulation	(120 547)	37.0600	AB
				2017-08-10	I	38 - Rachat ou annulation	(119 698)	36.6100	AB
				2017-08-11	I	38 - Rachat ou annulation	(120 790)	36.5200	AB
Imperial Oil Limited	1	O	O	2017-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	52 903	36.9503	AB
				2017-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	(52 903)	36.9503	AB
				2017-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	52 653	37.2237	AB
				2017-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	(52 653)	37.2237	AB
				2017-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	121 120	37.1000	AB
				2017-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	(121 120)	37.1000	AB
				2017-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	120 547	37.0600	AB
				2017-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	(120 547)	37.0600	AB
				2017-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	52 282	36.9010	AB
				2017-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(52 282)	36.9010	AB
				2017-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	52 759	36.6345	AB
				2017-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(52 759)	36.6345	AB
				2017-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	119 698	36.6100	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2017-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(119 698)	36.6100	AB
		O	2017-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	120 790	36.5200	AB
		O	2017-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(120 790)	36.5200	AB
Constellation Software Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Leonard, Mark Henri	4, 5							
CIBC Wood Gundy	PI	O	2017-08-09	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(350)	697.8700	ON
Corporation Cott								
<i>Actions ordinaires</i>								
Harrington, Thomas	5	O	2017-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 288	15.1800USD	ON
Poe, Marni Morgan	5	O	2017-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 979	15.1800USD	ON
Wells, Jay	5	O	2017-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 635	15.1800USD	ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Harrington, Thomas	5	O	2017-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 288)	15.1800USD	ON
		O	2017-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 145)	15.1800USD	ON
Poe, Marni Morgan	5	O	2017-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 979)	15.1800	ON
		M	2017-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 979)	15.1800USD	ON
		O	2017-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 454)	15.1800USD	ON
Wells, Jay	5	O	2017-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 635)	15.1800USD	ON
		O	2017-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 798)	15.1800USD	ON
Corporation TomaGold								
<i>Actions ordinaires de catégorie "A"</i>								
IAMGOLD Corporation	3	O	2017-08-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Crescent Point Energy Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
ROMANZIN, GERALD A.	4	O	2017-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(946)	9.3300	AB
RRSP Account	PI	O	2017-08-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	8.8700	AB
<i>Performance Share Units</i>								
Christie, Derek Wayne	5	O	2017-08-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	109 939		AB
Eade, Mark Gordon	5	O	2017-08-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	80 212		AB
Gritzfeldt, Ryan Chad Raymond	5	O	2017-08-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	109 939		AB
LAMONT, KENNETH	5	O	2017-08-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	125 979		AB
MacDonald, Tamara	5	O	2017-08-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	114 652		AB
Saxberg, Scott	4	O	2017-08-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	590 048		AB
Smith, Clifford Neil	5	O	2017-08-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	133 050		AB
Toews, Steven George	5	O	2017-08-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	82 567		AB
<i>Restricted Share Units</i>								
Christie, Derek Wayne	5	O	2017-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		AB
Eade, Mark Gordon	5	O	2017-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	(30 000)		AB
Gritzfeldt, Ryan Chad Raymond	5	O	2017-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	(40 000)		AB
LAMONT, KENNETH	5	O	2017-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	(46 000)		AB
MacDonald, Tamara	5	O	2017-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	(44 000)		AB
Saxberg, Scott	4	O	2017-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	(142 028)		AB
Smith, Clifford Neil	5	O	2017-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	(52 000)		AB
Toews, Steven George	5	O	2017-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	(32 000)		AB
Crew Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
GMT Capital Corp	3							
Bay II Resource Partners LP	PI	O	2017-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 100	2.9900USD	AB
Bay Resource Partners LP	PI	O	2017-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 900	2.9900USD	AB
Bay Resource Partners Offshore Master Fund LP	PI	O	2017-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 400	2.9900USD	AB
K2 Bay Resource Partners Master Fund Ltd.	PI	O	2017-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	2.9900USD	AB
Thomas Claugus	PI	O	2017-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	2.9900USD	AB
Leach, John Glenn	5	O	2017-08-15	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(200)	3.7300	AB
CT Real Estate Investment Trust								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
<i>Class B Limited Partnership Units/Special Voting Trust Units</i>								
Canadian Tire Corporation, Limited								
	3							
	PI	O	2017-08-09	C	90 - Changements relatifs à la propriété	289 453		ON
	PI	O	2017-08-09	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	289 453	14.5170	ON
		O	2017-08-09	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(289 453)		ON
Diagnos Inc.								
<i>Options</i>								
Chakor Djelthia, Hadi								
	5	O	2017-08-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-08-11	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.1300	QC
CHOUDHRY, NETAN								
	4	O	2017-08-11	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.1300	QC
Coffin, Tristram								
	4	O	2017-08-11	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.1300	QC
Hébert, Georges								
	4	O	2017-01-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		M	2017-01-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-08-11	D	50 - Attribution d'options	750 000	0.1300	QC
Larente, André								
	4, 5	O	2017-08-11	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.1300	QC
Massue, Marc-André								
	5	O	2017-08-11	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.1300	QC
therien, Jean-Yves								
	4	O	2017-08-11	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.1300	QC
DIRTT Environmental Solutions Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fairholm, Lawrence David								
	4	O	2017-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	5.6100	AB
		O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	5.6062	AB
Jenkins, Scott Ronald								
	4, 5	O	2017-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	5.6033	AB
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	5.2800	AB
Diversified Royalty Corp.								
<i>Restricted Share Units (Common Shares)</i>								
Gropper, Mitchell Harold								
	4	O	2017-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 032	2.5727	BC
Rogers, Paula								
	4	O	2017-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 275		BC
Dundee Precious Metals Inc.								
<i>Options</i>								
Walsh, Anthony P.								
	3	O	2017-08-06	D	52 - Expiration d'options	(10 000)	7.7100	ON
ECN Capital Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
CECCACCI, SANDRA LORENA								
	5	O	2017-08-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	3.9000	ON
ECN CAPITAL CORP.								
	1	O	2017-08-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	383 200	3.9667	ON
		O	2017-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	300 000	3.9443	ON
		O	2017-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	182 600	3.9023	ON
		O	2017-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	271 000	3.9196	ON
Hudson, Todd Charles								
	5	O	2017-08-11	D	51 - Exercice d'options	8 334	0.8200	ON
Sands, John Stephen								
	5	O	2017-08-11	D	51 - Exercice d'options	8 334	0.8200	ON
		O	2017-08-11	D	51 - Exercice d'options	13 333	0.8600	ON
Toth, Donna Elizabeth								
	4	O	2017-04-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	3.9300	ON
		M	2017-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	3.9300	ON
		O	2017-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	3.9200	ON
<i>Options</i>								
CECCACCI, SANDRA LORENA								
	5	O	2017-08-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
HARDY, GEORGE ANDREW								
	5	O	2017-08-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Hudson, Todd Charles								
	5	O	2017-08-11	D	51 - Exercice d'options	(8 334)	0.8200	ON
LEPORE, MICHAEL SHANE								
	5	O	2017-08-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Sands, John Stephen								
	5	O	2017-08-11	D	51 - Exercice d'options	(8 334)	0.8200	ON
		O	2017-08-11	D	51 - Exercice d'options	(13 333)	0.8600	ON
Element Fleet Management Corp. (formerly Element Financial Corporation)								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
<i>Deferred Share Units</i>								
Damp, Paul	4	O	2017-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 130	9.3845	ON
Lamm-Tennant, Joan	5	O	2017-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 148	9.3845	ON
Lovatt, William Wayne	4	O	2017-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 656	9.3845	ON
Tobin, Brian Vincent	4	O	2017-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 731	9.3845	ON
Venn, Richard	4	O	2017-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 127	9.3845	ON
Encana Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Jones, John Burton	7	O	2017-08-09	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 891)		AB
		O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 825)	9.7650USD	AB
401(K) Plan	PI	O	2017-08-09	I	90 - Changements relatifs à la propriété	1 891		AB
Enerflex Ltd.								
<i>Droits Cash Performance Target Plan</i>								
Kossman, Anna	7	O	2017-08-09	D	59 - Exercice au comptant	(1 391)		AB
<i>Droits Cash Performance Target Plan 2016</i>								
Kossman, Anna	7	O	2017-08-09	D	59 - Exercice au comptant	(1 210)		AB
<i>Droits Performance Share Units</i>								
Beebe, Bradley	5	O	2017-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	(2 372)		AB
		O	2017-08-09	D	59 - Exercice au comptant	(6 670)		AB
Goertzen, John Blair	4, 5	O	2017-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	(8 134)		AB
		O	2017-08-09	D	59 - Exercice au comptant	(22 872)		AB
Harbilas, James	5	O	2017-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	(3 721)		AB
		O	2017-08-09	D	59 - Exercice au comptant	(10 463)		AB
Martinez, Patricia	5	O	2017-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	(2 233)		AB
		O	2017-08-09	D	59 - Exercice au comptant	(6 279)		AB
Pyle, Phillip	5	O	2017-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 488)		AB
		O	2017-08-09	D	59 - Exercice au comptant	(4 186)		AB
Rossiter, Marc Edward	5	O	2017-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	(2 605)		AB
		O	2017-08-09	D	59 - Exercice au comptant	(7 326)		AB
Stewart, Gregory Dean	5	O	2017-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	(1 797)		AB
		O	2017-08-09	D	59 - Exercice au comptant	(5 052)		AB
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Breedlove, Warren Kent	5	O	2017-08-09	D	59 - Exercice au comptant	(2 656)		AB
Kossman, Anna	7	O	2017-08-09	D	59 - Exercice au comptant	(667)		AB
McCullough, Shaun	7	O	2017-08-09	D	59 - Exercice au comptant	(2 993)		AB
Energy Fuels Inc.								
<i>Droits Restricted Stock Units</i>								
Antony, Stephen	4, 5	O	2017-07-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	232 846	1.6105USD	ON
Entreprises Minières Globex Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
STOCH, JACK	4, 5							
Jack Stoch Geoconsultant Services	PI	O	2017-08-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.4700	ON
		O	2017-08-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.4850	ON
		O	2017-08-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.4900	ON
Equitable Group Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Brossard, Johanne	4	O	2017-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	56.6500	ON
Leland, Brian	7	O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	80	29.3200	ON
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(80)	55.7900	ON
		O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	200	29.3200	ON
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	55.8000	ON
		O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	100	29.3200	ON
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	55.8800	ON
		O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	800	29.3200	ON
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	55.8100	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	100	29.3200	ON
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	55.8900	ON
		O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	100	29.3200	ON
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	56.0250	ON
<i>Options Options granted</i>								
Leland, Brian	7	O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	(80)	29.3200	ON
		O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	(200)	29.3200	ON
		O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	(100)	29.3200	ON
		O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	(800)	29.3200	ON
		O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	(100)	29.3200	ON
		O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	(100)	29.3200	ON
Espial Group Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Espial Group Inc	1	O	2017-07-21	D	38 - Rachat ou annulation	(50 800)		ON
		O	2017-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	(29 900)		ON
		O	2017-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	(18 200)		ON
Exchange Income Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bennett, Brad	4							
McIntosh Properties Ltd.	PI	O	2017-08-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	30.4000	MB
		O	2017-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	29.4600	MB
		O	2017-08-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	30.0000	MB
		O	2017-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	29.5000	MB
Buckley, Gary	4							
GeeBee Investment Ltd.	PI	O	2017-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	29.7000	MB
		O	2017-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	29.5300	MB
		O	2017-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	29.5000	MB
		O	2017-08-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	29.9600	MB
		O	2017-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	29.6000	MB
Exchange Income Corporation	1	O	2017-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	9 300	30.4691	MB
		O	2017-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	29.9208	MB
		O	2017-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	29.5193	MB
		O	2017-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	29.9533	MB
		O	2017-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	29.4467	MB
Exploration Dios Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Girard, Marie-José	4, 5, 30		2017-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	0.0650	QC
Extendicare Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Everson, Elaine E.	5	O	2017-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.0760	ON
Fountain, Jillian Elizabeth	5							
RRSP	PI	O	2017-08-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	9.0680	ON
Hibben, Alan Roy	4	O	2017-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	9.0660	ON
Paech, Gail Florence	4	O	2016-01-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.4800	ON
Findev Inc. (formerly, TransGaming Inc.)								
<i>Actions ordinaires catégorie A</i>								
Ayache, Claude	5	O	2016-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.0500	ON
		M	2017-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.5000	ON
Finning International Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Chavez, Cristian	5	O	2017-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	27.9000	BC
First Majestic Silver Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Fonds de placement immobilier Cominar								
<i>Parts de fiducie</i>								
Hamel, Gilles	5	O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	12.0600	QC
Fonds de placement immobilier Crombie								
<i>Parts de fiducie Special Voting</i>								
Empire Company Limited	3							
ECL Developments Limited	PI	O	2017-08-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	94 159	12.9890	NS
Fonds de Placement Immobilier H&R								
<i>Parts</i>								
Avery, Alexander Danial	4	O	2017-06-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	20.9100	ON
TFSA	PI	O	2017-06-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-08-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	20.8200	ON
Rutman, Ronald C.	4							
FEZ Financial Corporation	PI	O	2017-08-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	20.8722	ON
Sender, Stephen	4							
Helene Sender	PI	O	2016-06-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-08-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	21.0200	ON
Fonds de Placement Immobilier Nexus								
<i>Parts de fiducie</i>								
Cutsey, Bradley	4	O	2017-07-31	D	46 - Contrepartie de services	3 532	2.0438	ON
Fonds de placement immobilier PRO								
<i>Parts de société en commandite Class B, 1 trust special voting unit per Class B</i>								
Aghar, Peter	4							
Lotus Crux WIP Limited Partnership	PI	O	2014-09-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-08-09	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 222 222	2.2500	QC
Jadavji, Shenoor	4							
Lotus Crux WIP Limited Partnership	PI	O	2014-09-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-08-09	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 222 222	2.2500	QC
LOTUS CRUX REIT LP	3							
Lotus Crux WIP Limited Partnership	PI	O	2017-08-09	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-08-09	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 222 222	2.2500	QC
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE QUALITE SUPÉRIEURE RIDGEWOOD								
<i>Parts</i>								
Ridgewood Capital Asset Management Managed Accounts	3							
	PI	O	2017-08-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 483	14.9800	ON
		O	2017-08-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 887	14.9800	ON
		O	2017-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 799	14.9800	ON
Fortuna Silver Mines Inc.								
<i>Restricted Share Unit Plan (cash settled)</i>								
Volkert, David	5	O	2017-08-10	D	59 - Exercice au comptant	(2 999)		BC
FPI Granite Inc.								
<i>Actions ordinaires (traded as a component of stapled units)</i>								
Granite REIT Inc.	1	O	2016-12-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2016-12-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M'	2016-12-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	26 267	49.6548	ON
		O	2017-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	(26 267)		ON
		O	2017-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	9 600	49.9471	ON
		O	2017-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(9 600)		ON
		O	2017-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	49.9900	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2017-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(2 600)		ON
Manji, Samir Aziz Stone Opportunity LP	4 PI	O	2017-08-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	49.5440	ON
Franco-Nevada Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Evans, Derek Watson	4	O	2017-08-16	D	51 - Exercice d'options	75 000	18.9100	ON
		O	2017-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(65 000)	99.8096	ON
<i>Options</i>								
Evans, Derek Watson	4	O	2017-08-16	D	51 - Exercice d'options	(75 000)	18.9100	ON
Freshii Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>								
Corrin, Matthew Ethan Jaxii Holdings LLC	4, 5 PI	O	2017-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	8.7200	ON
		O	2017-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	8.7300	ON
		O	2017-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	8.7350	ON
		O	2017-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	8.7500	ON
		O	2017-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	8.7600	ON
		O	2017-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	8.8000	ON
		O	2017-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	8.8100	ON
		O	2017-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	8.8200	ON
		O	2017-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	8.8300	ON
		O	2017-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	8.8500	ON
		O	2017-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	8.8600	ON
		O	2017-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	8.8800	ON
		O	2017-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	8.8850	ON
		O	2017-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	8.8900	ON
		O	2017-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	8.9050	ON
		O	2017-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	8.9100	ON
		O	2017-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	8.9300	ON
		O	2017-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	8.9550	ON
		O	2017-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	8.9600	ON
		O	2017-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	8.9650	ON
		O	2017-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	8.9700	ON
		O	2017-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 300	8.9800	ON
		O	2017-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	8.9850	ON
		O	2017-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	8.9880	ON
		O	2017-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	8.9900	ON
		O	2017-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	9.0000	ON
		O	2017-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	9.0100	ON
		O	2017-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	9.0150	ON
		O	2017-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	9.0250	ON
		O	2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.0500	ON
		O	2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.0850	ON
		O	2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	9.1000	ON
		O	2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.1700	ON
		O	2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	9.1750	ON
		O	2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	9.2000	ON
		O	2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.2100	ON
		O	2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.2200	ON
		O	2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.2300	ON
		O	2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	9.2550	ON
		O	2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	9.2700	ON
		O	2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	9.2800	ON
		O	2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.2900	ON
		O	2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.3000	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
	O		2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	9.3100	ON
	O		2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	9.3200	ON
	O		2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.3300	ON
	O		2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	9.3400	ON
	O		2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.3500	ON
	O		2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	9.3600	ON
	O		2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	9.3650	ON
	O		2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	9.3800	ON
	O		2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	9.3833	ON
	O		2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	9.3900	ON
	O		2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.4000	ON
	O		2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	9.4100	ON
	O		2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	9.4150	ON
	O		2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	9.4200	ON
	O		2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	9.4300	ON
	O		2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	9.4600	ON
	O		2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	9.5000	ON
	O		2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.5100	ON
	O		2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	9.5200	ON
	O		2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	9.5300	ON
	O		2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	9.5400	ON
	O		2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	9.5500	ON
	O		2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	9.5550	ON
	O		2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	9.5600	ON
	O		2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	9.5700	ON
	O		2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	9.5800	ON
	O		2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	9.6000	ON
	O		2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.6100	ON
	O		2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	9.6200	ON
	O		2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.6400	ON
Genworth MI Canada Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hurley, Brian Leo	4, 5	O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 100)	35.9800	ON
Macdonell, Winsor James	5	O	2017-08-09	D	51 - Exercice d'options	8 400	38.0000	ON
		M	2017-08-09	D	51 - Exercice d'options	8 100	38.0000	ON
		O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 400)	38.0000	ON
		M	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 100)	38.0000	ON
<i>Options</i>								
Macdonell, Winsor James	5	O	2017-08-09	D	51 - Exercice d'options	(8 400)	38.0000	ON
		M	2017-08-09	D	51 - Exercice d'options	(8 100)	38.0000	ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Carbonelli, Cecilia	7	O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 275)	37.4100	ON
Glen Eagle Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lavigne, Denis	3	O	2017-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2450	QC
GMP Capital Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bell, Douglas	7	O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	822	2.4807	ON
BOEHM, TRENT	7	O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	411	2.4807	ON
Bond, Chris	7	O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	974	2.4807	ON
WEIR, ROBERT RUSSELL	7	O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 965	2.4807	ON
<i>Droits Deferred Share Units (DSU)</i>								
Brown, David G.	4	O	2017-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 889		ON
Meekison, James David	4	O	2017-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 912		ON
SOLMAN, DONALD	4	O	2017-04-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Options</i>		O	2017-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 174		ON
SOLMAN, DONALD	4	O	2017-04-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-08-08	D	50 - Attribution d'options	55 000	2.5000	ON
goeasly Ltd. (formerly, easyhome Ltd.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Goertz, Steve	5	O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	34 318	9.6100	ON
Mullins, Jason	5	O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	5 000	17.1600	ON
Pennell, Shane	5	O	2017-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	26.2600	ON
<i>Options</i>								
Goertz, Steve	5	O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	(34 318)	9.6100	ON
Mullins, Jason	5	O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		ON
Gold Reserve Inc.								
<i>Actions ordinaires Class A Common Shares</i>								
Steelhead Partners, LLC	3							
Steelhead Navigator Master L.P.	PI	O	2017-08-10	C	36 - Conversion ou échange	1 694 655		ON
<i>Débetures convertibles</i>								
Steelhead Partners, LLC	3							
Steelhead Navigator Master L.P.	PI	O	2017-08-10	C	38 - Rachat ou annulation	(\$ 1 862 531.00)	1.2000USD	ON
		O	2017-08-10	C	36 - Conversion ou échange	(\$ 5 083 966.00)		ON
Goldcorp Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bristol, Wade William	5	O	2017-08-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 469	12.8048USD	BC
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(959)	12.8048USD	BC
White, Todd James	5	O	2017-08-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	881	12.8048USD	BC
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	423	12.8048USD	BC
<i>Droits</i>								
Bristol, Wade William	5	O	2017-08-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 469)		BC
White, Todd James	5	O	2017-08-14	D	57 - Exercice de droits de souscription	881		BC
<i>Options</i>								
HILLE, SIMON OSWALD	5	O	2017-08-07	D	52 - Expiration d'options	(15 457)	35.6600	BC
Golden Hope Mines Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
Candido, Francesco	4, 5	O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1200	ON
Golden Share Resources Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Huang, Demin	5	O	2017-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 500	0.1100	ON
Zeng, Nick Nianqing	4, 5							
Keystone Associates Inc.	PI	O	2017-08-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.1250	ON
		O	2017-08-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1200	ON
Xiaoyu Guo	PI	O	2017-08-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1100	ON
Golden Valley Mines Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Karahissarian, Annie	5	O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.2800	QC
Lee, Jimmy S.H.	4, 3	O	2017-08-09	D	54 - Exercice de bons de souscription	1 500 000	0.1400	QC
<i>Bons de souscription</i>								
Lee, Jimmy S.H.	4, 3	O	2017-08-09	D	54 - Exercice de bons de souscription	(1 500 000)	0.1400	QC
Gran Tierra Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
GMT Capital Corp	3							
Bay II Resource Partners LP	PI	O	2017-08-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	113 000	2.1900USD	AB
Bay Resource Partners LP	PI	O	2017-08-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	131 200	2.1900USD	AB
Bay Resource Partners Offshore Master Fund LP	PI	O	2017-08-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	247 200	2.1900USD	AB
K2 Bay Resource Partners Master Fund Ltd.	PI	O	2017-08-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 600	2.1900USD	AB
Thomas E Claugus	PI	O	2017-08-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 700	2.1900USD	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Granite Real Estate Investment Trust								
<i>Parts de fiducie (traded as a component of stapled units)</i>								
Granite Real Estate Investment Trust	1	O	2016-12-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2016-12-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M'	2016-12-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	26 267	49.6548	ON
		O	2017-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	(26 267)		ON
		O	2017-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	9 600	49.9471	ON
		O	2017-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	(9 600)		ON
		O	2017-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	49.9900	ON
		O	2017-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(2 600)		ON
Manji, Samir Aziz Stone Opportunity LP	4 PI	O	2017-08-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	49.5440	ON
Groupe CGI inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe A</i>								
Corber, Lorne Shawn	5	O	2017-08-09	D	51 - Exercice d'options	2 500	48.1600	QC
		O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	63.5983	QC
		O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	63.6100	QC
		O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	63.6550	QC
		O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	63.6086	QC
Hearn, Timothy James CIBC Wood Gundy	4 PI	O	2017-08-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	64.6993	QC
<i>Options</i>								
Corber, Lorne Shawn	5	O	2017-08-09	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	48.1600	QC
Groupe Colabor Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Briscoe, Robert John	4	O	2017-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	65 000	0.8400	QC
Groupe DMD connexions santé numériques inc. (anciennement Aptilon Corporation)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Benthin, Mark Linda Palmer - POA	4 PI	O	2017-08-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(38 500)	0.3800	QC
Groupe SNC-Lavalin Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Raby, Jean	4	O	2017-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	52.9900	QC
Groupe Sportscene Inc.								
<i>Actions ordinaires SPS.MV.A</i>								
Bédard, Jean Gestion Jean Bédard inc.	4, 5, 3 PI	O	2017-08-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	6.5000	QC
		O	2017-08-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	6.5000	QC
Groupe Stingray Digital Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Pathy, Mark Mavrik Corp.	4 PI	O	2017-08-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	51 000	8.5298	QC
Groupe Vision New Look Inc. (auparavant Lunetterie New Look Inc.)								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Gagné, Martial MacLeod, John Richard	4, 5 7	O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	36 906	8.9800	QC
		O	2014-01-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-08-16	D	51 - Exercice d'options	35 630	15.5300	QC
Pageau, Mario Mario Pageau RRSP	5 PI	O	2017-08-14	I	51 - Exercice d'options	7 381	8.9800	QC
<i>Options</i>								
Gagné, Martial	4, 5	O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	(36 906)	8.9800	QC
		O	2017-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	(13 094)	8.9800	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
		M	2017-08-14	D	59 - Exercice au comptant	(13 094)	8.9800	QC
MacLeod, John Richard	7	O	2017-08-16	D	51 - Exercice d'options	(35 630)	15.5300	QC
		O	2017-08-16	D	59 - Exercice au comptant	(29 370)	15.5300	QC
Pageau, Mario	5	O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	(7 381)	8.9800	QC
		O	2017-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	(2 619)	8.9800	QC
		M	2017-08-14	D	59 - Exercice au comptant	(2 619)	8.9800	QC
Guyana Goldfields Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Caldwell, Scott Andrew	4	O	2017-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	4.6000	ON
GVIC Communications Corp.								
<i>Actions ordinaires Class B Voting</i>								
Johnston, Robert Bruce	3	O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.2200	BC
		O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.1900	BC
		O	2017-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2300	BC
		O	2017-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	175 000	0.2200	BC
Home Capital Group Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bissada, Yousry	4, 5	O	2017-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Options</i>								
Bissada, Yousry	4, 5	O	2017-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Hudbay Minerals Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
GMT Capital Corp	3							
Bay II Resource Partners LP	PI	O	2017-08-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	58 700	7.2900USD	ON
Bay Resource Partners LP	PI	O	2017-08-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	68 300	7.2900USD	ON
Bay Resource Partners Offshore Master Fund LP	PI	O	2017-08-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	128 500	7.2900USD	ON
K2 Bay Resource Partners Master Fund Ltd.	PI	O	2017-08-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	7.2900USD	ON
Thomas Claugus	PI	O	2017-08-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 800	7.2900USD	ON
HUSKY ENERGY INC.								
<i>Options</i>								
Annesley, Janet Elizabeth	7	O	2017-05-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-08-15	D	50 - Attribution d'options	45 140	14.6100	AB
Dahlin, Andrew	7	O	2017-08-15	D	50 - Attribution d'options	33 850	14.6100	AB
<i>Performance Share Units</i>								
Annesley, Janet Elizabeth	7	O	2017-05-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	27 890		AB
Dahlin, Andrew	7	O	2017-08-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 920		AB
Hydro One Limited								
<i>Droits (PSU)</i>								
Schmidt, Mayo	4, 7, 5O		2017-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 590	22.8500	ON
<i>Droits (RSU)</i>								
Schmidt, Mayo	4, 7, 5O		2017-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 390	22.8500	ON
IMAX Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
IMAX Corporation	1	O	2017-08-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(3 905)		ON
McClymont, Patrick McClymont	5	O	2016-08-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-08-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 905		ON
		O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 760)	20.5000USD	ON
<i>Droits Restricted Share Unit</i>								
McClymont, Patrick McClymont	5	O	2017-08-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 905)		ON
Indigo Books & Music Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Flynn, Kathleen	5	O	2017-08-11	D	51 - Exercice d'options	5 000	15.8166	ON
		O	2017-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	15.8166	ON
<i>Options</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.								
<i>Actions privilégiées IAG.PR.G Catégorie A, série G</i>								
Tremblay, Michel	5	O	2017-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	22.5920	QC
Innorex énergie renouvelable Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Blanchet, Richard	5	O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	16 691	11.0000	QC
de Batz de Trenquelléon, Renaud	5	O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	16 691	11.0000	QC
Grover, Peter	5	O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	14 666	11.0000	QC
Hébert, François	5	O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	14 666	11.0000	QC
Letellier, Michel	4, 5	O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	43 998	11.0000	QC
Perron, Jean	5	O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	14 666	11.0000	QC
<i>Options</i>								
Blanchet, Richard	5	O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	(94 000)	11.0000	QC
de Batz de Trenquelléon, Renaud	5	O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	(94 000)	11.0000	QC
Grover, Peter	5	O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	(94 000)	11.0000	QC
Hébert, François	5	O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	(94 000)	11.0000	QC
Letellier, Michel	4, 5	O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	(282 000)	11.0000	QC
Perron, Jean	5	O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	(94 000)	11.0000	QC
Innova Gaming Group Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Pollard Banknote Limited 10188557 Canada Inc.	3 PI	O	2017-08-03	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-08-15	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	1 167 946	2.5000	ON
Inter Pipeline Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Brown, Lorne Easton	4	O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	23.5510	AB
Love, Alison Taylor	4	O	2017-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	23.2700	AB
Neufeld, Cory Wade	5	O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	23.5400	AB
Sangster, Brant G.	4	O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 600	23.5300	AB
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	950	23.5200	AB
Intrinsyc Technologies Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
REES, Tracy Adrian	5	O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	1.3000USD	BC
Ivanhoe Mines Ltd.								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Bawlf, Martin Forrester	5	O	2017-08-11	D	51 - Exercice d'options	17 173	3.0000USD	BC
<i>Options</i>								
Bawlf, Martin Forrester	5	O	2017-08-11	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	3.0000USD	BC
Junex Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Pépin, Dave	5	O	2017-08-10	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(30 000)		QC
Jura Energy Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Smith, Stephen Christopher Spouse	4 PI	O	2017-08-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.0900	AB
Just Energy Group Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
PICKREN, JAMES	5	O	2017-08-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Rajendra, Ashish	5	O	2017-08-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Droits 2010 Restricted Share Grant Plan</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
PICKREN, JAMES	5	O	2017-08-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Droits Performance Bonus Incentive Plan</i>								
Rajendra, Ashish	5	O	2017-08-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
K-Bro Linen Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Percy, Michael Barrett	4	O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	38.2090	AB
Keyera Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Balzun, Graham Charles	5	O	2017-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 616	36.5500	AB
Bertram, James Vance	4, 5	O	2017-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	57 296	36.5500	AB
Beztilny, Jarrod	5	O	2017-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 466	36.5500	AB
Freeman, Michael Andrew	5	O	2017-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 168	36.5500	AB
Hathaway, Suzanne	5	O	2017-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 134	36.5500	AB
Kostiuk, Dion Otto	5	O	2017-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 667	36.5500	AB
Kroeker, Steven Barney	5	O	2017-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	16 158	36.5500	AB
Lock, Bradley Wayne	5	O	2017-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 918	36.5500	AB
Marikar, Eileen	5	O	2017-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 031	36.5500	AB
Martin, Brian	5	O	2017-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	7 334	36.5500	AB
Setoguchi, Curtis Dean	5	O	2017-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	21 544	36.5500	AB
Smith, David G.	5	O	2017-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	45 837	36.5500	AB
<i>Droits Share Awards</i>								
Balzun, Graham Charles	5	O	2017-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 400)		AB
Bertram, James Vance	4, 5	O	2017-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(50 000)		AB
Beztilny, Jarrod	5	O	2015-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		M	2015-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 812)		AB
Freeman, Michael Andrew	5	O	2017-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 000)		AB
Hathaway, Suzanne	5	O	2017-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(11 200)		AB
Koshman, Richard N	5	O	2017-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 400)		AB
Kostiuk, Dion Otto	5	O	2016-08-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 800)		AB
		M	2016-08-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(7 232)		AB
		O	2017-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 400)		AB
Kroeker, Steven Barney	5	O	2017-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(18 800)		AB
Lock, Bradley Wayne	5	O	2017-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(20 800)		AB
Marikar, Eileen	5	O	2016-08-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 067)		AB
		M	2016-08-16	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 642)		AB
		O	2017-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 000)		AB
Martin, Brian	5	O	2017-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 400)		AB
Setoguchi, Curtis Dean	5	O	2017-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(18 800)		AB
Smith, David G.	5	O	2017-08-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(40 000)		AB
Kingsway Financial Services Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Baqar, Hassan Raza	5	O	2017-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	168	5.9483USD	ON
Fitzgerald, John Taylor Maloney Fitzgerald	4, 5	O	2017-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	280	5.9483USD	ON
Hickey, William A.	5	O	2017-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	252	5.9483USD	ON
Stilwell, Joseph David	4							
Stilwell Activist Investments LP	PI	O	2017-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	5.9000USD	ON
Swets, Jr., Larry Gene	4, 5, 30	O	2017-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	351	5.9483USD	ON
La Banque de Nouvelle - Ecosse								
<i>Actions ordinaires</i>								
Penner, Michael D.	5	O	2017-07-27	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	25		ON
La Societe Canadian Tire Limitee								
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>								
Canadian Tire Corporation, Limited	1	O	2017-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	141.9329	ON
		O	2017-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
	O		2017-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	141.9015	ON
	O		2017-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		ON
	O		2017-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	148.2869	ON
	O		2017-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		ON
	O		2017-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	12 000	151.6104	ON
	O		2017-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		ON
Labrador Iron Ore Royalty Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Jackman, Duncan Newton Rowell	4	O	2017-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	18.6913	ON
Le Groupe Stars Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
GSO Capital Partners LP	3							
GSO Aiguille des Grands Montets Fund I LP	PI	O	2017-08-11	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(207 382)	23.5000	ON
GSO Aiguille des Grands Montets Fund II LP	PI	O	2017-08-11	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(126 734)	23.5000	ON
GSO Aiguille des Grands Montets Fund III LP	PI	O	2017-08-11	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(126 734)	23.5000	ON
GSO Cactus Credit Opportunities Fund (Cayman) LP	PI	O	2017-08-11	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(352 631)	23.5000	ON
GSO Capital Opportunities Fund II (Luxembourg) S.a r.l.	PI	O	2017-08-11	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(4 193 170)	23.5000	ON
GSO Capital Solutions Fund II (Luxembourg) S.a r.l.	PI	O	2017-08-11	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(4 892 032)	23.5000	ON
GSO Churchill Partners LP	PI	O	2017-08-11	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(154 445)	23.5000	ON
GSO Coastline Credit Partners (Cayman) LP	PI	O	2017-08-11	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(105 081)	23.5000	ON
GSO Credit-A Partners (Cayman) LP	PI	O	2017-08-11	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(578 209)	23.5000	ON
GSO Oasis Credit Partners (Cayman) LP	PI	O	2017-08-11	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(471 871)	23.5000	ON
GSO Palmetto Opportunistic Investment Partners (Cayman) LP	PI	O	2017-08-11	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(408 220)	23.5000	ON
GSO Special Situations Master Fund LP	PI	O	2017-08-11	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(2 334 051)	23.5000	ON
Steamboat Credit Opportunities Master Fund LP	PI	O	2017-08-11	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(26 674)	23.5000	ON
<i>Droits Performance Share Units</i>								
Bowskill, Jeremy	5	O	2017-06-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 600		ON
Kyle, Brian Scott	5	O	2017-06-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 532		ON
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Bowskill, Jeremy	5	O	2017-06-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 300		ON
Kyle, Brian Scott	5	O	2017-06-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 768		ON
LeadFX Inc. (formerly, Ivernia Inc.)								
<i>Bons de souscription</i>								
InCoR Energy Materials Limited	3	O	2017-08-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Les Aliments Maple Leaf Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Henry, Ian Vincent	5	O	2017-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	35.1700	ON
Maple Leaf Foods Inc.	1	O	2017-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	33.9996	ON
		O	2017-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	(4 600)		ON
		O	2017-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	600	34.0000	ON
		O	2017-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	(600)		ON
McAlpine, Rory A.	5	O	2017-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 100)	34.0400	ON
Les Compagnies Loblaw Limitee								
<i>Actions ordinaires</i>								
Loblaw Companies Limited	1	O	2017-07-27	D	38 - Rachat ou annulation	128 000	68.9441	ON
		O	2017-07-28	D	38 - Rachat ou annulation	128 000	68.1984	ON
		O	2017-07-31	D	38 - Rachat ou annulation	127 900	68.0184	ON
		O	2017-08-01	D	38 - Rachat ou annulation	127 800	67.8538	ON
		O	2017-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	128 300	68.4740	ON
		O	2017-08-03	D	38 - Rachat ou annulation	128 000	68.3933	ON
		O	2017-08-04	D	38 - Rachat ou annulation	128 000	68.0825	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Les propriétés Genius Ltée								
<i>Actions ordinaires</i>								
Goulet, Guy	4, 5	O	2017-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.1800	QC
		O	2017-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.1850	QC
		O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.1850	QC
		O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.1500	QC
		O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1400	QC
		O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 000	0.1600	QC
		O	2017-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.1850	QC
		O	2017-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.1900	QC
		O	2017-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1960	QC
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Chamandy, Glenn J.	4, 5	O	2017-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(36 200)	38.6093	QC
		O	2017-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(41 100)	38.4478	QC
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(136 700)	38.7786	QC
Heller, George Jason	4	O	2017-08-10	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(6 000)	38.6226	QC
		M	2017-08-09	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(6 000)	38.8600	QC
		O	2017-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	38.5900	QC
Spouse	PI	O	2009-12-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	38.5800	QC
Lehman, Eric Ralph	5	O	2017-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	30.1900USD	QC
Masi, Benito	5	O	2017-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	38.6800	QC
Leucrotta Exploration Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
GMT Capital Corp	3							
Bay II Resource Partners LP	PI	O	2017-08-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27 500	1.4200USD	AB
		O	2017-08-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	1.4100USD	AB
Bay Resource Partners LP	PI	O	2017-08-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32 000	1.4200USD	AB
		O	2017-08-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.4100USD	AB
Bay Resource Partners Offshore Master Fund LP	PI	O	2017-08-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 200	1.4200USD	AB
		O	2017-08-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 800	1.4100USD	AB
K2 Bay Resource Partners Master Fund Ltd.	PI	O	2017-08-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	1.4200USD	AB
		O	2017-08-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	1.4100USD	AB
Thomas Claugus	PI	O	2017-08-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	1.4200USD	AB
		O	2017-08-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	1.4100USD	AB
LiCo Energy Metals Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
HELLWARTH, JAMES	4	O	2017-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	0.1050	BC
Liquor Stores N.A. Ltd.								
<i>Droits Performance Share Units One-time Grant</i>								
Renz, Catherine Lieske	5	O	2017-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	269		AB
Rop, Steve	5	O	2017-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	305		AB
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Renz, Catherine Lieske	5	O	2017-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	293		AB
Rop, Steve	5	O	2017-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	994		AB
<i>Droits Rights Performance Share Units</i>								
Renz, Catherine Lieske	5	O	2017-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	350		AB
Rop, Steve	5	O	2017-08-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	418		AB
LXRandCo, Inc. (formerly Gibraltar Growth Corporation)								
<i>Class B Shares</i>								
Mannella, Luc	4	O	2017-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	5.3500	ON
Consultations Desma Inc.	PI	O	2017-08-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	5.3500	ON
M Pharmaceutical Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
Skeith, Donald Richard	4	O	2017-08-15	D	54 - Exercice de bons de souscription	1 088 880	0.0400	BC
<i>Bons de souscription at an exercise price of \$0.05; Expiry: June 27, 2017</i>								
Skeith, Donald Richard	4	O	2017-08-15	D	54 - Exercice de bons de souscription	(1 088 880)	0.0400	BC
D R Skeith Professional Corp.	PI	O	2017-08-15	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 000 000)		BC
Magna International Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Magna International Inc.		1						
Magna Employee Share Based Benefit Plan Trust for Canadian Employees	PI	O	2017-07-05	I	38 - Rachat ou annulation	(311 659)		ON
Magna Employee Share Based Trust for Non-Canadian Employees	PI	O	2017-07-30	I	38 - Rachat ou annulation	(124 488)		ON
<i>Droits ROIC</i>								
Kotagiri, Seetarama Swamy	5	O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 515	43.9200USD	ON
<i>Droits TSR</i>								
Kotagiri, Seetarama Swamy	5	O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 257	43.9200USD	ON
<i>Options</i>								
Kotagiri, Seetarama Swamy	5	O	2017-08-14	D	50 - Attribution d'options	41 008	45.6200USD	ON
<i>Parts Deferred Share Units</i>								
Chan, Mary Shio	4	O	2017-08-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2017-08-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Magna Terra Minerals Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bedell, Jr., Richard L.	4	O	2017-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	70 000	0.0700	QC
<i>Options</i>								
Bedell, Jr., Richard L.	4	O	2017-05-18	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.0650	QC
Byron, Michael	4	O	2017-08-09	D	50 - Attribution d'options	375 000	0.0700	QC
Farr, J. Errol	5	O	2017-08-09	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.0700	QC
Lawrick, Victor Lewis	4, 5, 3	O	2017-08-09	D	50 - Attribution d'options	750 000	0.0700	QC
Martinrea International Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Pope, Kerri Lynn	5							
RRSP	PI	O	2017-08-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 600	10.6491	ON
Mason Graphite Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Marcotte, Simon	5	O	2017-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	1.8200	QC
MAYA OR & ARGENT INC.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Sofronis, Nikolaos	4	O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.2900	QC
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.2950	QC
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.3050	QC
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.3100	QC
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	0.3150	QC
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.3200	QC
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.3250	QC
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.3300	QC
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.3325	QC
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.3350	QC
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2700	QC
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.2725	QC
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	38 500	0.2750	QC
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2800	QC
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.2850	QC
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.2875	QC
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	0.2900	QC
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.2925	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale	
Titre Initié Porteur inscrit		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 000	0.2950	QC	
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 000	0.3000	QC	
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.3050	QC	
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.3100	QC	
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.3125	QC	
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.3150	QC	
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.3200	QC	
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.3250	QC	
	Taub, Robert	4, 3	O	2017-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000 000	0.3000	QC
	Methanex Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>									
RICHARDSON, DEAN	7	O	2017-08-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6 341		BC	
		M	2017-08-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8 499		BC	
		O	2017-08-09	D	51 - Exercice d'options	1 500	28.7400USD	BC	
		O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	44.6500USD	BC	
		O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	44.6000USD	BC	
		O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	44.5500USD	BC	
		O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	44.5000USD	BC	
Shindy, Mohamed	7	O	2017-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	44.1999USD	BC	
<i>Droits Performance Share Units</i>									
RICHARDSON, DEAN	7	O	2009-02-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC	
<i>Droits Share Appreciation Rights</i>									
RICHARDSON, DEAN	7	O	2009-02-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC	
<i>Options</i>									
RICHARDSON, DEAN	7	O	2017-08-01	D	97 - Autre	(19 250)		BC	
		O	2017-08-09	D	51 - Exercice d'options	(1 500)		BC	
Middlefield Can-Global REIT Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Middlefield Can-Global REIT Income Fund	1	O	2017-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	400	10.9900	AB	
		O	2017-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	600	10.9750	AB	
Middlefield Healthcare & Wellness Dividend Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Middlefield Healthcare & Wellness Dividend Fund	1	O	2017-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	500	9.7900	AB	
		O	2017-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	500	9.7900	AB	
Mines Richmond inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Adams, Renaud	4, 5	O	2017-08-09	D	51 - Exercice d'options	100	2.4600	QC	
		O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	10.0000	QC	
		O	2017-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	9.6900	QC	
		O	2017-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	9.6900	QC	
Tardif, Mélissa	5	O	2015-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 752)	4.0851	QC	
		M	2015-11-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 664)	4.0851	QC	
		O	2017-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	9.7000	QC	
<i>Options</i>									
Adams, Renaud	4, 5	O	2017-08-09	D	51 - Exercice d'options	(100)	2.4600	QC	
MINT Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
MINT Income Fund	1	O	2017-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	6.4106	AB	
		O	2017-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	800	6.4000	AB	
		O	2017-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	6.3727	AB	
		O	2017-08-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	6.3116	AB	
Mitel Networks Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ball, Benjamin	4, 6	O	2017-08-10	D	90 - Changements relatifs à la propriété	6 067		ON	
Arsenal HoldCo I S.a.r.l.	PI	O	2017-08-10	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 170 262)		ON	

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
Arsenal HoldCo II S.a.r.l.	PI	O	2017-08-10	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(28 204)		ON
		O	2017-08-10	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(801 534)		ON
Francisco Partners GP II (Cayman), L.P.	PI	O	2017-08-10	I	90 - Changements relatifs à la propriété	66 003		ON
		O	2017-08-10	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(6 067)		ON
		O	2017-08-10	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 490)		ON
		M	2017-08-10	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(5 170)		ON
		O	2017-08-10	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(48 699)		ON
Francisco Partners II (Cayman), L.P.	M	O	2017-08-10	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(54 766)		ON
	PI	O	2010-04-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-08-10	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(66 003)		ON
Francisco Partners Management, LLC	PI	O	2017-08-10	I	90 - Changements relatifs à la propriété	1 490		ON
		M	2017-08-10	I	90 - Changements relatifs à la propriété	5 170		ON
Francisco Partners Parallel Fund II, L.P.	PI	O	2017-08-10	I	90 - Changements relatifs à la propriété	28 204		ON
		O	2017-08-10	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(28 204)		ON
Bejar, Martha Helena	4	O	2017-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 051		ON
Bellomo, Anthony John	5	O	2017-08-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 250		ON
		O	2017-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(595)	8.5073USD	ON
Brinton, Jon	5	O	2017-08-07	D	51 - Exercice d'options	20 000	4.0000USD	ON
		O	2017-08-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	8.5900USD	ON
		O	2017-08-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 811)	8.5550USD	ON
Matthews, Terence Hedley	4	O	2017-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 600		ON
		O	2017-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 762)	8.2445	ON
Wesley Clover International Corporation	PI	O	2017-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(450 000)	10.5689	ON
		O	2017-08-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	10.4263	ON
McBee, Richard	4, 5	O	2017-08-07	D	51 - Exercice d'options	130 000	5.1600USD	ON
		O	2017-08-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(130 000)	8.6400USD	ON
		O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	130 000	5.1600USD	ON
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(130 000)	8.2100USD	ON
McHugh, John	4	O	2017-08-10	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 959		ON
Touray, Mahawa Vanessa	5	O	2017-08-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	750		ON
		O	2017-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(358)	8.5070USD	ON
<i>Droits Restricted Stock Units</i>								
Bejar, Martha Helena	4	O	2017-08-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 051		ON
		O	2017-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 051)		ON
Matthews, Terence Hedley	4	O	2017-08-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 600		ON
		O	2017-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 600)	8.6900	ON
		O	2017-08-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 600)		ON
McHugh, John	4	O	2017-08-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 959		ON
		O	2017-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 959)		ON
<i>Options</i>								
McBee, Richard	4, 5	O	2017-08-07	D	51 - Exercice d'options	(130 000)	5.1600USD	ON
		O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	(130 000)	5.1600USD	ON
<i>Parts Restricted Stock Units</i>								
Bellomo, Anthony John	5	O	2017-08-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 250)		ON
Touray, Mahawa Vanessa	5	O	2017-08-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(750)		ON
Mogo Finance Technology Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Wekerle, Michael A. H. Wekerle	3 PI	O	2017-08-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	4.4000	BC
Morguard Real Estate Investment Trust								
<i>Parts</i>								
Morguard Corporation	3	O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	58 730	13.9439	ON
		O	2017-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	13.7500	ON
Morien Resources Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
Akerley, Peter	6	O	2017-08-15	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.3600	NS
Byrne, John Philip	4	O	2017-08-08	D	52 - Expiration d'options	50 000	50000.0000	NS
		M	2017-08-08	D	52 - Expiration d'options	50 000	0.3600	NS
O'Keefe, Mike	5	O	2017-08-08	D	51 - Exercice d'options	25 000	25000.0000	NS
		M	2017-08-08	D	51 - Exercice d'options	25 000	0.3600	NS
<i>Options</i>								
Akerley, Peter	6	O	2017-08-15	D	51 - Exercice d'options	(100 000)		NS
Byrne, John Philip	4	O	2017-08-08	D	51 - Exercice d'options	50 000		NS
		M	2017-08-08	D	51 - Exercice d'options	(50 000)		NS
		M'	2017-08-08	D	51 - Exercice d'options	(50 000)		NS
Morneau Shepell Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Morneau, Sr., William Frank Morneau Investments Inc	5	PI	2017-08-10	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 500)	20.3200	ON
New Flyer Industries Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Desloges, Pierre Jean	5	O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	54.1500	ON
Sardo, Vincent James	4	O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	54.3700	ON
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	54.3100	ON
New Gold Inc.								
<i>Options</i>								
Emerson, David Lee	4	O	2017-08-10	D	52 - Expiration d'options	(20 300)	10.3400	BC
New Pacific Metals Corp. (formerly New Pacific Holdings Corp.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Feng, Rui	4, 6, 5	O	2017-08-15	D	51 - Exercice d'options	500 000	0.6100	BC
<i>Options</i>								
Feng, Rui	4, 6, 5	O	2017-08-15	D	51 - Exercice d'options	(500 000)	0.6100	BC
Newalta Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Barkhouse, John Leslie	5	O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.0700	AB
Pridham, Gordon E.	4	O	2017-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	1.1199	AB
Ryley, Thomas Lovett	4	O	2017-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	1.0955	AB
Norbord Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Brookfield Asset Management Inc. Brookfield Capital Partners Ltd.	3	PI	2017-08-09	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(3 550 000)	42.3500	ON
Northern Empire Resources Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hurst, Douglas	4	O	2017-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	160 000	0.6280	BC
Novadaq Technologies Inc.								
<i>Options</i>								
Griffiths, Anthony Frear	4, 5	O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	(3 400)	6.5000	ON
		O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	3 400	6.5000	ON
Nutritional High International Inc. (formerly, Sonoma Capital Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Stephenson, Amy Lai Mey 1613240 Ontario Ltd.	5	PI	2017-08-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(167)	0.1150	ON
NUVISTA ENERGY LTD.								
<i>Options</i>								
Lawford, Michael	5	O	2017-08-15	D	59 - Exercice au comptant	(10 000)	4.3100	AB
OceanaGold Corporation								
<i>Options</i>								
McQueen, Scott Alexander	5	O	2017-07-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2017-07-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Open Text Corporation								
<i>Actions ordinaires OTEX Common</i>								
Barrenechea, Mark James	4, 5	O	2017-08-08	D	51 - Exercice d'options	550 000	15.0875	ON
		O	2017-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	407 045	33.0359USD	ON
		M	2017-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(407 045)	33.0359USD	ON
		O	2017-08-09	D	51 - Exercice d'options	450 000	15.0875USD	ON
		O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(340 000)	31.1200USD	ON
<i>Options All OTEX Option Plans</i>								
Barrenechea, Mark James	4, 5	O	2017-08-08	D	51 - Exercice d'options	(550 000)	15.0875USD	ON
		O	2017-08-09	D	51 - Exercice d'options	(450 000)	15.0875USD	ON
		O	2017-08-07	D	50 - Attribution d'options	189 180		ON
Davies, Gordon Allan	5	O	2017-08-07	D	50 - Attribution d'options	33 600		ON
Donohue, James Prentiss	5	O	2017-08-07	D	50 - Attribution d'options	7 560		ON
Doolittle, John	5	O	2017-08-07	D	50 - Attribution d'options	37 380		ON
Harrison, Simon David	5	O	2017-08-07	D	50 - Attribution d'options	11 840		ON
Howatson, Adam Murray	5	O	2017-08-07	D	50 - Attribution d'options	9 340		ON
Jamieson, John David	5	O	2017-08-07	D	50 - Attribution d'options	9 340		ON
Majzoub, Muhieddine	5	O	2017-08-07	D	50 - Attribution d'options	36 960		ON
McGourlay, Christopher James	5	O	2017-08-07	D	50 - Attribution d'options	10 190		ON
Parker, Douglas Michael	5	O	2017-08-07	D	50 - Attribution d'options	9 340		ON
Sarauer, Leslie Jan	5	O	2017-08-07	D	50 - Attribution d'options	9 340		ON
Weiss, Gary	5	O	2017-08-07	D	50 - Attribution d'options	7 560		ON
<i>Performance Share Units</i>								
Barrenechea, Mark James	4, 5	O	2017-08-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	83 470		ON
Davies, Gordon Allan	5	O	2017-08-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 830		ON
Donohue, James Prentiss	5	O	2017-08-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 340		ON
Doolittle, John	5	O	2017-08-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 490		ON
Harrison, Simon David	5	O	2017-08-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 220		ON
Howatson, Adam Murray	5	O	2017-08-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 120		ON
Jamieson, John David	5	O	2017-08-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 120		ON
Majzoub, Muhieddine	5	O	2017-08-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 310		ON
McGourlay, Christopher James	5	O	2017-08-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 500		ON
Parker, Douglas Michael	5	O	2017-02-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-08-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 120		ON
Sarauer, Leslie Jan	5	O	2017-08-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 120		ON
Weiss, Gary	5	O	2017-08-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 340		ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Barrenechea, Mark James	4, 5	O	2017-08-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	41 730		ON
Davies, Gordon Allan	5	O	2017-08-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 410		ON
Donohue, James Prentiss	5	O	2017-08-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 670		ON
Doolittle, John	5	O	2017-08-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 250		ON
Harrison, Simon David	5	O	2017-08-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 610		ON
Howatson, Adam Murray	5	O	2017-08-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 060		ON
Jamieson, John David	5	O	2017-08-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 060		ON
Maheshwari, Aditya	5	O	2017-08-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 930		ON
Majzoub, Muhieddine	5	O	2017-08-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 150		ON
McGourlay, Christopher James	5	O	2017-08-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 250		ON
Parker, Douglas Michael	5	O	2017-08-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 060		ON
Sarauer, Leslie Jan	5	O	2017-08-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 060		ON
Schulze, George Edward Jr.	5	O	2017-08-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 930		ON
Weiss, Gary	5	O	2017-08-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 670		ON
Pan Global Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Baxter, Robert William	4, 5	O	2017-08-15	D	54 - Exercice de bons de souscription	1 000 000	0.1000	BC
<i>Bons de souscription</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Baxter, Robert William	4, 5	O	2017-08-15	D	54 - Exercice de bons de souscription	(1 000 000)	0.1000	BC
Papiers Tissu KP Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Patte, Alexandre	7, 6	O	2012-12-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2012-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Performance Share Units (PSU)</i>								
Ceruti, Frederick L. R.	5	O	2017-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 129	15.6300	ON
Fitzgerald, Marc James	7	O	2017-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 739	15.6300	ON
Goss, Gordon William	7	O	2017-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 050	15.6300	ON
Gosselin, Mario	7, 6, 50	O	2017-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 007	15.6300	ON
Holbrook, Mark Kenneth	7, 5	O	2017-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 894	15.6300	ON
LAMOUREUX, STÉPHANE	5	O	2017-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 916	15.6300	ON
Latter, Robert William Inglis	7, 6	O	2017-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 499	15.6300	ON
Manseau, Michel	7	O	2017-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 622	15.6300	ON
Marcus, Nancy	7	O	2017-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 104	15.6300	ON
O'Hara, John Leonard	7	O	2017-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 476	15.6300	ON
Paroyan, François Jean-Pierre Joseph	5	O	2017-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 869	15.6300	ON
Paramount Resources Ltd.								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Ockenden, Matthew G.	5	O	2017-08-10	D	51 - Exercice d'options	8 000	11.8700	AB
		O	2017-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	22.0000	AB
<i>Options</i>								
Ockenden, Matthew G.	5	O	2017-08-10	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	11.8700	AB
Parex Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Furlan, Eric	5	O	2017-08-14	D	54 - Exercice de bons de souscription	10 000		AB
Kruchten, Michael	5	O	2017-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	13.6000	AB
		O	2017-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	13.7500	AB
Pinsky, Kenneth George	5	O	2017-08-11	D	54 - Exercice de bons de souscription	12 910		AB
Taylor, David Robert	5	O	2017-08-15	D	54 - Exercice de bons de souscription	28 000		AB
<i>Restricted Share Unit</i>								
Furlan, Eric	5	O	2017-08-14	D	54 - Exercice de bons de souscription	(10 000)	0.0100	AB
Pinsky, Kenneth George	5	O	2017-08-11	D	54 - Exercice de bons de souscription	(12 910)	0.0100	AB
Taylor, David Robert	5	O	2017-08-15	D	54 - Exercice de bons de souscription	(28 000)	0.0100	AB
Pathfinder Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Pathfinder Convertible Debenture Fund	1	O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	8.3600	AB
		O	2017-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	700	8.3000	AB
		O	2017-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 400)	8.3500	AB
Pembina Pipeline Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Burrows, J. Scott	5							
RRSP	PI	O	2017-08-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	40.7750	AB
Craig, Croney	5	O	2017-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900		AB
Craig, Day	5	O	2017-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Dilger, Michael H.	5							
M Dilger Family Trust (MDFT)	PI	O	2010-10-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-08-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	32.3200USD	AB
Kohlsmith, Brad	5							
RRSP	PI	O	2017-08-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Droits</i>								
Andersen, Harold	5	O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	941		AB
Burrows, J. Scott	5	O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	425		AB
Craig, Croney	5	O	2017-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
		O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	710		AB
		O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	103		AB
Craig, Day	5	O	2017-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	627		AB
		O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	20		AB
Goldade, Cameron	5	O	2017-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	707		AB
		O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	100		AB
Hecker, Tracy Krista	5	O	2017-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	697		AB
		O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	90		AB
Kohlsmith, Brad	5	O	2017-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		M	2017-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	58		AB
		O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	564		AB
Scherman, Chris	5	O	2017-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	776		AB
		O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	169		AB
<i>Options</i>								
Andersen, Harold	5	O	2017-08-14	D	50 - Attribution d'options	5 346	41.5900	AB
Burrows, J. Scott	5	O	2017-08-14	D	50 - Attribution d'options	7 796	41.5900	AB
Charlesworth, Allan	5	O	2017-08-14	D	50 - Attribution d'options	3 774	41.5900	AB
Craig, Croney	5	O	2017-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-08-14	D	50 - Attribution d'options	1 555	41.5900	AB
Craig, Day	5	O	2017-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-08-14	D	50 - Attribution d'options	1 555	41.5900	AB
Dilger, Michael H.	5	O	2017-08-14	D	50 - Attribution d'options	58 176	41.5900	AB
D'Orazio, Claudia	5	O	2017-08-14	D	50 - Attribution d'options	3 774	41.5900	AB
Goldade, Cameron	5	O	2017-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-08-14	D	50 - Attribution d'options	1 555	41.5900	AB
Hecker, Tracy Krista	5	O	2017-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-08-14	D	50 - Attribution d'options	1 555	41.5900	AB
Jones, Robert M.	5	O	2017-08-14	D	50 - Attribution d'options	4 529	41.5900	AB
Kohlsmith, Brad	5	O	2017-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-08-14	D	50 - Attribution d'options	1 555	41.5900	AB
Murphy, Paul John	5	O	2017-08-14	D	50 - Attribution d'options	12 795	41.5900	AB
Scherman, Chris	5	O	2017-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-08-14	D	50 - Attribution d'options	1 555	41.5900	AB
Smith, Brad	5	O	2017-08-14	D	50 - Attribution d'options	2 935	41.5900	AB
Sprott, Jaret	5	O	2017-08-14	D	50 - Attribution d'options	4 151	41.5900	AB
Taylor, Stuart	5	O	2017-08-14	D	50 - Attribution d'options	12 795	41.5900	AB
		M	2017-08-14	D	50 - Attribution d'options	12 795	41.5900	AB
Wiun, Jason Travis	5	O	2017-08-14	D	50 - Attribution d'options	4 843	41.5900	AB
Peyto Exploration & Development Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Chetner, Stephen Jonathan	4							
Brokerage Accounts	PI	O	2017-08-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 500)	19.9515	AB
Points International Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Barnard, Christopher	4, 5	O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	845	10.7000	ON
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	10.7200	ON
D'Amico, Michael David	5							
RSP	PI	O	2015-11-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-08-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	10.5000	ON
<i>Droits Share Units</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
Adams, David L.	4	O	2016-05-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 258		ON
Barnard, Christopher	4, 5	O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 296		ON
		O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 296		ON
		O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 297		ON
Beckerman, Michael	4	O	2010-05-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 122		ON
Box, Bernay	4	O	2009-05-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 484		ON
Carty, Douglas	4	O	2003-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 692		ON
Croxon, David Bruce	4	O	2008-10-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 122		ON
D'Amico, Michael David	5	O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 086		ON
Douglas, Peter	5	O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 479		ON
		O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 479		ON
Lockhard, Peter	5	O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 107		ON
		O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 107		ON
		O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 108		ON
MacLean, Robert	4, 5	O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 811		ON
		O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 811		ON
		O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 811		ON
Malowney, Jay B.	5	O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 275		ON
		O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 086		ON
		O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 275		ON
		O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 276		ON
Murdoch, Inez Mary Christine	5	O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 578		ON
		O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 172		ON
		O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 579		ON
		O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 579		ON
Thompson, John	4	O	2003-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 855		ON
Tran, Owen Nam Van	5	O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 792		ON
		O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 792		ON
		O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 792		ON
<i>Options ESOP</i>								
Barnard, Christopher	4, 5	O	2012-03-19	D	50 - Attribution d'options	16 348		ON
		M	2012-03-19	D	50 - Attribution d'options	16 348		ON
Beckerman, Michael	4	O	2012-03-19	D	50 - Attribution d'options	2 116		ON
		M	2012-03-19	D	50 - Attribution d'options	2 116		ON
Box, Bernay	4	O	2012-03-19	D	50 - Attribution d'options	6 318		ON
		M	2012-03-19	D	50 - Attribution d'options	6 318		ON
Carty, Douglas	4	O	2012-03-19	D	50 - Attribution d'options	3 847		ON
		M	2012-03-19	D	50 - Attribution d'options	3 847		ON
Croxon, David Bruce	4	O	2012-03-19	D	50 - Attribution d'options	2 481		ON
		M	2012-03-19	D	50 - Attribution d'options	2 481		ON
Lockhard, Peter	5	O	2012-03-19	D	50 - Attribution d'options	5 289		ON
		M	2012-03-19	D	50 - Attribution d'options	5 289		ON
MacLean, Robert	4, 5	O	2012-03-19	D	50 - Attribution d'options	41 965	9.7400	ON
		M	2012-03-19	D	50 - Attribution d'options	41 965		ON
		M'	2012-03-19	D	50 - Attribution d'options	41 965		ON
Murdoch, Inez Mary Christine	5	O	2012-03-19	D	50 - Attribution d'options	3 558		ON
		M	2012-03-19	D	50 - Attribution d'options	3 558		ON
Thompson, John	4	O	2012-03-19	D	50 - Attribution d'options	3 741		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit								
	M		2012-03-19	D	50 - Attribution d'options	3 741		ON
Posera Ltd. (formerly, Posera-HDX Limited)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cote, Michel	5	O	2017-08-04	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	250 000	0.1200	ON
Premier Gold Mines Limited								
<i>Options</i>								
Begeman, John A.	4	O	2017-08-13	D	52 - Expiration d'options	(35 000)		ON
Downie, Ewan Stewart	4	O	2017-08-13	D	52 - Expiration d'options	(75 000)		ON
Drake, Shaun Anthony	5	O	2017-08-13	D	52 - Expiration d'options	(25 000)		ON
Filipovic, Steven John	5	O	2017-08-13	D	52 - Expiration d'options	(25 000)		ON
Lemasson, Claude	4	O	2017-08-13	D	52 - Expiration d'options	(75 000)		ON
McGibbon, Stephen John	5	O	2017-08-13	D	52 - Expiration d'options	(25 000)		ON
Seaman, John	4	O	2017-08-13	D	52 - Expiration d'options	(35 000)		ON
Premium Brands Holdings Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
BELIVEAU, JOHN STEPHEN	7	O	2017-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	99.8000	BC
ProMetic Sciences de la Vie inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Moran, John Edward	4	O	2017-08-10	D	51 - Exercice d'options	200 000	0.3400	QC
<i>Options</i>								
Moran, John Edward	4	O	2017-08-10	D	51 - Exercice d'options	(200 000)	0.3400	QC
Pulse Seismic Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Pulse Seismic Inc.	1	O	2017-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	2.6723	AB
		O	2017-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	800	2.7800	AB
		O	2017-08-10	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	2.9900	AB
PYROGENÈSE CANADA INC.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Pascali, Photis Peter 8339856 Canada Inc.	4, 5, 3	PI	2017-08-07	C	54 - Exercice de bons de souscription	261 000	0.5000	QC
		O	2017-08-07	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(174 000)	0.7500	QC
<i>Bons de souscription</i>								
Pascali, Photis Peter 8339856 Canada Inc.	4, 5, 3	PI	2017-08-07	C	54 - Exercice de bons de souscription	(261 000)	0.5000	QC
Quarterhill Inc. (formerly, Wi-LAN Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
McEwan, Michael Shaun	5	O	2017-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 000	1.7500	ON
Shorkey, Richard John	4	O	2017-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.6300	ON
Quebecor inc.								
<i>Unités d'actions différées - dirigeants 2016</i>								
Tremblay, Martin	7	O	2017-08-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		M	2017-08-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Unités d'actions liées à la performance - dirigeants 2016</i>								
Tremblay, Martin	7	O	2017-08-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Quincaillerie Richelieu Ltée								
<i>Actions ordinaires</i>								
Auclair, Antoine reer	5	PI	2017-08-10	I	35 - Dividende en actions	13	31.7600	QC
		O	2017-08-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	91	31.6242	QC
Dion, Christian	5	O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	250	12.7100	QC
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250)	31.3218	QC
REER	PI	O	2017-08-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	12	31.6242	QC
Grenier, Guy	5	O	2017-08-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	30	31.6242	QC
REER	PI	O	2017-08-10	I	35 - Dividende en actions	8	31.7600	QC
		O	2017-08-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	46	31.6242	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Lord, Richard	4, 5	O	2017-08-10	D	35 - Dividende en actions	93	31.7600	QC
		O	2017-08-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	61	31.6242	QC
Quevillon, Geneviève								
REER	5	PI	2017-08-10	I	35 - Dividende en actions	10	31.7600	QC
		O	2017-08-14	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	23	31.6242	QC
Options								
Dion, Christian	5	O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	(250)	12.7100	QC
Raging River Exploration Inc.								
Actions ordinaires								
Lundberg, Chad	5	O	2016-10-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 350	6.5600	AB
Real Matters Inc.								
Actions ordinaires								
Slavens, Eric W.	6	O	2017-08-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	9.6100	ON
Marsha R. Slavens	PI	M'	2017-08-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	9.6100	ON
		O	2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	8.8000	ON
		O	2017-05-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Marsha R. Slavens - RRSF	PI	M	2017-08-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	9.6100	ON
		O	2017-05-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	8.8000	ON
REDEVANCES AURIFÈRES OSISKO LTÉE								
Actions ordinaires								
Caisse de dépôt et placement du Québec	3							
CDP Investissements inc	PI	O	2017-07-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-07-31	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	13 736 264	14.5600	QC
		O	2017-07-31	I	97 - Autre	280 332		QC
REIT INDEXPLUS Income Fund								
Parts de fiducie								
REIT INDEXPLUS Income Fund	1	O	2017-08-09	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	12.2100	AB
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	12.2200	AB
Ressources Algold Itée								
Actions ordinaires								
Wafa Mining & Petroleum	3	O	2017-08-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Bons de souscription								
Wafa Mining & Petroleum	3	O	2017-08-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Options								
vergnol, thierry	7, 5	O	2017-08-10	D	50 - Attribution d'options	2 500 000	0.2000	QC
Ressources Géoméga Inc.								
Bons de souscription								
Gingras, Gilles	4	O	2013-09-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-08-11	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	50 000		QC
MARTIN, INGRID	5	O	2017-08-11	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	125 000		QC
Débitures convertibles 10								
Gingras, Gilles	4	O	2013-09-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-08-11	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 10 000.00		QC
MARTIN, INGRID	5	O	2016-10-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-08-11	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 25 000.00		QC
Mugerman, Kiril	4, 5	O	2015-09-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-08-11	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 25 000.00	0.1000	QC
Options								
Cayer, Alain	5	O	2017-07-19	D	52 - Expiration d'options	100 000	0.4500	QC
		M	2017-07-19	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	0.4500	QC
Ressources Minières Radisson Inc.								
Actions ordinaires Catégorie A								
Bouchard, Mario	4, 5	O	2017-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.1450	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
	O		2017-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.1500	QC
	O		2017-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.1550	QC
Ritchie Bros. Auctioneers Incorporated								
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Briscoe, Beverley Anne	4	O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 383	28.1900USD	BC
Elton, Robert George	4	O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	612	28.1900USD	BC
Olsson, Erik	4	O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	612	28.1900USD	BC
Pitoniak, Edward Baltazar	4	O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	612	28.1900USD	BC
Raiss, Sarah	4	O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	612	28.1900USD	BC
Zimmerman, Christopher	4	O	2017-08-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	612	28.1900USD	BC
<i>Droits Performance Share Units</i>								
Feick, Douglas	5	O	2017-05-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2017-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 493	28.2200USD	BC
		M	2017-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 493	28.2200USD	BC
Jeter, James Jeffrey	5	O	2017-05-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2017-08-11	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 821	28.2200USD	BC
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Driscoll, Sharon	5	O	2017-08-11	D	59 - Exercice au comptant	(913)	28.2200USD	BC
<i>Options</i>								
Feick, Douglas	5	O	2017-08-11	D	50 - Attribution d'options	26 771	27.1000USD	BC
Jeter, James Jeffrey	5	O	2017-08-11	D	50 - Attribution d'options	33 247	27.1000USD	BC
Rogers Sugar Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dionne, Patrick	4	O	2017-03-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2017-08-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 460		BC
Discepola, Diana Roccarosa	5	O	2017-08-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	830		BC
Khalil, Jean-Francois	5	O	2017-08-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 140		BC
Ross, M. Dallas H.	4	O	2017-08-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	42 373		BC
<i>Subscription Receipts (RSI.R)</i>								
Dionne, Patrick	4	O	2017-08-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 460)		BC
Discepola, Diana Roccarosa	5	O	2017-08-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(830)		BC
Khalil, Jean-Francois	5	O	2017-08-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 140)		BC
Ross, M. Dallas H.	4	O	2017-08-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(42 373)		BC
Saputo Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
St-Jean, Louise	5	O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	5 238	21.4800	QC
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	43.3300	QC
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	43.3400	QC
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	43.3500	QC
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	43.3600	QC
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	43.3700	QC
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(838)	43.3900	QC
<i>Options</i>								
St-Jean, Louise	5	O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	(5 238)	21.4800	QC
ScoZinc Mining Ltd. (formerly Selwyn Resources Ltd.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
China Mining Resources Group Limited	3							
Best Tone Holdings Limited	PI	O	2014-01-02	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(43 462 485)		BC
		O	2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(439 015)	1.5100	BC
Lazarovici, Victor	4	O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 900	1.5000	BC
<i>Bons de souscription</i>								
China Mining Resources Group Limited	3							
Best Tone Holdings Limited	PI	O	2010-05-22	I	55 - Expiration de bons de souscription	(5 000 000)		BC
SEMAFO INC.								
<i>Actions ordinaires</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
LeBoutillier, John	4	O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	15 000	1.3700	QC
Options								
LeBoutillier, John	4	O	2017-08-14	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	1.3700	QC
Seven Generations Energy Ltd.								
Actions ordinaires Class A								
McAdam, William	4	O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 330	13.9982USD	AB
Options								
Proctor, Marty Leigh	4, 5	O	2017-08-11	D	50 - Attribution d'options	200 000	21.4100	AB
Shopify Inc.								
Actions à droit de vote multiple Class B Multiple Voting Shares								
Frasca, Joseph Andrew	5	O	2017-08-07	D	51 - Exercice d'options	3 000	4.2200USD	ON
		O	2017-08-07	D	36 - Conversion ou échange	(3 000)		ON
Miller, Craig Stuart	5	O	2017-08-11	D	51 - Exercice d'options	16 250	0.1520USD	ON
		O	2017-08-11	D	36 - Conversion ou échange	(16 250)		ON
Actions à droit de vote subalterne Class A Subordinate Voting Shares								
Frasca, Joseph Andrew	5	O	2017-08-07	D	36 - Conversion ou échange	3 000		ON
		O	2017-08-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(3 000)	97.9037USD	ON
Jones, Russell Norman	5							
R&J Jones Investment Company	PI	O	2017-08-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(5 000)	97.0404USD	ON
Lutke, Tobias Albin	4, 5							
7910240 Canada Inc.	PI	O	2017-08-07	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(9 000)	97.8268USD	ON
Miller, Craig Stuart	5	O	2017-08-11	D	36 - Conversion ou échange	16 250		ON
		O	2017-08-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(16 250)	89.0851USD	ON
Options								
Frasca, Joseph Andrew	5	O	2017-08-07	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	4.2200USD	ON
Miller, Craig Stuart	5	O	2017-08-11	D	51 - Exercice d'options	(16 250)	0.1520USD	ON
Sierra Wireless, Inc.								
Actions ordinaires								
Abrams, Robin Ann	4	O	2017-08-07	D	51 - Exercice d'options	4 259	24.6500USD	BC
		M	2017-08-07	D	51 - Exercice d'options	4 259	7.5800USD	BC
		O	2017-08-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 259)	24.6500	BC
Levine, Charles E.	4	O	2017-08-07	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(40)		BC
		O	2017-08-08	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(160)		BC
Options								
Aasen, Gregory D.	4	O	2017-08-04	D	50 - Attribution d'options	959	31.9000	BC
Abrams, Robin Ann	4	O	2017-08-07	D	51 - Exercice d'options	(4 259)	24.6500USD	BC
		M	2017-08-07	D	51 - Exercice d'options	(4 259)	7.5800USD	BC
Restricted Share Units								
Aasen, Gregory D.	4	M	2017-08-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	959		BC
		M'	2017-08-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	959		BC
Abrams, Robin Ann	4	O	2017-08-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	959		BC
		M	2017-08-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	959		BC
Cataford, Paul G.	4	O	2017-08-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	959		BC
Levine, Charles E.	4	O	2017-08-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	959		BC
Overton, Marc Anthony John McHardy	5	O	2017-07-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2017-08-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 376		BC
Sieber, Thomas	4	O	2017-08-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	959		BC
Thexton, Kent Paul	4	O	2017-08-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	959		BC
Sigma Industries Inc.								
Actions ordinaires								
Kardos, John	5	O	2017-08-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
SILVERCORP METALS INC.								
Options								
Kong, David TokPay	4	O	2017-08-08	D	52 - Expiration d'options	(10 000)		BC
Slam Exploration Ltd.								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
<i>Actions ordinaires</i>								
Macdonald, Bruce	3	O	2017-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.0350	NB
Slate Retail REIT								
<i>Parts de fiducie Class U Units</i>								
Slate Asset Management LP	3	O	2017-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	243 629	13.1500	ON
Stevenson, Gregory	5	O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	13.2300	ON
		O	2017-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	13.0500	ON
Société financière IGM Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Murdoch, Robert Charles	5	O	2017-08-09	D	51 - Exercice d'options	1 093	34.8800	MB
		O	2017-08-09	D	51 - Exercice d'options	(1 093)	42.4900	MB
Computershare Trust Company of Canada	PI	O	2017-08-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(89)	40.7900	MB
<i>Equity Swap - IGM 11</i>								
IGM Financial Inc.	1	O	2017-08-11	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(1)	40.8400	MB
<i>Options</i>								
Murdoch, Robert Charles	5	O	2017-08-09	D	51 - Exercice d'options	(1 093)	34.8800	MB
Société minière Aurvista								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hornor, B. Matthew	5	O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.3000	QC
McCarvill, Gerald Patrick	4, 6	O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.3050	QC
SOLITARIO ZINC CORP.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Herald, Christopher	4	O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.6800USD	ON
		O	2017-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.6700USD	ON
		O	2017-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.6525USD	ON
		O	2017-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	0.6610USD	ON
Hunt, Walter	5	O	2017-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.6445USD	ON
		O	2017-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.6445USD	ON
Spectral Medical Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Businskas, Anthony	5	O	2017-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.3900	ON
Guadagni, Gualtiero Piero Guido Maria	5	O	2017-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.3900	ON
Spin Master Corp.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Beardall, Chris	5	O	2017-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 640)	46.8533	ON
		O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 629)	46.3285	ON
		O	2017-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 139)	46.0709	ON
		O	2017-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(70 153)	45.8735	ON
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(207)	46.0022	ON
		O	2017-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 891)	46.2897	ON
Beder, Adam	5	O	2017-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 640)	46.8522	ON
		O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 629)	46.3285	ON
		O	2017-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 139)	46.0709	ON
		O	2017-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(121 570)	45.8649	ON
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(340)	46.0023	ON
		O	2017-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 607)	46.2892	ON
Gadbois, Benoit	4, 5	O	2017-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 640)	46.8527	ON
		O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 585)	46.3288	ON
		O	2017-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 139)	46.2275	ON
		O	2017-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(58 941)	45.8777	ON
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(178)	46.0021	ON
		O	2017-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 990)	46.2891	ON
Hess, William	5	O	2017-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 666)	46.8528	ON
		O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 649)	46.3283	ON
		O	2017-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 144)	46.0927	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale	
Titre									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Segal, Mark	5	O	2017-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 666)	46.8576	ON	
		O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 648)	46.3286	ON	
		O	2017-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 139)	46.0708	ON	
		O	2017-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(57 286)	45.8649	ON	
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(175)	46.0022	ON	
		O	2017-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 712)	46.2892	ON	
Yuen, Chi Wah	7	O	2017-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 640)	46.8528	ON	
		O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 360)	46.3612	ON	
Summit Industrial Income REIT									
<i>Parts de fiducie</i>									
<i>Morassutti, Lawrence</i>									
Caren Morassutti - RRSF	4	PI	O	2017-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 500	6.9800	ON
		O	2017-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 900	6.9787	ON	
		O	2017-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	6.9000	ON	
Supremex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
<i>Supremex Inc</i>									
	1	O	2017-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	3.9700	QC	
		O	2017-08-14	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)		QC	
		O	2017-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	7 600	4.0767	QC	
		O	2017-08-15	D	38 - Rachat ou annulation	(7 600)		QC	
Tahoe Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
<i>Clayton, Ronald Wayne</i>									
Clayton Family Trust	4, 5	PI	O	2017-08-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	5.5537USD	BC
Tamarack Valley Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
<i>GMT Capital Corp</i>									
Bay II Resource Partners LP	3	PI	O	2017-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 800	1.6800USD	AB
		O	2017-08-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	43 200	1.7000USD	AB	
		O	2017-08-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	64 800	1.6800USD	AB	
Bay Resource Partners LP	PI	O	2017-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 500	1.6800USD	AB	
		O	2017-08-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 200	1.7000USD	AB	
		O	2017-08-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75 400	1.6800USD	AB	
Bay Resource Partners Offshore Master Fund LP	PI	O	2017-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 700	1.6800USD	AB	
		O	2017-08-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	94 500	1.7000USD	AB	
		O	2017-08-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	141 800	1.6800USD	AB	
K2 Bay Resource Partners Master Fund Ltd.	PI	O	2017-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	1.6800USD	AB	
		O	2017-08-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	1.7000USD	AB	
		O	2017-08-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.6800USD	AB	
Thomas Claugus	PI	O	2017-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	1.6800USD	AB	
		O	2017-08-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 700	1.7000USD	AB	
		O	2017-08-15	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 000	1.6800USD	AB	
<i>Droits Restricted Stock Units</i>									
<i>Spitzer, Robert</i>									
	4	O	2017-06-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB	
		O	2017-08-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000	2.1700	AB	
Tanager Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
<i>Crain, Thomas Jr.</i>									
TMAST Operations LLC	4	O	2016-06-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB	
	PI	O	2016-06-27	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB	
		O	2016-12-21	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 000 000	0.1000	AB	
Pettit, Christopher John	4	O	2017-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB	
Black Oil Trust	PI	O	2017-04-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB	
		M	2017-04-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB	
ITF Child	PI	O	2017-04-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB	
		M	2017-04-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB	

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
<i>Débetures convertibles June 27 2016 USD</i>								
Braugh, Roger Sherman	4	O	2016-11-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Pettit, Christopher John Black Oil Trust	4 PI	O	2017-04-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Débetures convertibles May 3 2016</i>								
Braugh, Roger Sherman	4	O	2016-11-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Options</i>								
Crain, Thomas Jr.	4	O	2016-06-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		M	2016-06-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Technologies D-Box inc								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
Robert D., Cople	4	O	2017-08-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Options</i>								
Bernier, Louis	4	O	2017-08-14	D	50 - Attribution d'options	50 000		QC
Collins, Gary	4	O	2017-08-14	D	50 - Attribution d'options	50 000		QC
Dalaroy, Kit	4	O	2017-08-14	D	50 - Attribution d'options	50 000		QC
Lafrance, Sylvain	4	O	2017-08-14	D	50 - Attribution d'options	50 000		QC
Lamarre, Jean	4	O	2017-08-14	D	50 - Attribution d'options	100 000		QC
PHÉNIX, ÉLAINE C.	4	O	2017-08-14	D	50 - Attribution d'options	50 000		QC
Robert D., Cople	4	O	2017-08-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
Technologies Interactives Mediagrif Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dubé, Michel	4	O	2017-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	13.5000	QC
Technologies Relevium inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bertrand, Pierre	4	O	2017-04-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-06-22	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000		QC
<i>Bons de souscription</i>								
Bertrand, Pierre	4	O	2017-04-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-06-22	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000	0.1500	QC
TELUS Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Mowat, David Lawrence	4	O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	475	45.1700	BC
The Second Cup Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Serruya, Aaron	4	O	2017-08-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Fruzer Inc.	PI	O	2017-08-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Serruya, Michael	4	O	2017-08-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
2188769 Ontario Inc.	PI	O	2017-08-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Bons de souscription</i>								
Serruya, Aaron	4							
Fruzer Inc.	PI	O	2017-08-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Serruya, Michael	4							
2188769 Ontario Inc.	PI	O	2017-08-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Torex Gold Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Batoff, Mary Delores	5	O	2017-08-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	3 654		ON
Proudfoot, Dawson McNabb	5	O	2017-08-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	775		ON
Sanchez, Gabriela Micaela	5	O	2017-08-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 593		ON
Simpson, Jason Douglas	5	O	2017-08-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 771		ON
		O	2017-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	18.8300	ON
Stanford, Frederick McLae	4, 5	O	2017-08-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	26 954		ON
Stephen, Anne Elizabeth	5	O	2017-08-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	666		ON
Swinoga, Jeffrey Anthony	5	O	2017-08-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 312		ON
<i>Droits Restricted Share Units ("RSUs")</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Batoff, Mary Delores	5	O	2017-08-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(3 654)		ON
Proudfoot, Dawson McNabb	5	O	2017-08-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(775)		ON
Sanchez, Gabriela Micaela	5	O	2017-08-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 593)		ON
Simpson, Jason Douglas	5	O	2017-08-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 771)		ON
Stanford, Frederick McLae	4, 5	O	2017-08-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(26 954)		ON
Stephen, Anne Elizabeth	5	O	2017-08-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(666)		ON
Swinoga, Jeffrey Anthony	5	O	2017-08-05	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 312)		ON
Total Energy Services Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Chow, George K.	4							
RRSP - Wendy Chow	PI	O	2017-08-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	11.5500	AB
Halyk, Daniel Kim	4, 5	O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	11.4400	AB
Total Energy Services Inc	1							
ITF Employee Plan	PI	O	2017-08-15	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	11.3800	AB
<i>Options</i>								
Ting, Ashley Desiree	5	O	2017-08-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
		O	2017-08-10	D	50 - Attribution d'options	60 000		AB
Tourmaline Oil Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Elick, John William	4	O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	26.8600	AB
Rose, Mike	5	O	2017-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	25.0925	AB
TransCanada Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bergeron, Louis	7							
Helene Morneau	PI	O	2017-08-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	63.6800	AB
		O	2017-08-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	63.1400	AB
Burney, Derek Hudson	4							
Thunder Bay Holding Ltd.	PI	O	2017-08-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	63.4700	AB
Robinson, Tracy	7	O	2017-06-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	62.6900	AB
Tricon Capital Group Inc.								
<i>Deferred Share Units</i>								
Gluskin, Ira	4	O	2017-08-14	D	46 - Contrepartie de services	2 163	10.9800	ON
KNOWLTON, JOHN MICHAEL ARTHUR	4	O	2017-08-14	D	46 - Contrepartie de services	854	10.9800	ON
Matthews, Sian Margaret	4	O	2017-08-14	D	46 - Contrepartie de services	2 391	10.9800	ON
Sacks, Peter	4	O	2017-08-14	D	46 - Contrepartie de services	854	10.9800	ON
True North Commercial Real Estate Investment Trust								
<i>Options</i>								
Allison, Margaret Ann	5	O	2017-08-11	D	50 - Attribution d'options	10 000	6.1700	ON
Baryshnik, Jeff Matthew	4	O	2017-08-11	D	50 - Attribution d'options	10 000	6.1700	ON
Biggar, William John	4	O	2017-08-11	D	50 - Attribution d'options	10 000	6.1700	ON
Cardy, Roland	4	O	2017-08-11	D	50 - Attribution d'options	10 000	6.1700	ON
Drimmer, Daniel	4, 3	O	2017-08-11	D	50 - Attribution d'options	60 000	6.1700	ON
Ossip, Alon Samuel	4	O	2017-08-11	D	50 - Attribution d'options	10 000	6.1700	ON
Poklar, Sandy Ivan	4	O	2017-08-11	D	50 - Attribution d'options	10 000	6.1700	ON
Sherren, Tracy	5	O	2017-08-11	D	50 - Attribution d'options	60 000	6.1700	ON
Tucows Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ralls, Rawleigh Hazen	4	O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 807)	55.5800USD	ON
		O	2017-08-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 851)	56.3000USD	ON
Unigold Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Tremblay, Norman	3	O	2017-08-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 000	0.2400	ON
		O	2017-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	0.2550	ON
		O	2017-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.2550	ON
		O	2017-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2500	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Uni-Sélect Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Sephton, Peter Charles	5	O	2017-08-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
<i>Options</i>								
Sephton, Peter Charles	5	O	2017-08-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-08-07	D	50 - Attribution d'options	312 001	28.8380	QC
United Corporations Limited								
<i>Actions ordinaires</i>								
E-L Financial Corporation Limited	3	O	2017-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	97.1100	ON
Urbana Corporation								
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>								
Urbana Corporation	1	O	2017-07-17	D	38 - Rachat ou annulation	91 900	3.2900	ON
		O	2017-07-17	D	38 - Rachat ou annulation	(91 900)		ON
Valeant Pharmaceuticals International, Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Ackermann, Christina	5	O	2016-08-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	14 614	15.3700USD	QC
		O	2017-08-09	D	97 - Autre	(6 046)	15.3700USD	QC
Paulson, John	4							
Paulson Partners LP	PI	O	2017-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(578 665)	14.6595USD	QC
Paulson Partners Premium LP	PI	O	2017-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 700)	14.6595USD	QC
<i>Droits Restricted Share Units (RSUs)</i>								
Ackermann, Christina	5	O	2017-08-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(14 614)		QC
<i>Obligations Corporate Bond 5.875 05/15/2023</i>								
Paulson, John	4							
Paulson Credit Opportunities Master Ltd	PI	O	2017-08-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 2 000 000.00)	84.6250USD	QC
		O	2017-08-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 8 000 000.00)	84.5000	QC
		M	2017-08-11	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 8 000 000.00)	84.5000USD	QC
<i>Obligations Corporate Bond 6.125 04/15/2025</i>								
Paulson, John	4							
Paulson Credit Opportunities Master Ltd	PI	O	2017-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 37 000 000.00)	84.0000USD	QC
		O	2017-08-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 13 000 000.00)	84.9170USD	QC
<i>Swap sur actions - Position acheteur</i>								
Paulson, John	4							
Separately Managed Account	PI	O	2017-06-14	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		M	2017-06-14	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2017-08-09	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(603 000)	14.6046USD	QC
Velan Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Velan Inc.	1	O	2017-08-02	D	38 - Rachat ou annulation	(22 600)		QC
Vermilion Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hergott, Terrance Gerald	5							
Lori Hergott	PI	O	2017-08-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	40.1500	AB
		O	2017-08-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	40.1800	AB
		O	2017-08-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	40.2000	AB
Versus Systems Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Tingle, Brian	4	O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	0.4800	BC
		O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.4750	BC
		O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 000	0.4700	BC
		O	2017-08-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	70 000	0.4400	BC
		O	2017-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.4000	BC
Victoria Gold Corp. (formerly Victoria Resource Corporation)								
<i>Actions ordinaires</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Vista Gold Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Clark, John	4	O	2017-08-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	32 000		BC
		O	2017-08-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	30 000		BC
Earnest, Frederick H.	5	O	2017-08-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	216 500		BC
		M	2017-08-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	117 691		BC
		O	2017-08-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	98 284	98284.0000	BC
Engele, John	5	O	2017-08-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	52 839	52839.0000	BC
		O	2017-08-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	63 330		BC
Eppler, W. Durand	7	O	2017-08-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	32 000		BC
		O	2017-08-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	30 000		BC
Ogryzlo, Charles Thomas	4	O	2017-08-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	32 000		BC
		O	2017-08-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	30 000		BC
Richings, Michael	4	O	2017-08-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	32 000		BC
		O	2017-08-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	30 000		BC
Rozelle, John W.	5	O	2017-08-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	39 783		BC
		O	2017-08-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	47 511		BC
Stevenson, Tracy	4	O	2017-08-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	32 000		BC
		O	2017-08-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	30 000		BC
<i>Options</i>								
Engele, John	5	O	2017-08-13	D	52 - Expiration d'options	(200 000)		BC
<i>RSU</i>								
Clark, John	4	O	2017-08-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(32 000)		BC
		O	2017-08-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(30 000)		BC
Earnest, Frederick H.	5	O	2017-08-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(216 500)		BC
		M	2017-08-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(117 691)		BC
		O	2017-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	(98 809)		BC
		O	2017-08-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(180 800)		BC
		M	2017-08-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(98 284)		BC
		O	2017-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	(82 516)		BC
Engele, John	5	O	2017-08-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(52 839)		BC
		O	2017-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	(44 361)		BC
		O	2017-08-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(63 330)		BC
		O	2017-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	(53 170)		BC
Eppler, W. Durand	7	O	2017-08-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(32 000)		BC
		O	2017-08-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(30 000)		BC
Ogryzlo, Charles Thomas	4	O	2017-08-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(32 000)		BC
		O	2017-08-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(30 000)		BC
Richings, Michael	4	O	2017-08-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(32 000)		BC
		O	2017-08-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(30 000)		BC
Rozelle, John W.	5	O	2017-08-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(39 783)		BC
		O	2017-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	(23 017)		BC
		O	2017-08-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(47 511)		BC
		O	2017-08-08	D	38 - Rachat ou annulation	(27 489)		BC
Stevenson, Tracy	4	O	2017-08-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(32 000)		BC
		O	2017-08-08	D	57 - Exercice de droits de souscription	(30 000)		BC
Wabi Exploration Inc. (formerly Mikotel Networks Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hoback, Randy	4	O	2017-08-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Wallbridge Mining Company Limited								
<i>Droits DSU</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
Ellingham, Elaine	4	O	2017-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	109 243		ON
Farsangi, Parviz	4	O	2017-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	119 643		ON
Galipeau, René Réal	4	O	2017-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	123 214		ON
HOLMES, WILLIAM WARREN	4	O	2017-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	126 786		ON
Sittler, Darryl	4	O	2017-08-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	96 429		ON
<i>Options</i>								
Day, Shawn	4	O	2017-08-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2017-08-10	D	50 - Attribution d'options	200 000		ON
Wesdome Gold Mines Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Laplante, Benoit	5	O	2017-08-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(34 800)	2.2200	ON
Western Energy Services Corp.								
<i>Options</i>								
Harrison, Richard Merle	5	O	2017-08-09	D	52 - Expiration d'options	(10 000)		AB
Trann, David George	5	O	2017-08-09	D	52 - Expiration d'options	(6 667)		AB
WesternOne Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Turner, Thomas Richard	4	O	2017-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	1.3700	BC
		O	2017-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	1.3693	BC
		O	2017-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	1.3600	BC
<i>Restricted Stock Award</i>								
Blake, Peter James	5	O	2017-08-15	D	59 - Exercice au comptant	(2 240)		BC
Shorten, Geoffrey	7	O	2017-08-15	D	59 - Exercice au comptant	(746)	1.5195	BC
WestJet Airlines Ltd.								
<i>Actions ordinaires - Voting</i>								
Munroe, Barbara Elaine	5	O	2017-08-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 762)	25.6878	AB
Westport Fuel Systems Inc.								
<i>Restricted Share Units</i>								
Eprile, Brenda	4	O	2017-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	62 500		BC
		O	2017-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	43 750		BC
Harris, Anthony	4	O	2017-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	40 625		BC
Johnston, Colin Shearer	4	O	2017-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	40 625		BC
Mackie, Scott	4	O	2017-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	40 625		BC
Nunn, Rodney Thomas	4	O	2017-07-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	40 625		BC
Wheaton Precious Metals Corp. (formerly Silver Wheaton Corp.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Brown, Gary Duncan	5	O	2017-08-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	23.7910	BC
Whitecap Resources Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fagerheim, Grant Bradley	4, 5	O	2017-08-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	8.9374	AB
Zargon Oil & Gas Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Burden, Leslie Edward	5	O	2017-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	889	0.5392	AB
L Burden RRSP	PI	O	2017-07-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 076	5392.0000	AB
Doetzel, Randolph John	5	O	2017-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 367	0.5392	AB
Hansen, Craig Henry	4, 5	O	2017-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 462	0.5392	AB
C Hansen - Registered	PI	O	2017-07-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 326	0.5392	AB
Hustad, Christopher Michael	5	O	2017-07-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 080	0.5392	AB
Peplinski, James	4	O	2017-08-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(158 823)	0.4850	AB
Cathy Peplinski	PI	O	2017-08-11	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(95 965)	0.4850	AB

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

L'information publiée dans cette annexe provient du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Vous y trouverez une liste des opérations d'initiés assujettis déclarées hors délai pour lesquels l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») agit à titre d'autorité principale. Ces opérations sont codifiées « R ». Veuillez accéder à SEDI (www.sedi.ca) pour consulter les opérations d'initiés assujettis déclarées hors délai pour lesquels l'Autorité n'agit pas à titre d'autorité principale.

L'Autorité rappelle aux initiés assujettis qu'ils doivent, en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (« LVM »), déclarer en format SEDI leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti de façon exacte et claire, et ce, dans un délai de **cinq jours**, sauf dans certains cas précis.

L'initié assujetti qui ne respecte pas le délai prescrit pour déposer une déclaration d'initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire. La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 de la LVM et à l'article 271.14 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, r. 50. Une sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés assujettis pour lesquels l'Autorité agit à titre d'autorité principale.

L'Autorité rappelle qu'elle prendra les mesures appropriées envers les initiés récidivistes, notamment au moyen de poursuites pénales à l'égard de ces derniers. Un initié qui ne dépose pas sa déclaration en temps opportun commet une faute grave, puisqu'il prive ainsi les investisseurs de renseignements pouvant influencer leur décision d'investissement.

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Bedell, Jr., Richard L.	Magna Terra Minerals Inc.	2017-05-18	2017-08-16	QC
Benthin, Mark	Groupe DMD connexions santé numériques inc. (anciennement Aptilon Corporation)	2017-08-04	2017-08-11	QC
Bertrand, Pierre	Technologies Relevium inc.	2017-06-22	2017-08-16	QC
Johnson, Daniel	Bombardier Inc.	2017-08-04	2017-08-10	QC

**ANNEXE 4 - LISTE DES TITRES POUVANT CONSTITUER DES ACTIONS VALIDES POUR
L'APPLICATION DU RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS II**

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Acasti Pharma Inc.	Actions inscrites	2014-01-24	Actions ordinaires	2017-12-31
CO ₂ Solution inc.	Actions inscrites	2014-11-03	Actions ordinaires	2017-12-31
Diagnocure Inc.	Actions inscrites	2014-01-01	Actions ordinaires	2017-12-31
Groupe CVTech inc.	Actions inscrites	2014-08-12	Actions ordinaires	2017-12-31
Junex inc.	Actions inscrites	2014-10-16	Actions ordinaires	2017-12-31
Lumenpulse inc.	Actions inscrites	2014-03-19	Action ordinaires	2017-12-31
Mines Richmont Inc.	Actions inscrites	2014-04-10	Actions ordinaires	2017-12-31
Neptune Technologies et Bioressources Inc.	Actions inscrites	2014-01-01	Actions ordinaires	2017-12-31
Opsens inc.	Actions inscrites	2014-01-21	Actions ordinaires	2017-12-31
Pétrolia Inc.	Actions inscrites	2014-02-21	Actions ordinaires	2017-12-31

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS**Rapport d'inspection de la Chambre de la sécurité financière**

L'Autorité des marchés financiers (« Autorité ») publie le rapport d'inspection de la Chambre de la sécurité financière (« CSF »). On peut consulter sur le site Web de l'Autorité le rapport d'inspection de la CSF sous le lien suivant :

<https://lautorite.gc.ca/professionnels/structures-de-marche/organismes-dautoregulation/>

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

Aucune information

7.3.2 Publication

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (la « CDS ») – Modifications importantes des Procédés et Méthodes de la CDS relatives à la gestion des garanties en espèces en devise canadienne

L'Autorité des marchés financiers publie le projet, de modifications importantes des Procédés et Méthodes de la CDS relatives à la gestion des garanties en espèces en devise canadienne déposé par la CDS, afin d'harmoniser sa politique de gestion des garanties en espèces en prévision des changements relatifs au mode de calcul du fonds de défaillance, et afin de se conformer à ses propres restrictions bancaires.

(Les textes sont reproduits ci-après).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 15 septembre 2017, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514.864.6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Francis Coche
Analyste produits dérivés
Direction principale de l'encadrement des structures de marché
Téléphone : 514.395.0337, poste 4343
Numéro sans frais : 1.877.525.0337
Télécopieur : 514.873.7455
Courrier électronique : francis.coche@lautorite.qc.ca

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes des Procédés et méthodes de la CDS relatives à la gestion des garanties en espèces en devise canadienne

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS^{MD} »)

MODIFICATIONS IMPORTANTES DES PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

GESTION DES GARANTIES EN ESPÈCES EN DEVISE CANADIENNE

SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

A. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

La Caisse canadienne de dépôt de valeurs (« CDS ») a le statut d'infrastructure essentielle pour le marché canadien, et en raison de cette désignation et d'autres règlements applicables aux marchés financiers auxquels elle est assujettie, la CDS doit respecter les Principes pour les infrastructures de marchés financiers (« PIMF »), comme établis par le Comité sur les paiements et les infrastructures de marché (« CPIM ») de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (« OICV »). Lorsqu'une telle mesure est justifiée, les normes de la CDS doivent assurer que les parties externes, par leur utilisation des systèmes de la CDS, n'exposent pas la CDS ou ses parties prenantes à un risque opérationnel excessif.

Contexte

À la suite d'examens tenus lors de récentes rencontres du comité consultatif sur le risque de la CDS, celle-ci prévoit modifier certaines pratiques de gestion du risque afin de garantir sa conformité aux normes réglementaires énoncées dans les PIMF. Plus précisément, le service de règlement net continu (« RNC ») de la CDS est touché par le Principe 4 des PIMF – Risque de crédit –, un principe qui exige que les contreparties centrales s'assurent de détenir les ressources financières suffisantes pour couvrir une défaillance présentant la plus grande exposition au risque (y compris en ce qui a trait à ses sociétés affiliées). Ce niveau de couverture est communément appelé le « premier seuil de couverture ».

Le Principe 4 des PIMF – Risque de crédit – souligne qu'« une contrepartie centrale [...] devrait toujours disposer de ressources financières suffisantes pour faire face à un grand nombre de scénarios de crise possibles qui devraient recouvrir, mais sans s'y limiter, le défaut de deux participants et de leurs entités affiliées susceptible d'engendrer, dans des conditions de marché extrêmes mais plausibles, l'exposition au risque de crédit agrégé la plus importante pour la contrepartie centrale. »¹

Pour satisfaire à l'exigence du premier seuil de couverture, la CDS prévoit modifier le mode de calcul du fonds de défaillance du RNC d'ici la fin de 2017, en adéquation avec les obligations réglementaires. En conséquence, la CDS s'attend à des changements du point de vue de la valeur et de la variabilité du fonds de défaillance du RNC. Afin de régler les questions de volatilité et de variabilité de la valeur liées aux appels de garantie, la CDS a revu ses procédures de gestion des garanties en espèces fournies par ses adhérents et elle a déterminé que sa politique de gestion des garanties en espèces devait être modifiée.

Modifications proposées

À l'heure actuelle, les adhérents sont tenus de conserver à la CDS un montant de garantie équivalent, au minimum, à leur contribution requise au fonds des adhérents du RNC et au fonds de défaillance du RNC. Les exigences en matière de garantie de la CDS sont communiquées aux adhérents le jour

¹ <https://www.cds.ca/resource/fr/180>

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes des Procédés et méthodes de la CDS relatives à la gestion des garanties en espèces en devise canadienne

ouvrable de l'opération (T+0) avant 9 h (heure de l'Est). Les adhérents doivent ensuite satisfaire à ces exigences, sans aucun seuil limite, par la mise en gage de valeurs acceptables ou d'espèces avant 10 h (heure de l'Est), conformément aux *Procédés et méthodes de la CDS à l'intention des adhérents*.²

Toutefois, les dispositions bancaires de la CDS à l'égard des garanties en espèces sont assujetties à certains seuils de retrait et de dépôt, à des périodes d'avis et à des restrictions. En conséquence du changement récent du moment de la novation des opérations au RNC (le jour précédant la date de valeur) et en prévision des modifications proposées du mode de calcul du fonds de défaillance du RNC³, les seuils de retrait et de dépôt susmentionnés pourraient entraîner, dans certaines situations déterminées, l'incapacité de la CDS à fournir le jour même la valeur des dépôts et des retraits des garanties en espèces.

Afin d'atténuer ce risque, les seuils suivants s'appliqueront aux demandes de retrait et de dépôt relatives à toutes les garanties en espèces libellées en dollars canadiens visant à la fois le fonds des adhérents du RNC et le fonds de défaillance du RNC :

Retraits de garanties en espèces

Lorsque la CDS reçoit une demande de retrait de garantie en espèces avant 10 h, heure de l'Est (à T+0) :

- les montants de 10 millions de dollars ou moins pourront être retirés après 10 h, heure de l'Est, le jour ouvrable suivant (à T+1).*
- les montants supérieurs à 10 millions de dollars pourront être retirés après 10 h, heure de l'Est, deux jours ouvrables après le dépôt de la demande (à T+2).

*Sous réserve des restrictions bancaires applicables à la CDS, la CDS confirmera avant 10 h 30, heure de l'Est, si une demande de retrait d'un adhérent ne peut être satisfaite avant la date limite à T+1.

Dépôts de garanties en espèces libellées en dollars canadiens

La CDS continuera d'accepter les dépôts en espèces de n'importe quel montant aux fins de constitution de la garantie. Lorsqu'une demande de dépôt en espèces aux fins de constitution de la garantie est reçue avant 10 h, heure de l'Est (à T+0), l'adhérent a rempli ses exigences de garantie et est réputé être conforme.

Toutefois, en raison des dispositions et des restrictions bancaires de la CDS relatives aux dépôts en espèces, la CDS demande que les adhérents substituent des valeurs mobilières aux montants de garantie en espèces supérieurs à 10 millions de dollars avant 13 h, heure de l'Est, le jour du dépôt, le solde résiduel en espèces devant être équivalent ou inférieur à 10 millions de dollars.

Les garanties déposées sous forme de valeurs mobilières ne sont assujetties à aucune obligation d'avis, que ce soit aux fins de dépôt ou de retrait. Les adhérents qui déposent des garanties sous forme de valeurs mobilières ne sont pas touchés par les seuils susmentionnés.

² <https://www.cds.ca/resource/fr/65>

³ <https://www.cds.ca/resource/fr/229>

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes des Procédés et méthodes de la CDS relatives à la gestion des garanties en espèces en devise canadienne

B. NATURE ET OBJET DU PROJET DE MODIFICATION DES PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

Les modifications proposées des Procédés et méthodes de la CDS visent (i) à harmoniser la politique de gestion des garanties en espèces de la CDS avec les changements prévus de volatilité et de variabilité de la valeur liées aux appels de garantie pour tenir compte des modifications ultérieures du mode de calcul du fonds de défaillance du RNC et (ii) à permettre à la CDS d'être conforme à ses dispositions bancaires en ce qui a trait à certains seuils de retrait et de dépôt, à certaines périodes d'avis et restrictions.

C. INCIDENCE DES MODIFICATIONS PROPOSÉES DES PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

- **Services de dépôt et de compensation CDS inc.** – Les modifications contribueront au respect des normes des PIMF en matière de risque de crédit et permettront d'assurer la conformité aux dispositions bancaires de la CDS.
- **Adhérents de la CDS** – Les modifications pourraient conduire certains adhérents à s'appuyer davantage sur des valeurs mobilières pour constituer la garantie mise en gage auprès de la CDS relativement à leurs contributions au fonds des adhérents au RNC et au fonds de défaillance du RNC.

C.1 Concurrence

Sans objet

C.2 Risques et coûts de conformité

Les modifications entraîneront des changements dans la gestion des garanties en espèces pour les services de compensation, de règlement et de dépôt de la CDS, mais celle-ci ne prévoit pas d'autres risques ni d'autres coûts de conformité qui pourraient échoir à ses adhérents ou à d'autres intervenants.

C.3 Comparaison avec les normes internationales – (a) le Comité sur les paiements et les infrastructures de marché (« CPIM ») de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (« OICV »), (b) le Comité technique de l'OICV et (c) le Groupe des Trente

Les PIMF du CPIM de l'OICV prescrivent des normes minimales à l'échelle internationale qui visent à améliorer la sécurité et l'efficacité des mécanismes de compensation, de règlement et d'enregistrement. Ces normes visent à limiter le risque systémique et à favoriser la transparence et la stabilité financière. Elles s'appliquent aux contreparties centrales de compensation, aux dépositaires centraux de titres et aux systèmes de règlement des titres, trois rôles qu'assume la CDS dans ses activités liées aux infrastructures de marché.

Conformément aux modalités des exigences énoncées dans la décision de reconnaissance de la CDS, la CDS révisé ses pratiques de gestion du risque afin de se conformer aux PIMF en ce qui concerne les changements apportés à la norme du premier seuil de couverture. L'examen du Principe 4 des PIMF – Risque de crédit – a relevé la nécessité d'apporter des modifications aux montants exigés aux fins de constitution de la garantie par les adhérents en ce qui a trait au fonds de défaillance du RNC et, ultérieurement, la nécessité d'apporter des modifications à la politique de gestion des garanties en espèces de la CDS.

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes des Procédés et méthodes de la CDS relatives à la gestion des garanties en espèces en devise canadienne

D. DESCRIPTION DU PROCESSUS DE RÉDACTION DES PROCÉDÉS ET MÉTHODES

D.1 Contexte d'élaboration et consultation

Ce projet de modification découle de l'examen interne de la CDS quant à sa conformité aux PIMF dans le cadre des changements proposés du mode de calcul du fonds de défaillance du RNC, et vise à maintenir la conformité de la CDS envers ses propres dispositions bancaires.

En mai et juin de cette année, la CDS a présenté au sous-comité des titres d'emprunt et des titres de participation du Comité d'analyse du développement stratégique (le « CADS ») son projet de modification du processus de gestion des garanties en espèces aux fins de sollicitation de commentaires. Le sous-comité des titres d'emprunt et des titres de participation du CADS compte parmi ses membres des représentants des adhérents de la CDS et se réunit mensuellement. Les gestionnaires des relations avec la clientèle de la CDS ont communiqué avec leurs clients afin de leur transmettre des mises à jour quant à l'état d'avancement des modifications proposées.

D.2 Processus de rédaction des Procédés et méthodes

Les modifications proposées des Procédés et méthodes de la CDS ont été rédigées par le groupe de relations avec la clientèle et de développement de produits de la CDS et ont par la suite été étudiées et approuvées par le CADS de la CDS. Le CADS détermine ou étudie, surveille et priorise les projets de développement des systèmes de la CDS et les autres modifications proposées par les adhérents et la CDS. Le CADS compte parmi ses membres des représentants des adhérents de la CDS et il se réunit mensuellement.

Les modifications ont été examinées et approuvées par le CADS le 27 juillet 2017.

D.3 Questions prises en considération

La question de l'incidence opérationnelle que les modifications pourraient avoir pour les adhérents de la CDS a été étudiée, comme décrit dans la section C du présent avis.

D.4 Consultation

La CDS favorise la consultation par divers moyens, notamment à la faveur de réunions régulières des sous-comités du CADS, qui servent de tribune à l'examen approfondi des exigences, et de réunions avec les centres de traitement à façon, afin de discuter de l'incidence potentielle des modifications à leur égard. Toutes les initiatives de développement sont également présentées au groupe de travail de la Section des administrateurs financiers (« SAF ») de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM »).

D.5 Solutions de rechange envisagées

Des solutions de rechange présentant de légères variantes quant aux échéanciers proposés, ainsi que le concept du paiement d'intérêt sur les montants de garanties en espèces, ont également été étudiés.

D.6 Plan de mise en œuvre

Le projet de modification des Procédés et méthodes a été communiqué à tous les adhérents de la CDS concernés par l'intermédiaire de l'équipe de gestion des relations avec la clientèle, ainsi que du CADS et de son sous-comité des titres d'emprunt et des titres de participation. La CDS distribuera un bulletin

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes des Procédés et méthodes de la CDS relatives à la gestion des garanties en espèces en devise canadienne

à tous les adhérents de la CDS la semaine précédant la mise en œuvre afin de leur rappeler les modifications à venir et de leur confirmer la date d'entrée en vigueur de ces modifications.

La CDS est reconnue à titre de chambre de compensation par l'Autorité des marchés financiers en vertu de l'article 169 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec, ainsi qu'à titre d'agence de compensation par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario en vertu du paragraphe 21.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario et par la British Columbia Securities Commission en vertu du paragraphe 24d) de la *Securities Act* de la Colombie-Britannique. De plus, la CDS est réputée être la chambre de compensation pour le CDSX^{MD}, système de compensation et de règlement désigné par la Banque du Canada en vertu de l'article 4 de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*. L'Autorité des marchés financiers, la Banque du Canada, la British Columbia Securities Commission et la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario seront ci-après collectivement appelées les « autorités de reconnaissance ».

Les modifications des Procédés et méthodes de la CDS à l'intention des adhérents devraient entrer en vigueur après leur approbation par les autorités de reconnaissance à la suite de la publication de l'avis et sollicitation de commentaires auprès du public.

E. CHANGEMENTS APPORTÉS AUX SYSTÈMES TECHNOLOGIQUES

E.1 CDS

Aucun changement des systèmes technologiques de la CDS n'est nécessaire.

E.2 Adhérents de la CDS

Aucun changement des systèmes technologiques des adhérents de la CDS n'est nécessaire.

E.3 Autres intervenants du marché

Aucun changement des systèmes technologiques des centres de traitement à façon, des fournisseurs ou des non-adhérents n'est nécessaire.

F. COMPARAISON AVEC LES AUTRES AGENCES DE COMPENSATION

Aucune comparaison avec d'autres agences ou chambres de compensation n'a été effectuée. La CDS entreprend ce projet de modification pour s'assurer de sa conformité aux PIMF dans le cadre des changements proposés du mode de calcul du fonds de défaillance du RNC, et pour maintenir sa conformité envers ses propres dispositions bancaires.

G. ÉVALUATION DE L'INTÉRÊT PUBLIC

La CDS a déterminé que le projet de modification n'est pas contraire à l'intérêt public.

H. COMMENTAIRES

Veuillez faire parvenir vos commentaires écrits à l'égard des modifications proposées dans les 30 jours civils suivant la date de publication du présent avis dans le Bulletin de l'Autorité des marchés financiers,

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes des Procédés et méthodes de la CDS relatives à la gestion des garanties en espèces en devise canadienne

dans le bulletin de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et dans le bulletin de la British Columbia Securities Commission aux coordonnées suivantes :

George Kormas
 Chef de la gestion des risques
 Services de dépôt et de compensation CDS inc.
 85, rue Richmond Ouest
 Toronto (Ontario) M5H 2C9

Téléphone : 514 871-7881
 Courriel : George.Kormas@tmx.com

Veillez également faire parvenir un exemplaire de ces commentaires à l'Autorité des marchés financiers, à la British Columbia Securities Commission et à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, aux personnes indiquées ci-après :

M^e Anne-Marie Beaudoin
 Secrétaire générale
 Autorité des marchés financiers
 800, rue du Square-Victoria, 22^e étage
 C.P. 246, tour de la Bourse
 Montréal (Québec) H4Z 1G3

Télécopieur : 514 864-6381
 Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Doug MacKay
 Manager, Market and SRO Oversight
 British Columbia Securities Commission
 701, rue West Georgia
 C.P. 10142, Pacific Centre
 Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2

Télécopieur : 604 899-6506
 Courriel : dmackay@bcsc.bc.ca

Directrice, Réglementation des marchés
 Direction de la réglementation des marchés
 Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
 Bureau 1903, C.P. 55
 20, rue Queen Ouest
 Toronto (Ontario) M5H 3S8

Télécopieur : 416 595-8940
 Courriel : marketregulation@osc.gov.on.ca

Bruce Sinclair
 Securities Market Specialist
 British Columbia Securities Commission
 701, rue West Georgia
 C.P. 10142, Pacific Centre
 Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2

Télécopieur : 604 899-6506
 Courriel : bsinclair@bcsc.bc.ca

La CDS mettra à la disposition du public, sur demande, des exemplaires des commentaires reçus au cours de la période de sollicitation de commentaires.

I. MODIFICATIONS PROPOSÉES DES PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

Le projet de modification des Procédés et méthodes de la CDS peut être consulté à partir de la page Web des Modifications apportées à la documentation à l'adresse <https://www.cds.ca/newsroom/publications>

CHAPITRE 15 GESTION DES GARANTIES

Garanties admissibles

- ⁴ Les titres émis par les membres d'un fonds commun ou d'un fonds ou une « famille » d'un membre d'un fonds commun ou d'un fonds ne sont pas admissibles à la garantie afférente au fonds commun ou au fonds.
- ⁵ Cote R-1 [faible] attribuée par DBRS, A-1 [moyenne] attribuée par S&P ou P1 attribuée par Moody's.
- ⁶ Cote R1 [moyenne] attribuée par DBRS ou A-1 [moyenne] attribuée par S&P. Émetteur ayant une cote minimale de AA attribuée par la CDS.
- ⁷ Cote A [faible] attribuée par DBRS, A- attribuée par S&P ou A3 attribuée par Moody's.
- ⁸ 100 pour cent de la contribution doit être versée en dollars américains.

15.1.1 Livraison d'un montant en espèces libellé en dollars canadiens aux fins de constitution de la garantie

Pour mettre en gage un montant en espèces en dollars canadiens aux fins de constitution de la garantie, les adhérents doivent effectuer un paiement STPGV au compte de garantie en espèces de la CDS à la Banque du Canada au moyen d'un message SWIFT MT205. La Banque du Canada confirme à la CDS que les fonds STPGV ont été déposés au compte de la CDS, puis la CDS inscrit la valeur du montant en espèces reçu au Système de gestion de la garantie.

Le tableau ci-dessous présente les renseignements dont doit faire état le message SWIFT MT205.

Champ	Description
related reference	Inscrire le code du fonds commun de garantie ou du fonds des adhérents
BANK OF CANADA TRANSIT	Inscrire le numéro de domiciliation de la Banque du Canada : 00006177
SWIFT ADDRESS	Inscrire l'adresse SWIFT : BCANCAW2
Beneficiary name	Inscrire le nom du bénéficiaire : THE CANADIAN DEPOSITORY FOR SECURITIES LIMITED
Beneficiary account	Inscrire le numéro de compte du bénéficiaire (numéro de compte de la CDS à la Banque du Canada, qui agit à titre de banquier STPGV de la CDS) : 154513
Beneficiary BIC	Inscrire le numéro BIC du bénéficiaire : CDSLCAAT

Dépôts en espèces libellés en dollars canadiens

Au moment de déposer des fonds libellés en dollars canadiens aux fins de constitution de la garantie :

- Les adhérents peuvent substituer des valeurs mobilières aux montants de garantie de plus de 10 millions de dollars avant 13 h (HE) le jour du dépôt.
- Tout solde résiduel en espèces doit être inférieur ou égal à 10 millions de dollars.

CHAPITRE 15 GESTION DES GARANTIES
Garanties admissibles

Retraits en espèces libellés en dollars canadiens

Lorsqu'une demande de retrait en espèces est reçue avant 10 h (HE) :

- Les retraits visant un montant inférieur ou égal à 10 millions de dollars peuvent être réalisés après 10 h (HE) le jour ouvrable suivant la demande de retrait.
- Les retraits visant un montant supérieur à 10 millions de dollars peuvent être réalisés après 10 h (HE) deux jours ouvrables après la demande de retrait.

15.1.2 Livraison d'un montant en espèces libellé en dollars américains aux fins de constitution de la garantie

Fonds commun de garantie des emprunteurs en dollars américains

Pour mettre en gage un montant en espèces en dollars américains aux fins de constitution de la garantie au fonds commun de garantie des emprunteurs en dollars américains, les adhérents doivent effectuer un paiement FedWire au compte de la CDS indiqué ci-après à la Harris National Association. La CDS surveille ce compte afin de vérifier que les fonds y sont bel et bien déposés, puis elle inscrit la valeur du montant en espèces reçu au Système de gestion de la garantie.

Le tableau ci-dessous présente les renseignements dont doit faire état le paiement FedWire.

Bank	Inscrire le nom de la banque : Harris National Association
Telegraphic ID	Inscrire le code télégraphique : HARRIS CHGO
Account number	Inscrire le numéro de compte : 203-213-4
ABA number	Inscrire le code ABA : 071000288
FAO	Inscrire le nom du propriétaire du compte de fonds (y compris le code du fonds commun de garantie) : CDS CLEARING AND DEPOSITORY SERVICES INC.

CHAPITRE 15 GESTION DES GARANTIES

Garanties admissibles

- ⁴ Les titres émis par les membres d'un fonds commun ou d'un fonds ou une « famille » d'un membre d'un fonds commun ou d'un fonds ne sont pas admissibles à la garantie afférente au fonds commun ou au fonds.
- ⁵ Cote R-1 [faible] attribuée par DBRS, A-1 [moyenne] attribuée par S&P ou P1 attribuée par Moody's.
- ⁶ Cote R1 [moyenne] attribuée par DBRS ou A-1 [moyenne] attribuée par S&P. Émetteur ayant une cote minimale de AA attribuée par la CDS.
- ⁷ Cote A [faible] attribuée par DBRS, A- attribuée par S&P ou A3 attribuée par Moody's.
- ⁸ 100 pour cent de la contribution doit être versée en dollars américains.

15.1.1 Livraison d'un montant en espèces libellé en dollars canadiens aux fins de constitution de la garantie

Pour mettre en gage un montant en espèces en dollars canadiens aux fins de constitution de la garantie, les adhérents doivent effectuer un paiement STPGV au compte de garantie en espèces de la CDS à la Banque du Canada au moyen d'un message SWIFT MT205. La Banque du Canada confirme à la CDS que les fonds STPGV ont été déposés au compte de la CDS, puis la CDS inscrit la valeur du montant en espèces reçu au Système de gestion de la garantie.

Le tableau ci-dessous présente les renseignements dont doit faire état le message SWIFT MT205.

Champ	Description
related reference	Inscrire le code du fonds commun de garantie ou du fonds des adhérents
BANK OF CANADA TRANSIT	Inscrire le numéro de domiciliation de la Banque du Canada : 00006177
SWIFT ADDRESS	Inscrire l'adresse SWIFT : BCANCAW2
Beneficiary name	Inscrire le nom du bénéficiaire : THE CANADIAN DEPOSITORY FOR SECURITIES LIMITED
Beneficiary account	Inscrire le numéro de compte du bénéficiaire (numéro de compte de la CDS à la Banque du Canada, qui agit à titre de banquier STPGV de la CDS) : 154513
Beneficiary BIC	Inscrire le numéro BIC du bénéficiaire : CDSLCAAT

Dépôts en espèces libellés en dollars canadiens

Au moment de déposer des fonds libellés en dollars canadiens aux fins de constitution de la garantie :

- Les adhérents peuvent substituer des valeurs mobilières aux montants de garantie de plus de 10 millions de dollars avant 13 h (HE) le jour du dépôt.
- Tout solde résiduel en espèces doit être inférieur ou égal à 10 millions de dollars.

CHAPITRE 15 GESTION DES GARANTIES
Garanties admissibles

Retraits en espèces libellés en dollars canadiens

Lorsqu'une demande de retrait en espèces est reçue avant 10 h (HE) :

- Les retraits visant un montant inférieur ou égal à 10 millions de dollars peuvent être réalisés après 10 h (HE) le jour ouvrable suivant la demande de retrait.
- Les retraits visant un montant supérieur à 10 millions de dollars peuvent être réalisés après 10 h (HE) deux jours ouvrables après la demande de retrait.

15.1.2 Livraison d'un montant en espèces libellé en dollars américains aux fins de constitution de la garantie

Fonds commun de garantie des emprunteurs en dollars américains

Pour mettre en gage un montant en espèces en dollars américains aux fins de constitution de la garantie au fonds commun de garantie des emprunteurs en dollars américains, les adhérents doivent effectuer un paiement FedWire au compte de la CDS indiqué ci-après à la Harris National Association. La CDS surveille ce compte afin de vérifier que les fonds y sont bel et bien déposés, puis elle inscrit la valeur du montant en espèces reçu au Système de gestion de la garantie.

Le tableau ci-dessous présente les renseignements dont doit faire état le paiement FedWire.

Bank	Inscrire le nom de la banque : Harris National Association
Telegraphic ID	Inscrire le code télégraphique : HARRIS CHGO
Account number	Inscrire le numéro de compte : 203-213-4
ABA number	Inscrire le code ABA : 071000288
FAO	Inscrire le nom du propriétaire du compte de fonds (y compris le code du fonds commun de garantie) : CDS CLEARING AND DEPOSITORY SERVICES INC.



AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

MODIFICATION DES PROCÉDURES APPLICABLES À L'ANNULATION OU À L'AJUSTEMENT D'OPÉRATIONS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Le soussigné confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux règles, politiques et procédures de Bourse de Montréal Inc. ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés* (RLRQ, chapitre I-14.01).

FAIT à MONTRÉAL le 14 août 20 17 .

(s) Martin Jannelle

Martin Jannelle, conseiller juridique
BOURSE DE MONTRÉAL INC.

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

8.

Entreprises de services monétaires et Contrats publics

- 8.1 Avis et communiqués
 - 8.2 Réglementation
 - 8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires
 - 8.4 Autorisation de contracter / sous-contracter avec un organisme public
 - 8.5 Autres décisions
-

8.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

8.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

8.3 PERMIS D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

Aucune information.

8.4 AUTORISATION DE CONTRACTER / SOUS-CONTRACTER AVEC UN ORGANISME PUBLIC

La Loi sur les contrats des organismes publics, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »), prévoit à son article 21.17 qu'une entreprise qui souhaite conclure avec un organisme public tout contrat ou sous-contrat qui lui est directement rattaché comportant une dépense égale ou supérieure au montant déterminé par le gouvernement doit obtenir à cet effet une autorisation de l'Autorité (l'« autorisation »). L'autorisation est valide pour une période de trois ans. L'Autorité peut, par ailleurs, pour les motifs prévus aux articles 21.26 et 21.27 de la LCOP, refuser d'accorder ou de renouveler cette autorisation ou la révoquer.

L'Autorité tient et met à jour un registre public disponible sur son site Web, contenant l'information sur les entreprises autorisées à conclure un contrat ou un sous-contrat public en vertu de la LCOP. Si vous souhaitez vérifier si une entreprise est autorisée à cette fin, veuillez consulter ce registre. Les sous-sections ci-dessous contiennent l'information sur les décisions prises par l'Autorité ou les circonstances qui amènent une modification à ce registre.

La sous-section 8.4.1 vise l'octroi et, le cas échéant, le renouvellement de l'autorisation. La sous-section 8.4.2 vise le retrait volontaire d'une autorisation selon l'article 21.48 de la LCOP. Enfin, la sous-section 8.4.3 concerne la révocation et la suspension de l'autorisation, ainsi que les autres modifications entraînant un changement au registre de l'Autorité, tel que le changement de nom de l'entreprise autorisée.

Veuillez noter que l'entreprise pour laquelle une autorisation est refusée ou révoquée est inscrite au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) mis en ligne par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

* *Le NEQ est le numéro attribué par le Registraire des entreprises du Québec aux entreprises qui s'immatriculent au registre des entreprises.*

8.4.1 Autorisations

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
2000533077	COMPAGNIE D'ASSURANCE AIG DU CANADA	1142875781	- AIG INSURANCE CANADA - AIG INSURANCE COMPANY OF CANADA - AIG PROPERTY CASUALTY - ASSURANCES AIG CANADA - CHARTIS - DOMMAGE AUX BIENS AIG	2017-08-10
3000249614	TRJ TÉLÉCOM INC.	1163982862		2017-08-11
3000314204	FALCO TECHNOLOGIES INC.	1161863387		2017-08-08
3000472300	RONALD O'CONNOR CONSTRUCTION INC.	1144447522		2017-08-02
3000521196	SUDENCO INC.	1144621134		2017-08-10
3000568074	INDIK INC.	1164999212		2017-08-01

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
3000719054	9168-3904 QUÉBEC INC.	1163666788	- GROUPE DYNAMITEK	2017-08-01
3000756414	HITACHI- SYSTEMES INFORMATIQUES INC.	1144859817	- HITACHI DATA SYSTEMS INC.	2017-08-03
3000783073	9142-3046 QUÉBEC INC.	1169136893	- ÉCOL'EAU	2017-08-03
3000817377	GROUPE CARBONIC INC.	1169692200		2017-08-02
3000842483	LES RÉSIDENCES PERRON INC.	1143499730		2017-08-01
3000850160	CONSTRUCTION RICHELIEU INC.	1171264030	- CONSTRUCTION RICHELIEU	2017-08-07
3000872226	MARQUIS IMPRIMEUR INC.	1163413249	- MARQUIS BOOK PRINTING INC. - AGMV MARQUIS IMPRIMEUR - IMPRIMERIE GAGNÉ - GAGNE PRINTING - IMPRIMERIE LA LAURENTIEN - IMPRIMERIE LEBONFON - LEBONFON PRINTING - IMPRIMERIE MÉTROLITHO - METROLITHO PRINTING - IMPRIMERIE TRIGRAPHIC/LBF - TRIGRAPHIC/LBF PRINTING - INTERSCRIPT - LES ALBUMS PUBLIART - LES ATELIERS GRAPHIQUES MARC VEILLEUX - MARQUIS GAGNÉ - MARQUIS - MÉTROLITHO - MARQUIS METROLITHO - MÉTROLITHO - METROLITHO - VEILLEUX IMPRESSION À DEMANDE	2017-08-07
3000911309	PROJET PAYSAGE INC.	1148825186		2017-08-03
3000942856	BUFFET ACCÈS EMPLOI	1147792551	- ÉCOLE CARREFOUR DES LACS	2017-08-01

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
3000970851	LOGISTEC ARRIMAGE INC.	1141881590	- LOGISTEC STEVEDORING INC. - CANADA ENTERPRISES STEVEDORING AND TERMINALS - J.C. MALONE & COMPAGNIE - J.C. MALONE & COMPAGNIE LIMITÉE - J.C. MALONE & COMPANY - LES TERMINAUX RIDEAU BULK - RIDEAU BULK TERMINALS - TERMINAL MARITIME CONTRECOEUR - TERMINO CORPORATION	2017-08-04
3000976196	TÉLÉFIL INC.	1162379904		2017-08-11
3000982349	SMITH VIGEANT, ARCHITECTES INC.	1160892346		2017-08-10
3000991614	TERRASSEMENT ST-LOUIS INC.	1142555128		2017-08-11
3001008301	K72 S.E.C.	3370727987	- K72, L.P. - K-72	2017-08-04
3001026675	2 ARCHITECTURES INC.	1171613186	- VILLE, ARCHITECTURE, PAYSAGE	2017-08-01
3001034844	9164-4351 QUÉBEC INC.	1163444459	- LES DÉMANTÈLEMENTS D.F. - LES DÉMANTÈLEMENTS D.F.	2017-08-07
3001037896	9131-2504 QUÉBEC INC.	1161605713	- MÉTAUX GBL	2017-08-07
3001055704	MÉTROTEC/P.G.B. ISOLATION INC.	1143801661		2017-08-07
3001057917	DÉMÉNAGEMENTS HOSPITALIERS HCR LTÉE	1168497197	- HEALTH CARE RELOCATIONS LTD.	2017-08-10
3001084861	STAFF PERSONNEL ÉVÉNEMENTIEL INC.	1147127394		2017-08-11
3001085058	LES INDUSTRIES ACADIENNES INC.	1164594930	- ACADIAN INDUSTRIES - INDUSTRIES ACADIENNES	2017-08-11

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
3001098516	LES ENTREPRISES JEAN BAILLARGEON INC.	1143247139		2017-08-14
3001099089	LE GROUPE T'AIDE INC.	1142875591		2017-08-07
3001149962	9247-9724 QUÉBEC INC.	1167489484	- DÉCHIC-DÉPÔT GROUPE GAGNON	2017-08-04
3001151413	PAVAGE SJB INC.	1171433528		2017-08-11
3001157783	ASSOCIATION MIDI-QUARANTE INC.	1141024795	- CONTINUUM EMPLOI MQ - FONDATION MIDI QUARANTE INC. - LAVAL QUALIFIÉ	2017-08-01
3001193770	CONSTRUCTIONS GERMAIN DUMONT INC.	1161849931		2017-08-10
3001199364	LA CORPORATION DE LA MAISON DE REPIT-DEPANNAGE «LA CHRYSALIDE»	1145204039		2017-08-14
3001206203	LES PROMENADES DE L'ESTRIE INC.	1168404961		2017-08-01
3001209166	RPF LTÉE	1165667123	- RICHARD POIRIER ET FRÈRES ÉLECTRIQUE	2017-08-10
3001228715	9346-3065 QUÉBEC INC.	1172090962	- LES PAVÉS PRESTIGE	2017-08-14
3001231809	9237-8736 QUÉBEC INC.	1167213587	- RÉSIDENCE ST-PHILIPPE	2017-08-03
3001231890	MAISON RADISSON INC.	1143593110		2017-08-04
3001235262	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI RIVIÈRE-DU-NORD	1160485984		2017-08-08
3001237304	178001 CANADA INC.	1141894387	- EMBELLISSEMENT NICKY - GROUPE NICKY PAYSAGISTE PRO-FIL	2017-08-10
3001238982	LES PAVAGES LAFLEUR & FILS INC.	1163205132		2017-08-01
3001244056	9012-8067 QUÉBEC INC.	1141742214	- EXCAVATION MAILHOT ET FILS	2017-08-01
3001244207	PRODUCTIONS SONIA GUIDOTTI INC.	1171976013		2017-08-03
3001245796	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE VERDUN	1142623686	- LES SERVICES D'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE	2017-08-03
3001251528	7289235 CANADA INC.	1166329996	- GAUVREAU TERRE DE SURFACE - LES ÉQUIPEMENT EDG	2017-08-07

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
3001255249	LE MÛRIER INC.	1144229102	- CUISINONS ENSEMBLE - FOYER DE GROUPE PIE IX - FOYER PIE IX - LA FABRIQUE À BOUFFE - LA MAISON M.G.R. - LA TOURTERELLE - LES APPARTEMENTS PAPINEAU - MAISON DES PAPILLONS - PROGRAMME TRAVAIL - RÉSIDENCE LE JALON - RÉSIDENCE LE TOIT VERT - S.E.B.	2017-08-11
3001256667	YVES-MARIE FRANÇOIS	2247755269	- GESTION ALYMA - RÉSIDENCE ANCTIL	2017-08-11
3001261134	SALESFORCE.COM CANADA CORPORATION	1163166797	- CORPORATION DU SALESFORCE.COM CANADA - SALESFORCE.COM (MARQUE DE COMMERCE)	2017-08-04
3001261679	9307-4102 QUÉBEC INC.	1170250154	- TI-BONHOMME EXCAVATION - TI-BONHOMME EXCAVATION (2014)	2017-08-14
3001267058	JARDINS GROUPE DESIGN INC.	1146519450	- ETÉ, ENTRETIEN DE TERRAINS ÉTUDIANTS - SERVICES PAYSAGERS DOMINIQUE FILION	2017-08-10
3001267780	LES ENTREPRISES TOUCHETTE INC.	1163233738		2017-08-10
3001270883	COSIGMA STRUCTURE INC.	1146040945	- PAUL CROTEAU ET ASSOCIÉS	2017-08-15
3001272408	CORMIER, COHEN, DAVIES, ARCHITECTES	3343709849	- ATELIER BIG CITY	2017-08-01
3001272603	9357-6338 QUÉBEC INC.	1172647829	- RÉSIDENCE BELLE-ISA	2017-08-10

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
3001273443	BENNY DANVELO DÉNEIGEMENT & JARDINAGE INC.	1141888462	- BENNY D'ANGELO TRANSPORT	2017-08-07
3001274807	PROVINCIAL ENVIRONNEMENT INC.	1172614670		2017-08-03
3001277813	CONCIERGERIE D'AMQUI INC.	1146875043	- AQUA ZONE	2017-08-07
3001279232	CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE SOINS DE LONGUE DURÉE VALEO INC.	1166790924	- CHSLD VALEO	2017-08-02
3001279562	GRUPE PELLETIER & ASSOCIÉS INC.	1142457952	- PIÈCES D'AUTOS B.C. - PIÈCES D'AUTOS CÔTE-NORD - REMORQUAGE D'AUTOS BAIE- COMEAU	2017-08-01
3001280122	SANILANG INC.	1142051094		2017-08-15
3001280738	AZURA ÉVÉNEMENTS INC.	1166574716		2017-08-14
3001283584	EXCAVATION S.L.T. INC.	1170580022	-	2017-08-11
3001285760	CÉRAMIQUES HADIANA INC.	1142956953	- GESTION TRANSPORT LAMARRE	2017-08-10
3001292510	2324-8487 QUÉBEC INC.	1144140689	- LES ENTREPRISES SYLVAIN BÉLANGER ENR	2017-08-15
3001297542	LE GROUPE PLANOCAD INC.	1145858123		2017-08-10
3001299862	BÉTON BARRETTE INC.	1167366492		2017-08-04
3001300244	GESTION M.N.B.T INC.	1172094022	-	2017-08-14
3001302698	NORMAND JEANSON EXCAVATION INC.	1142708099		2017-08-08
3001303697	CSINTRANS INC.	1167681254	- CSIT - TRANSIS	2017-08-10
3001305631	LES EXCAVATIONS PAUL LABRIE INC.	1167257600		2017-08-03
3001306088	SCALABRINI & FILS INC.	1142607432		2017-08-14
3001306131	SERVICE NEIGE OPTIMUM INC.	1172180284		2017-08-02
3001310661	TRANSPORT C.D.G. INC.	1143890961		2017-08-03
3001311580	BC2 TACTIQUE INC.	1168784396		2017-08-14
3001324978	GÉOLOCACTION SPRCP INC.	1164836943	- GÉOLOCACTION - PAGÉ-LECLAIR, SOCIÉTÉ D'ARPENTEURS- GÉOMÈTRES	2017-08-10

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
3001329465	TRANSPORT DUPRÉ INC.	1147305198		2017-08-04
3001332200	TRANSPORTS JOS DUGAS ET FILS INC.	1148587257		2017-08-10

Renouvellements

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date de renouvellement
2700001841	PAVAGES D'AMOUR INC.	1142398818		2016-04-18
3000144488	FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER COMINAR	3347597083	<ul style="list-style-type: none"> - CARREFOUR CHAREST - CARREFOUR CHARLESBOURG - CARREFOUR DU COMMERCE - CARREFOUR DU TREMBLAY - CARREFOUR FRONTENAC - CARREFOUR LACHENAIE - CARREFOUR LES SAULES - CARREFOUR RIMOUSKI CENTRE COMMERCIAL - CARREFOUR ST-GEORGES - CARREFOUR ST-SACREMENT - CENTE COMMERCIAL RIVIÈRE-DU-LOUP - CENTRE COMMERCIAL LES RIVIÈRES - CENTRE LAVAL - CENTRE LES RIVIÈRES - CENTRE ROCKLAND (TMA627, 902) - CENTROPOLIS - COMINAR - COMINAR REAL ESTATE INVESTMENT TRUST 	2017-03-04

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date de renouvellement
3000148331	DEVO ÉLECTRIQUE INC.	1167161497	<ul style="list-style-type: none"> - COMINAR REIT - COMPLEXE DE LA GARE CENTRALE - DIVISION GALERIES RIVE NORD - FPI COMINAR - GALERIES RIVE NORD - GALERIES RIVE-NORD - LA PLAZA DE LA MAURICIE - LE 505 PARC TECHNOLOGIQUE - LE CARREFOUR RIMOUSKI - LES GALERIES DE SHAWINIGAN - LES GALLERIES DE HULL - LES GALLERIES MONTENACH - LES HALLES DE L'ÎLE - LES HALLES FLEUR DE LYS - LES PROMENADES BEAUPORT - LES PROMENADES SAMSON - LES RIVIÈRES - MAIL CHAMPLAIN - MAIL MONTENACH - MÉGA CENTRE SAINT-JÉRÔME - MÉGA CENTRE ST-BRUNO - MÉGACENTRE ST-BRUNO - PLACE ALEXIS-NIHON - PLACE DE LA CITÉ - PLACE LÉVIS - PLACE LONGUEUIL - PLACE NOBEL - QUARTIER LAVAL - THE TRUSTEES OF COMINAR REAL ESTATE INVESTMENT 	2017-07-10

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date de renouvellement
3000150372	INFRASTRUCTEL INC.	1146732806		2017-04-22
3000160897	CBA EXPERTS-CONSEILS INC.	1141730151		2017-08-01
3000173687	CONSTRUCTION VALARD (QUÉBEC) INC.	1168968577	- VALARD CONSTRUCTION (QUEBEC) INC	2017-05-14
3000193709	CONSTRUCTION INTERLAG INC.	1142124859	- INTERLAG CONSTRUCTION INC.	2017-07-17
3000194986	LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC.	1140382590	- LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES	2017-05-02
3000268148	9116-4764 QUÉBEC INC.	1160794641	- LES EXCAVATIONS ALARIE	2017-08-01
3000316765	LES ASPHALTES J. DUMONT INC.	1146474953		2017-07-04

8.4.2 Retraits volontaires d'une autorisation

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise	NEQ*	Fait affaire sous	Date du retrait
3000518869	QUALINET ENVIRONNEMENT INC.	1167615815	- QUALINET ENVIRONNEMENT INC.	2017-08-17

8.4.3 Révocations, suspensions et autres modifications

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise (Fait affaire sous)	NEQ*	Décision / Modification	Date
3000647863	MOMENTUM TECHNOLOGIES INC.	1172183106	Changement de NEQ, anciennement 1169507358	2017-08-09

8.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

9.

Régimes volontaires d'épargne-retraite

- 9.1 Avis et communiqués
 - 9.2 Réglementation
 - 9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire
d'épargne-retraite
 - 9.4 Autres décisions
-

9.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

9.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

9.3 AUTORISATION D'AGIR COMME ADMINISTRATEUR D'UN RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE

Aucune information.

9.4 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.